



Cadre National de Financement Intégré (CNFI)

STRATÉGIE NATIONALE DE FINANCEMENT INTEGRÉ(CNFI)

Rapport final

Janvier 2024

SOMMAIRE

RESUMÉ EXÉCUTIF	11
1.....INTRODUCTION GENERALE : UN CADRE NATIONAL DE FINANCEMENT INTÉGRÉ POUR ASSURER LE FINANCEMENT DU PND ET DES ODD	18
1.1. Du contexte de l'élaboration du cadre national de financement intégré (CNFI)	18
1.2. De la nécessité de renforcer le cadre national de financement du développement au Congo.....	21
1.3. Des objectifs et de la portée du cadre national de financement intégrée (CNFI).....	22
1.4. Des priorités nationales de développement de la République du Congo	23
1.4.1. Atteindre les objectifs du PND 2022-2026.....	23
1.4.2. Accélérer les objectifs de développement durable (ODD)	24
1.4.3. Mobiliser les ressources pour combler le besoin de financement des priorités nationales développement	25
2.AXE N° 1 : RENFORCEMENT DE LA MOBILISATION DES RECETTES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES.....	28
2.1. Etat des lieux des défis à relever pour renforcer la mobilisation des recettes publiques	28
2.1.1. L'amélioration de la gestion des recettes pétrolières	28
2.1.2. Le renforcement de la mobilisation des recettes non pétrolières	29
2.1.3. La rationalisation des exonérations fiscales et des autres formes d'avantages fiscaux	29
2.1.4. La précision des modalités d'application du nouveau code forestier instituant le partage de la production dans la filière bois et interdisant les exportations de bois en grumes	30
2.1.5. La lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites, y compris les prix de transfert pratiqués par les multinationales	30
2.1.6. La migration des unités de production informelles (UPI) vers le secteur formel	32
2.1.7. L'assainissement de la gestion des régies en charge de la collecte et du recouvrement des recettes de l'Etat.....	32
2.1.8. Le renforcement de la mobilisation des recettes par les collectivités locales	33
2.2. Actions stratégiques pour une meilleure mobilisation des recettes publiques	34
2.2.1. Simplifier le dispositif fiscal de la Direction générale des impôts et des domaines	34
2.2.2. Gérer efficacement le registre des contribuables pour élargir la base fiscale	35
2.2.3. Améliorer les performances de recouvrement des impôts, droits et taxes liquidés par l'administration fiscale.....	35
2.2.4. Renforcer les capacités de lutte contre l'évasion fiscale, les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent	36
2.2.5. Faciliter et sécuriser le paiement des impôts par les usagers	36
2.2.6. Elargir la base fiscale par la rationalisation des exonérations fiscales et la migration des unités de production informelles (UPI) vers le secteur formel.....	37
2.2.7. Promouvoir la fiscalité écologique	37
2.2.8. Améliorer le suivi et le recouvrement des recettes de service et du portefeuille	38
2.2.9. Trouver des mesures d'accompagnement et alternatives à l'interdiction d'exporter le bois en grumes	38
2.2.10. Accroître le volume des recettes captées par l'Etat dans les contrats pétroliers et miniers	38
2.2.11. Renforcer les capacités de collecte des taxes facultatives et accroître le volume des recettes transférées par l'Etat aux collectivités locales	39
3... AXE N°2 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'EMPRUNT DE L'ÉTAT	40

3.1.	Etat des lieux des défis à relever pour renforcer les capacités d'emprunt de l'Etat.....	41
3.1.1.	La sortie du statut de pays en situation de surendettement	42
3.1.2.	La diversification des créanciers extérieurs	43
3.1.3.	La réduction du coût des titres publics émis sur le marché monétaire et financier de la CEMAC	43
3.1.4.	L'obligation de concessionnalité sur tous les emprunts extérieurs avec un élément de don d'au moins 35%	44
3.1.5.	La diminution de la dette des entreprises publiques, notamment celle du secteur de l'énergie.....	44
3.1.6.	Le décaissement des soldes engagés mais non décaissés (SEND's).....	45
3.1.7.	L'apurement des arriérés de paiement sur la dette domestique envers le secteur privé.....	46
3.2.	Actions stratégiques et réformes pour une amélioration des capacités d'emprunt de l'Etat.....	47
3.2.1.	Réduire le coût de l'émission des titres publics sur les marchés financiers domestiques.....	47
3.2.2.	Accélérer l'absorption des ressources d'emprunt et le décaissement du stock des SEND's existants	47
3.2.3.	Poursuivre les efforts de diversification des partenaires extérieurs et renforcer la coopération avec les pays émergents	48
3.2.4.	Apurer progressivement les arriérés de paiement intérieurs audités et extérieurs et limiter les nouveaux arriérés	48
3.2.5.	Emettre des obligations durables (obligations vertes) sur le marché financier.....	49
3.2.6.	Procéder à des échanges dette-contre nature et dette-contre santé (SWAPS bilatéraux et multilatéraux de dette)	49
4.....	AXE N° 3 : AMÉLIORATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	51
4.1.	Etat des lieux des défis à relever pour le renforcement de la gestion des finances publiques	51
4.1.1.	Le basculement au budget-programme	51
4.1.2.	L'appropriation par tous les acteurs des principes de la gestion axée sur les résultats (GAR) et la mise en œuvre adéquate du plan d'actions de la réforme des finances publiques	52
4.1.3.	La préparation du budget	52
4.1.4.	La production à temps des documents servant de base au débat d'orientation budgétaire (DOB)	53
4.1.5.	Le perfectionnement du compte unique du trésor.....	53
4.1.6.	L'amélioration de la sélection et de la gestion des projets d'investissement publics	54
4.1.7.	L'alignement des ressources de l'Etat sur les priorités nationales de développement.....	54
4.1.8.	Le renforcement des capacités de la Cour des comptes et de discipline budgétaire	54
4.1.9.	La lutte contre la corruption.....	55
4.2.	Actions prioritaires et réformes pour une meilleure gestion des finances publiques	55
4.2.1.	Améliorer la préparation du budget de l'Etat et basculer complètement à la budgétisation par programme	56
4.2.2.	Rationnaliser les dépenses non prioritaires et aligner les ressources publiques sur les priorités nationales	56
4.2.3.	Consolider les gains générés par les récentes réformes en faveur de la lutte contre la corruption	57
4.2.4.	Accroître l'efficience de l'exécution du budget, la transparence et la responsabilité.....	57
4.2.5.	Systématiser la gestion des investissements publics	57
5.....	AXE N°4 : RENFORCEMENT DE LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS PAR LE SECTEUR PRIVÉ DOMESTIQUE	59
5.1.	Les défis à relever pour une meilleure mobilisation des financements par le secteur privé domestique	59
5.1.1.	La mobilisation de l'épargne par les banques et les établissements de microfinance.....	59
5.1.2.	La participation du secteur privé congolaises au marché financier de la CEMAC.....	60
5.1.3.	Le développement de la finance islamique	61

5.1.4. La transformation des dépôts collectés en crédits pour le financement des investissements productifs	62
5.1.5. L'accès des PME aux financements bancaires	64
5.1.6. Le renforcement du rôle des investisseurs institutionnels.....	64
5.1.7. Le financement privé du climat	65
5.1.8. Le déploiement des entreprises congolaises à l'international	66
5.2. Actions prioritaires pour une meilleure mobilisation des financements par le secteur privé domestique.....	67
5.2.1. Renforcer la mobilisation de l'épargne par les banques et les autres institutions financières domestiques.....	67
5.2.2. Promouvoir et développer les instruments de la finance islamique.....	67
5.2.3. Développer les instruments de financement innovant des entreprises, y compris les financements climatiques	69
5.2.4. Accompagner la structuration des PME et l'entrée à la cote de la BVMAC des grandes entreprises 69	
5.2.5. Renforcer la collecte de l'épargne et le financement des investissements par les investisseurs institutionnels.....	70
5.2.6. Accompagner le déploiement des entreprises congolaises à l'international pour tirer profit des avantages de la ZLECAF et faire rentrer des devises dans le pays.....	71
6...AXE N°5 : MOBILISATION DES FINANCEMENTS PRIVÉS EXTÉRIEURS	73
6.1. Etat des lieux des défis à relever pour une meilleure mobilisation des financements privés extérieurs.....	73
6.1.1. La diversification des investissements directs étrangers et leur orientation dans le secteur non pétrolier.....	73
6.1.2. Le développement des partenariats public-privé innovants pour le financement des projets du PND 75	
6.1.3. La réalisation des études de faisabilité des projets prioritaires du PND 2022-2026.....	75
6.1.4. La mobilisation des ressources auprès de la diaspora et des fonds philanthropiques	76
6.2. Actions prioritaires pour une meilleure mobilisation des financements privés extérieurs.....	77
6.2.1. Améliorer l'environnement des affaires pour rendre la destination Congo plus attractive pour les touristes et les investisseurs	77
6.2.2. Promouvoir et attirer les investissements directs étrangers dans le secteur non pétrolier	77
6.2.3. Promouvoir et développer les financements Offset pour bénéficier du transfert de technologie ..	78
6.2.4. Structurer le marché volontaire des crédits-carbone.....	78
6.2.5. Mobiliser les ressources dans les fonds d'investissement climatiques (FIC) logés dans les banques multilatérales de développement.....	82
6.2.6. Développer les partenariats public-privé innovants (BOT, DBBO) pour le financement des infrastructures, des mines, de l'énergie et de la croissance verte.....	83
6.2.7. Renforcer la collaboration entre les pouvoirs publics et la diaspora congolaise	83
7.....AXE N°6 : L'AUGMENTATION ET LA GESTION EFFICACE DES FINANCEMENTS PUBLICS EXTERIEURS	85
7.1. Etat des lieux des défis à relever pour une meilleure mobilisation de l'aide extérieure	85
7.1.1. L'accroissement des décaissements des flux d'APD et leur canalisation vers les priorités nationales et les ODD	85
7.1.2. Le renforcement de la coordination de l'action des partenaires soutenant développement durable en République du Congo.....	86
7.2. Actions et réformes stratégiques pour une meilleure mobilisation et une meilleure gestion de l'aide 86	

7.2.1.	Renforcer la coopération avec les agences de développement des pays membres de l'OCDE qui affichent une volonté ferme d'apporter leur assistance aux pays en développement	87
7.2.2.	Renforcer la coopération avec les agences de développement des pays non membres du comité d'aide au développement de l'OCDE, y compris les pays émergents	87
7.2.3.	Créer un système de gestion de l'information sur l'aide au développement (SGIAD) géré par le Ministère du plan	87
7.2.4.	Créer un cadre de coordination des interventions des partenaires désireux d'investir dans le développement économique local	88
7.2.5.	Promouvoir le financement mixte (Blended Finance) des projets par un mixage de l'APD avec les financements privés, les transferts de la diaspora et les financements publics.....	89
7.2.6.	Renforcer la coopération avec les agences du système des Nations unies non résidentes au Congo	
	89	
8.....	PLANS DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT AU CONGO	91
8.1.	MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE FINANCEMENT DES SIX PILIERS DU PND 2022-2026	Erreur ! Signet non défini.
8.1.1.	Pilier 1 : Développer l'agriculture au sens large.....	Erreur ! Signet non défini.
8.1.2.	Pilier 2 : Développer l'industrie.....	Erreur ! Signet non défini.
8.1.3.	Pilier 3 : Développer les zones économiques spéciales	Erreur ! Signet non défini.
8.1.4.	Pilier 4 : Développer le tourisme	Erreur ! Signet non défini.
8.1.5.	Pilier 5 : Développer l'économie numérique	Erreur ! Signet non défini.
8.1.6.	Pilier 6 : Promouvoir le secteur immobilier.....	Erreur ! Signet non défini.
8.2.	MOBILISATION DES RECETTES DE L'ÉTAT	Erreur ! Signet non défini.
8.3.	REFORCEMENT DES CAPACITÉS D'EMPRUNT DE L'ÉTAT.....	166
8.4.	REFORCEMENT DE LA CHAINE PPBSE	Erreur ! Signet non défini.
8.5.	MOBILISATION LES FINANCEMENTS CLIMATIQUES	Erreur ! Signet non défini.
8.6.	MOBILISATION ET GESTION DES FINANCEMENTS PUBLICS EXTÉRIEURS.....	169
8.7.	MOBILISATION DES RESSOURCES PAR LE SECTEUR PRIVÉ DOMESTIQUE	171
8.8.	MOBILISATION DES RESSOURCES PRIVÉES EXTÉRIEURES	176
8.9.	MOBILISATION DES FINANCEMENTS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL	158

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution de l'encours de la dette publique entre 2013 et 2022 (en milliards de FCFA)	42
Tableau 2: Evolution du taux d'endettement public extérieur (dette publique extérieure/PIB) dans les pays de la CEMAC entre 2015 et 2022	42
Tableau 3: Evolution des décaissements extérieurs par créancier 2013-2022 (en milliards de FCFA)	43
Tableau 4: Évolution du coût des émissions par type d'instrument et par émetteur 2017-2022 (%)	44
Tableau 5: Situation d'endettement des entreprises publiques au Congo en fin d'année 2021....	45
Tableau 6: Situation des SEND's au 31 décembre 2022	46
Tableau 7: Evolution des dépôts bruts par pays dans les banques de la CEMAC 2018-2022 (millions FCFA).....	59
Tableau 8: Evolution des dépôts et des crédits, par type de clientèle, des établissements de microfinance entre 2018 et 2021 au Congo	60
Tableau 9: Actions cotées à la BVMAC au 31 décembre 2022	61
Tableau 10: Obligations conservées à la BVMAC au 31 décembre 2022.....	61
Tableau 11: Evolution des crédits à l'économie dans les pays de la CEMAC entre 2020 et 2022	63
Tableau 12: Evolution des crédits à court terme dans les pays de la CEMAC entre 2020 et 2022	63
Tableau 13: Evolution des crédits à long terme dans les pays de la CEMAC entre 2020 et 2022	63
Tableau 14: Evolution des prévisions de cotisations sociales en République du Congo 2020-2023	65
Tableau 15: Bilan global du PNUAD en République du Congo en 2022 (USD).....	90

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Historique, projections et prévisions des dépenses de l'Etat entre 2014 et 2030 ...	26
Graphique 2: Evolution et prévision de l'investissement privé en République du Congo (En milliards de FCFA)	26
Graphique 3: Evolution comparée des recettes budgétaires au Cameroun et au Congo entre 2014 et 2022 (milliards de FCFA)	28
Graphique 4: Répartition des recettes budgétaires de l'Etat en République du Congo en 2022 ..	28
Graphique 5: Evolution des recettes fiscales non pétrolières entre 2014 et 2022 (en milliards de FCFA)	29
Graphique 6: Répartition des recettes non pétrolières en 2022 au Congo	29
Graphique 7: Flux financiers illicites en pourcentage du PIB dans certains pays africains	31
Graphique 7: Répartition de l'encours de la dette des entreprises publiques à fin décembre 2021 (%).....	45
Graphique 8: Émissions régionales cumulées d'obligations vertes sur la période 2006–2022	49
Graphique 10: Evolution des IDE entrants dans certains pays africains entre 2010 et 2022 (en USD courants).....	73
Graphique 11: Poids des envois personnels de fonds dans l'économie de certains pays africains en 2022 (en % du PIB).....	76
Graphique 12: Répartition de l'aide publique au développement reçue par le Congo et le Cameroun par membre du CAD en 2021 (en dollars US).....	85
Graphique 13: Aide publique au développement en pourcentage des dépenses de l'Etat central dans certains pays africains en 2021	85

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES SIGLES

AAAA	Addis-Ababa action agenda (Programme d'action d'Addis-Abeba)
AFAT	Agriculture, forêt et autres affectations de la terre
AFD	Agence française de développement
ANIF	Agence nationale d'investigation financière
APD	Aide publique au développement
APECC	Association professionnelle des établissements de crédit du Congo
API	Agence pour la promotion des investissements
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque arabe de développement économique en Afrique
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique centrale
BIO	Société belge d'investissement pour les pays en développement
BIsD	Banque islamique de développement
BMD	Banque multilatérale de développement
BOT	Build-Operate-Transfer
BTA	Bon du trésor assimilable
BVMAC	Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale
C2D	Contrat de désendettement et de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CAMEPS	Centrale d'achats des médicaments essentiels et des produits de santé
CBMT	Cadre budgétaire à moyen terme
CCA	Caisse congolaise d'amortissement
CCDB	Cour des comptes et de discipline budgétaire
CCIAM	Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des petits métiers
CDMT	Cadre des dépenses à moyen terme
CDN	contribution déterminée au niveau national
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CNC	Conseil National du Crédit
CNEEPIP	Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public
CNEF	Comité national économique et financier
CNFI (INFF)	Cadre national de financement intégré
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCC	Convention des Nations Unies contre la corruption
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COSUMAF	Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale
Covid	Coronavirus disease
CPIA	Country policy and institutional assessment
CREDAF	Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales
CRF	Caisse de retraite des fonctionnaires
CUT	Compte unique du trésor
DBO	Design-Build-Operate
DEP	Direction des études et de la planification
DFA (EFD)	Development finance assessment

DGDDI	Direction générale des douanes et des droits indirects
DGGT	Direction générale des grands travaux
DGID	Direction Générale des Impôts et des Domaines
DGPD	Direction générale du plan et du développement
DGPME	Direction générale des petites et moyennes entreprises
DOB	Débat d'orientation budgétaire
DSX	Douala stock exchange
EFD	Evaluation du financement du développement
EMF	Etablissements de microfinance
EOCG	Emprunt obligataire du Congo
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCIL	Fonds canadien d'initiatives locales
FEC	Facilité élargie de crédit
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFI	Flux financiers illicites
FFU	Fonds Fiduciaire d'Urgence
FIC	Fonds d'investissement climatique
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIGA	Fonds d'impulsion de garantie et d'accompagnement
FMDV	Fonds mondial pour le développement des villes
FMI	Fonds monétaire international
GAR	Gestion axée sur les résultats
GES	Gaz à effet de serre
GUP	Guichet unique de paiement
HALC	Haute autorité de lutte contre la corruption
IDA	Association Internationale de Développement
IDE	Investissement direct étranger
IFD	Institutions financières de développement
IIAG	Ibrahim index of African governance
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MENA	Middle-East and North Africa
MVC	Marché volontaire des crédits-carbone
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OEb	Banque de Développement Autrichienne
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
OT	Obligation du trésor
OTA	obligation du trésor assimilable
PABPS	Port autonome de Brazzaville et ports secondaires
PAM	Programme alimentaire mondial

PAP	projet annuel de performance
PEL	plans d'épargne logement
PER	plans d'épargne retraite
PME	Petites et moyennes entreprises
PND	Plan national de développement
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PPBSE	Planification-Programmation-budgétisation-suivi-évaluation
PPP	Partenariat public privé
PPTE	Pays pauvre très endetté
PREF-	Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC
CEMAC	
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAP	Rapport annuel de performance
RDC	République Démocratique du Congo
SDG	Sustainable development goal
SDMT	Stratégie d'endettement à moyen terme de l'Etat
SEND	Solde engagé non décaissé
SGIA	Système de gestion informatisée de l'aide
SIDERE	Système intégré des dépenses et des recettes de l'Etat
SIFEM	Fonds suisse d'investissement pour les marchés émergents
SIGFIP	Système d'information de la gestion des finances publiques
SNPC	Société nationale des pétroles du Congo
SNU	Système des Nations Unies
SVP	Special value purpose
TIWB	Tax inspectors without the borders
TPE	Très petite entreprise
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNHCR	Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USD	United States dollar
WGI	Worldwide governance indicators
ZES	Zone économique spéciale
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine

RESUMÉ EXÉCUTIF

Le besoin de financement pour le développement de la République du Congo est énorme et provient à la fois du secteur public et du secteur privé. S’agissant particulièrement du secteur public, le besoin de financement provient du gap de ressources que le Gouvernement doit mobiliser pour financer le Plan national de développement (PND) 2022-2026 et les engagements internationaux que le pays a pris au niveau mondial (Programme de développement 2030 des Objectifs de développement durable (ODD), Accord de Paris pour le climat), régional (Agenda 2063 de l’Union Africaine) et sous régional (Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC).

Le PND 2022-2026 est un outil de convergence des aspirations de toutes les parties prenantes au développement de la République du Congo. Il a été adopté pour permettre à la République du Congo de progresser significativement dans sa marche vers une prospérité partagée. Evalué à 8 946 milliards de FCFA, le PND porte en lui l’ambition de voir s’exécuter un programme d’investissement public de 343 projets devant concourir à la création d’emplois et au recul de la pauvreté. A travers ce programme d’investissement, le Gouvernement compte poser les bases d’une économie forte, diversifiée et résiliente aux chocs, y compris les chocs climatiques.

En 2021, la République du Congo, à travers le Ministère de l’environnement, du développement durable et du Bassin du Congo, et avec l’appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), avait révisé sa CDN pour répondre efficacement à ses engagements internationaux au titre de l’Accord de Paris pour le climat. Les besoins financiers de la République du Congo en matière d’atténuation (freiner les émissions de CO₂ provenant de l’utilisation de combustibles fossiles qui risquent d’entrainer une hausse irréversible et catastrophique de la température de la planète) s’élève à 4 395,15 millions USD et à 3,795 milliards USD pour l’adaptation (Aider les populations et les gouvernements à surmonter et à réduire à leur strict minimum l’impact des changements climatiques). Par ailleurs, selon la Banque africaine de développement (BAD, 2023), il se dégage un déficit de financement pour le climat de 1 083 millions USD (673,6 milliards de FCFA) en moyenne par an en République du Congo.

Conscient de l’impact négatif qu’une mobilisation insuffisante des ressources peut avoir sur l’atteinte des objectifs de développement, le Gouvernement, à travers la cellule opérationnelle d’identification des sources de financement du PND 2022-2026 avait élaboré une stratégie de financement dudit PND.¹ Malheureusement, après une année et demie de mise en œuvre du PND, le pays éprouve d’énormes difficultés à mobiliser les ressources financières auprès des sources qui avaient été identifiées. La mise en œuvre de ce PND accuse donc un retard important pour des raisons liées à la précarité des ressources du budget de l’Etat, à la planification insuffisante des priorités, et à la faible mobilisation des ressources auprès des partenaires au développement et du secteur privé. Pour maintenir le cap vers l’atteinte des objectifs du PND et accélérer les ODD, le Gouvernement, à travers le Ministère du Plan, de la statistique et de l’intégration régionale

¹ Cette stratégie avait été validée par la Task-Force des politiques économiques et sociales lors de sa session du 12 janvier 2023.

(MPSIR), avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a engagé les travaux d'opérationnalisation d'un Cadre national de financement intégré (CNFI).

Le CNFI rassemble dans un même cadre toutes les parties prenantes au développement d'un pays (Gouvernement central, collectivités locales, partenaires techniques et financiers (PTF), secteur privé, institutions financières, société civile, institutions de redevabilité, diaspora, investisseurs étrangers, organisations philanthropiques et caritatives, etc.) autour d'un objectif commun, celui de l'accroissement de la mobilisation des ressources financières et leur alignement sur les ODD et les autres priorités nationales de développement.

Le CNFI s'élabore en prenant en compte quatre grands blocs du financement du développement, à savoir : (i) le diagnostic qui permet d'identifier les défis à relever et d'évaluer le potentiel, les risques et les contraintes de chaque source de financement ; (ii) la stratégie de financement proprement dite qui permet de faire correspondre les politiques de financement aux priorités du Plan national de développement et des ODD ; (iii) le suivi et l'évaluation qui permettent de suivre l'utilisation des ressources financières et d'améliorer la conception des politiques ; et (iv) la gouvernance et la coordination qui permettent d'assurer le leadership et d'impliquer toutes les parties prenantes au processus de développement.

■ **Le renforcement de la mobilisation des recettes publiques par l'Etat et les collectivités locales**

Les recettes budgétaires de l'Etat congolais comprennent les recettes pétrolières, les recettes des impôts et taxes intérieurs, les droits et taxes de douane, les cotisations sociales, les dons et legs, et les autres recettes. Les recettes pétrolières sont la principale source des recettes de l'Etat (70% en 2022), suivies par les recettes des impôts et taxes intérieures (19%), les droits et taxes de douane (5%), et les autres sources de recettes (2%). Les principales actions que le gouvernement compte mettre en œuvre pour mobiliser plus de recettes budgétaires sont :

- (i) L'élargissement de la base fiscale par la digitalisation du système fiscal ;
- (ii) Rationalisation des exonérations fiscales et la fiabilisation du fichier des contribuables ;
- (iii) Renforcer la maturation des projets d'investissement public et accélérer la levée des conditions préalables à l'entrée en vigueur de nouvelles conventions de prêt avec l'extérieur pour réduire le poids des projets non performants et des soldes engagés mais non encore décaissés (SEND's) ;
- (iv) l'optimisation de la collecte des recettes de la fiscalité intérieure et de porte ;
- (v) la publication de la loi de finances au journal officiel dès le 1er janvier de l'année ;
- (vi) la facilitation et la sécurisation du paiement des impôts par les usagers ;
- (vii) le renforcement de lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent, y compris l'éco-blanchiment ;
- (viii) l'amélioration du suivi et du recouvrement des recettes de service et du portefeuille ;
- (ix) l'amélioration de la collecte des arriérés fiscaux ;

- (x) le captage maximal des recettes dans les contrats pétroliers et miniers ;
- (xi) l'adoption de mesures d'accompagnement et des alternatives transitoires à l'interdiction d'exporter le bois en grumes ;
- (xii) l'optimisation de la collecte des recettes des collectivités locales (stratégie de fiscalité locales, coopération décentralisée, etc.) ;
- (xiii) Mettre en œuvre un plan de mobilisation des financements climatiques (participation au marché-carbone, obligations ODD, obligations vertes, etc.).

▪ **Le renforcement des capacités d'emprunt de l'Etat**

Les emprunts publics constituent, après les recettes budgétaires, la deuxième source de financement des dépenses de l'Etat. Lorsqu'ils ne sont pas remboursés, les emprunts publics contractés, année après année, s'accumulent pour constituer le stock de la dette publique. Alors que l'emprunt public est une ressource, la dette publique qu'il engendre est une charge qui vient s'ajouter aux dépenses primaires en biens et services. Bien que la dette publique de la République du Congo soit viable, le pays est en situation de surendettement, ce qui limite énormément ses capacités d'emprunt sur les marchés domestiques et internationaux. Pour améliorer les capacités d'emprunt de l'Etat congolais, le Gouvernement s'appuiera sur :

- (i) la réduction du coût de l'émission des titres d'emprunt public sur le marché monétaire et le marché financier domestique (BTA, OTA, EOCG) ;
- (ii) l'exécution rigoureuse du programme économique et financier appuyé par la facilité élargie de crédit du FMI ;
- (iii) l'accélération de l'absorption des ressources d'emprunt et le décaissement du stock des SEND's existants ;
- (iv) la diversification des partenaires extérieurs par le renforcement de la coopération avec les pays émergents, y compris le monde arabe ;
- (v) l'apurement des arriérés de paiement intérieurs et commerciaux ;
- (vi) l'adoption d'un programme d'émission d'obligations vertes ou durables ;
- (vii) les échanges de dette contre nature ou contre santé (SWAPS bilatéraux et multilatéraux de dette) et optimiser la stratégie d'endettement.

▪ **La mobilisation de l'épargne par le secteur privé domestique et sa canalisation vers les projets d'investissement**

La mobilisation par le secteur privé domestique des ressources financières servant au financement du développement en République du Congo se fait à la fois par les circuits formels et les circuits informels. Le système financier formel congolais est composé de dix (10) banques commerciales, vingt-quatre (24) établissements de microfinance (EMF), huit (08) compagnies d'assurance et deux (02) caisses de retraite. Les principales actions que le Gouvernement mettra en œuvre pour renforcer la mobilisation des ressources par le secteur privé domestiques sont les suivantes :

- (i) le renforcement des capacités des banques et des établissements de microfinance à mobiliser l'épargne intérieure par une meilleure couverture du territoire et la proposition de plans d'épargne plus attractifs ;
- (ii) la création d'établissements financiers non bancaires ;
- (iii) le développement des instruments de la finance islamique par la création de banques islamiques et/ou la création de branches spécialisées dans les banques classiques ;
- (iv) le développement des instruments innovants de financement des entreprises et des PME, notamment le Crowd-funding ; l'affacturage ; le Crédit-bail ; l'émission d'obligations à impact sur le développement (OID) ; les garanties partielles de risque et de crédit ; l'émission de titres de créances négociables (billetts de trésorerie et bons à moyen terme négociables) sur le marché monétaire ;
- (v) l'accompagnement de la structuration des PME et de la maturation de leurs projets d'investissement ;
- (vi) l'accompagnement de l'entrée à la cote de la BVMAC des grandes entreprises congolaises ;
- (vii) la constitution des fonds de capital-risque et de capital-investissement dans des banques commerciales ;
- (viii) la recherche des solutions efficaces au problème de créances nettes en souffrance des banques et des établissements de microfinance ;
- (ix) l'amélioration de la contribution des investisseurs institutionnels (Compagnies d'assurance, caisses de retraite, fonds de pension) à la mobilisation des ressources longues ;
- (x) l'accompagnement du déploiement des entreprises congolaises à l'international pour tirer profit des avantages de la ZLECAF.

■ La mobilisation des financements privés extérieurs

Les financements privés extérieurs englobent l'ensemble des flux financiers à destination de la République du Congo, et mobilisés à l'initiative des agents économiques privés non-résidents. Ils prennent généralement la forme d'investissements directs étrangers réalisés majoritairement par les firmes multinationales, d'investissement de portefeuille, et des transferts courants (envois de fonds) initiés par les ressortissants de la diaspora congolaise ou par des institutions sans but lucratif, notamment les organisations caritatives et les fonds philanthropiques. Pour renforcer l'entrée des ressources extérieures privées sur le territoire national, le Gouvernement s'appuiera sur les actions stratégiques suivantes :

- (i) l'amélioration de la gouvernance et de l'environnement des affaires pour rendre la destination Congo plus attractive pour les touristes et les investisseurs étrangers ;
- (ii) le renforcement des capacités de l'Agence pour la promotion des investissements (API) ;
- (iii) la promotion de joint-ventures ou de co-entreprises, de capital investissement ;
- (iv) la promotion des investissements directs étrangers dans le secteur non pétrolier, notamment dans les piliers stratégiques du PND 2022-2026 ;

- (v) l'expansion des conventions de partenariat entre l'Etat et les firmes multinationales désireuses de compenser leurs émissions de GES par les plantations forestières et agro-forestières de séquestration du carbone ;
- (vi) la structuration du marché volontaire des crédits-carbone ;
- (vii) l'adoption d'un plan de mobilisation des ressources dans les fonds d'investissement climatiques (FIC) logés dans les banques multilatérales de développement (BMD) pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques.

▪ **Le développement des partenariats public-privé innovants (BOT, DBO)**

Même si toute opération de financement des investissements qui fait recours à l'Etat et au secteur privé relève du partenariat public-privé, il convient cependant de distinguer le PPP classique, qui est une simple délégation de service public, des PPP que l'on peut qualifier dans le contexte congolais de PPP innovants. Les deux principaux types de contrat PPP innovant sont le contrat BOT (Build-Operate-Transfer) et le contrat DBO (Design-Build-Operate) dont la structure financière met au centre de l'analyse une société de projet (SVP). Le Gouvernement a fait du développement PPP innovants un axe majeur de sa stratégie de financement des projets d'investissement du PND. Pour ce faire, il va s'appuyer sur :

- (i) la mise en place de tous les organes de gouvernance des PPP conformément à la loi relative aux PPP ;
- (ii) l'élaboration et la diffusion auprès des administrations sectorielles et les collectivités locales, d'un guide de l'architecture financière des PPP innovants en fonction des projets éligibles ;
- (iii) l'optimisation de la limitation des transferts de fonds à l'étranger et la facilitation de l'ouverture de comptes libellés en dollars ;
- (iv) la réalisation à brève échéance de l'ensemble des études de faisabilité des projets prioritaires du PND 2022-2026;
- (v) la vulgarisation le renforcement des campagnes médiatiques sur les projets structurants du PND 2022-2026 ;
- (vi) le renforcement des capacités de l'Agence pour la promotion des investissements (API) dans sa mission de promotion des PPP.

▪ **Le renforcement de la collaboration avec la diaspora congolaise**

La République du Congo fait partie des pays africains qui reçoivent très peu de fonds de leurs diasporas, que ce soit en valeur absolue ou en pourcentage du PIB. Pour augmenter les transferts de fonds reçus de la diaspora, le Gouvernement va renforcer la collaboration entre les autorités (gouvernement central et collectivités locales) et les ressortissants de la diaspora congolaise. Pour que cette collaboration soit fructueuse et vienne booster la contribution des ressortissants congolais au développement de leur pays et de leurs collectivités, le gouvernement compte :

- (i) créer un cadre permanent de dialogue et d'échange entre l'Etat et les ressortissants de la diaspora;

- (ii) encourager la création de cadres de dialogues entre les collectivités locales et leurs associations de ressortissants ;
- (iii) émettre des obligations de la diaspora (diaspora bonds) ;
- (iv) accompagner le développement des plateformes de crowd-funding par les collectivités locales pour le financement des projets d'intérêt communautaire.

■ **L'augmentation et la gestion efficace de l'aide publique au développement**

Les financements publics extérieurs sont les ressources financières mobilisées à l'initiative d'organismes publics étrangers, (agences bilatérales de développement, banques multinationales de développement, agences du système des nations unies) et mises à la disposition du secteur public ou du secteur privé congolais. L'aide publique au développement (APD) constitue la plus grosse source des financements publics extérieurs que reçoivent les pays en développement. En raison de son statut de pays à revenu intermédiaire producteur de pétrole, la République du Congo reçoit très peu d'aide au développement. Sur la période 2013-2021, la République du Congo est l'un des pays africains qui a reçu le plus faible montant d'aide publique au développement, que ce soit en valeur absolue ou en pourcentage des dépenses de l'Etat central. Pour inverser cette tendance, le gouvernement entend mener les principales actions suivantes :

- (i) le renforcement de la coopération avec les agences de développement des pays membres de l'OCDE qui affichent une volonté ferme d'apporter leur assistance aux pays en développement, notamment ceux respectant l'engagement de 0,7% du RNB ;
- (ii) le renforcement de la coopération avec les agences de développement des pays non membres du comité d'aide au développement de l'OCDE, y compris les pays émergents ;
- (iii) la création d'un système de gestion de l'information sur l'aide au développement (SGIAD) géré par le Ministère du plan ;
- (iv) la création d'un cadre de coordination des interventions des partenaires désireux d'appuyer le processus de décentralisation et le développement économique local ;
- (v) la promotion du financement mixte (Blended Finance) des projets par un mixage de l'APD avec les financements privés, les transferts de la diaspora et les financements publics ;
- (vi) le renforcement de la coopération avec les agences du système des Nations unies non résidentes en République du Congo.

■ **L'amélioration de la gestion des finances publiques**

L'amélioration de la gestion des finances publiques a déjà été engagée en République du Congo. Elle vise à établir un système de gestion des finances publiques performant, responsable et transparent, pertinent et cohérent avec les objectifs de développement du pays. Un Plan stratégique 2020-2029 de la réforme du système des finances publiques a déjà été adopté et décliné dans un premier plan triennal 2020-2022. Les principales actions retenues par le Gouvernement proviennent de ce Plan et visent notamment :

- (i) l'amélioration de la préparation du budget de l'Etat et le basculement complet à la budgétisation par programme ;

- (ii) la rationalisation des dépenses non prioritaires et l'alignement des ressources publiques sur les priorités nationales de développement et les ODD ;
- (iii) la consolidation des gains engrangés dans la lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics par le renforcement des pouvoirs de la Commission anticorruption et de la Commission pour la transparence d'une part, et d'autre part par la précision par un texte des fonctions soumises à l'obligation de déclaration du patrimoine des citoyens élus ou nommés aux hautes fonctions publiques ;
- (iv) l'efficience, la transparence et la responsabilité dans l'exécution du budget ;
- (v) la systématisation de la gestion des investissements publics par l'adoption d'une méthodologie standard de sélection, de programmation, de suivi et d'évaluation des projets d'investissement public ;
- (vi) le renforcement de la collaboration entre les institutions de la chaîne PPBSE ;
- (vii) le renforcement des cadres de concertations Etat-PTF-Secteur privé-Société civile.

1. INTRODUCTION GENERALE : UN CADRE NATIONAL DE FINANCEMENT INTÉGRÉ POUR ASSURER LE FINANCEMENT DU PND ET DES ODD

1.1. Du contexte de l'opérationnalisation du cadre national de financement intégré (CNFI)

- Un contexte international marqué par un ralentissement de la reprise post-Covid, la flambée des prix des produits alimentaires, le resserrement des conditions financières et l'augmentation des besoins humanitaires à cause de la guerre russo-ukrainienne et de la guerre entre Israël et le Hamas**

Selon les prévisions de référence, la croissance mondiale va ralentir, passant de 3,5 % en 2022 à 3,0 % en 2023 et 2,9 % en 2024. Autrement dit, la croissance de l'économie mondiale pour les prochaines années est bien moins forte que la moyenne de la décennie 2010 où elle s'est située à 3,8 %. Dans les pays avancés, les prévisions tableraient sur une baisse de 2,6 % en 2022 à 1,5 % en 2023 puis à 1,4 % seulement en 2024. Les pays émergents et les pays en développement devraient voir leur croissance reculer légèrement, de 4,1 % en 2022 à 4,0 % en 2023 et 2024. Le relèvement des taux d'intérêt par les banques centrales pour juguler l'inflation et la crise russo-ukrainienne ont pesé sur l'activité économique. Malgré les signes de résilience apparus en 2023, le durcissement de la politique monétaire en vue de réduire l'inflation devrait ensuite ralentir l'activité économique mondiale (FMI, 2023a, 2023b).²

Ainsi, l'inflation mondiale devrait régulièrement décliner de 8,7 % en 2022 à 6,9 % en 2023 et à 5,8 % en 2024, en raison du resserrement de la politique monétaire facilité par une baisse des cours internationaux des produits de base. L'inflation continuera donc à dépasser les niveaux enregistrés avant la pandémie (2017–2019) d'environ 3,5 % et ne devrait pas retrouver sa valeur cible avant 2025 dans la plupart des pays. Après avoir été impactée par la pandémie de la Covid-19 en 2020, l'activité économique mondiale fait donc face à une nouvelle crise, celle des produits alimentaires, provoquée par les perturbations des circuits d'approvisionnement, du fait de la crise russo-ukrainienne. Ces perturbations ont rendu difficile le commerce international, avec un effet néfaste sur le rythme de progression de la production mondiale qui devrait flétrir dans les pays avancés, ainsi que dans les pays émergents et dans les pays en développement (FMI, 2023a, 2023b).

² FMI (2023a). Perspectives de l'économie mondiale : des trajectoires divergentes. octobre 2023. Fonds Monétaire international, Washington, DC.

FMI (2023b). Perspectives de l'économie Mondiale : Résilience à court terme, difficultés résistances. Fonds Monétaire international, Washington, DC.

Ces perspectives économiques mondiales, pas très optimistes, risquent d'être davantage fragilisées par le conflit entre Israël et le Hamas comme l'a relevé la directrice générale du FMI, ce conflit se produit à un moment où la croissance est lente, les taux d'intérêt sont élevés et le coût du service de la dette a augmenté à cause du Covid et de la guerre russo-ukrainienne. Les répercussions de ce conflit sur la région Afrique du Nord et Moyen-Orient (MENA) risquent d'être immédiates et l'afflux des réfugiés palestiniens viendra accroître les besoins humanitaires et va réduire les flux d'aide au développement à destination des pauvres.

- **Un contexte national marqué par de bonnes perspectives de l'économie congolaise**

Sur le plan national, le contexte est marqué par la réalisation et l'achèvement de la deuxième revue du programme avec le FMI, au titre de la facilité élargie de crédit, la poursuite de la mise en œuvre du Plan national de développement (PND) 2022-2026, du Plan de résilience sur la crise alimentaire 2022-2024, et l'élaboration du projet de loi de finances exercice 2023 conformément au budget-programme. Après avoir été en récession en 2020 et 2021, l'économie congolaise s'est redressée en 2022 en affichant une croissance de 3,2 % contre 1,5 % en 2021, en lien avec la bonne tenue du secteur pétrolier en combinaison avec la remontée du prix de pétrole, et du secteur non pétrolier. Dans le secteur hors pétrole, les dynamismes du secteur agricole (+4,9%), surtout de l'agriculture vivrière, de l'industrie du bois (+6,5%) et du secteur du transport (+4,2%), sont les principales sources de croissance (BAD, 2023).³

Les perspectives de croissance restent bonnes à court terme, avec une accélération de la croissance au cours des deux prochaines années. Les prévisions tablent sur des taux de croissance de 4,2% en 2023 et de 4,6% en 2024, tirés, du côté, de la demande par la consommation, l'investissement et les exportations. Du côté de l'offre, le secteur hors pétrole progresserait en moyenne de 4,2% par an. La hausse de la demande intérieure et l'augmentation de 5% du prix des produits pétroliers à la pompe, couplées à des conditions météorologiques défavorables, intensifiées par les changements climatiques, pourraient peser sur la disponibilité des produits agricoles, et même entraîner de l'insécurité alimentaire et des pressions inflationnistes supplémentaires. L'inflation globale s'est établie à 3% en 2022, et l'inflation alimentaire à 6,3%, à cause de la hausse des prix des denrées alimentaires, du coût des transports et des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, en raison de l'invasion de l'Ukraine par la Russie (BAD, 2023).

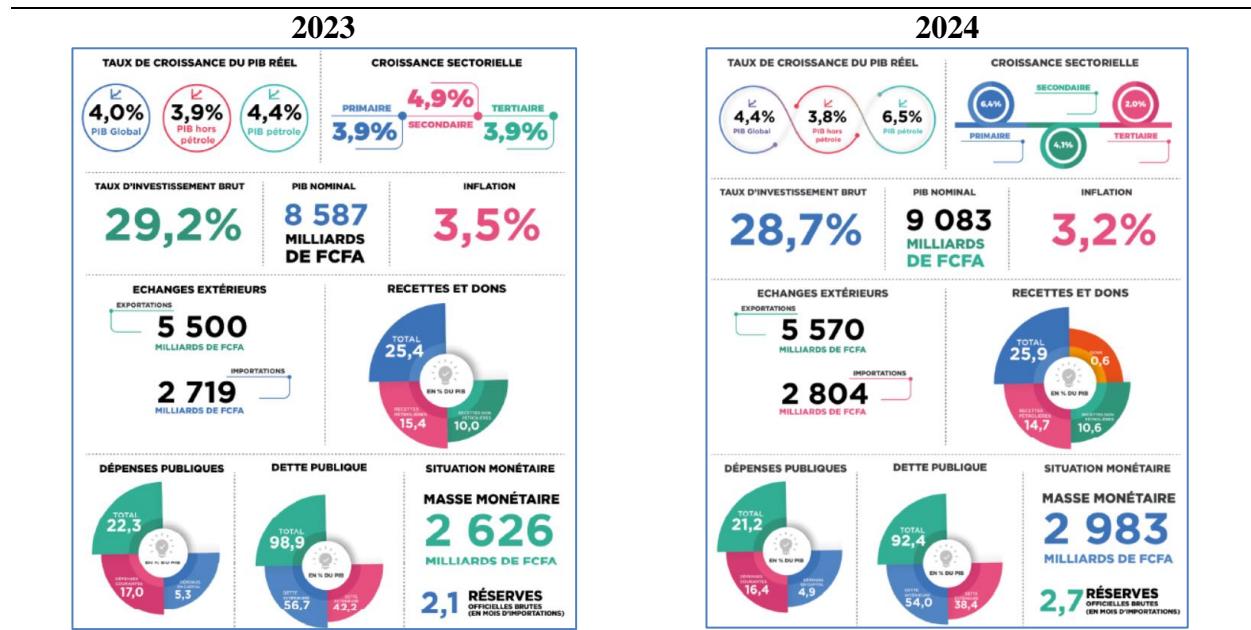
En 2022, les opérations financières de l'État se sont soldées par un excédent budgétaire de 7,2% du PIB contre 1,8% en 2021, tiré par les recettes pétrolières et l'amélioration de la mobilisation des recettes non pétrolières grâce aux réformes de l'administration fiscale. Le taux d'endettement est ressorti à 109,7% du PIB contre 114,4% en 2021. L'amélioration des recettes d'exportation et la bonne tenue des cours de change du franc CFA face au dollar se sont traduites par un solde courant extérieur excédentaire de 21,2% du PIB contre 14,5% en 2021. Les réserves de change ressortent à 2,6 mois d'importation contre 1,5 mois en 2021. Le solde budgétaire devrait rester

³ BAD (2023). Perspectives économiques en Afrique 2023 : mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique. Banque africaine de développement, Abidjan.

excédentaire à 6,3% du PIB en 2023 et 5,6% en 2024. De même, le solde des transactions courantes resterait excédentaire de 8,2% en 2023 et de 2,5% en 2024 (BAD, 2023).⁴

À la suite de la pandémie du Covid-19, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué une flambée des prix des denrées alimentaires et des carburants qui menace la situation socio-économique du pays. Le taux de pauvreté a légèrement augmenté en 2022 pour atteindre 52,5% selon les estimations de la Banque mondiale. Des mesures monétaires, budgétaires et structurelles énergiques sont nécessaires pour remédier aux effets de la hausse de l'inflation et de la faiblesse de la croissance, en vue de soutenir une transformation structurelle favorable à une croissance rapide, durable et inclusive.

Figure 1: Perspectives de l'économie congolaise en 2023 et 2024



Source : Perspectives de l'économie congolaise 2023

- Une mise en œuvre satisfaisante des réformes du programme économique et financier appuyé par la facilité élargie de crédit du FMI**

Le programme signé avec le FMI en janvier 2022 a induit une stratégie de gestion de la dette pour l'année 2022, consistant, sur le plan extérieur, à ne recourir exclusivement qu'à des emprunts concessionnels tout en privilégiant les instruments libellés en euro, compte tenu de sa parité avec le franc CFA. Ainsi, le recours aux nouveaux engagements a fortement été marqué par des contraintes de concessionnalité avec à la clé l'exigence d'une partie du prêt en don pour un montant supérieur ou égal à 35%. Dans l'optique de préserver les équilibres macro-économiques et budgétaires, le Gouvernement a poursuivi une politique budgétaire restrictive en 2022, afin de réduire le déficit primaire hors pétrole et, par conséquent, maîtriser la dynamique de la dette. Pour

⁴ BAD (2023). Perspectives économiques en Afrique 2023 : mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique. Banque africaine de développement, Abidjan.

ce faire, les mesures ont été prises en matière de mobilisation des recettes, de rationalisation des dépenses et de gestion de la dette.

S'agissant de la mobilisation des recettes, les principales mesures visaient à : (i) élargir l'assiette fiscale à travers essentiellement l'amélioration du rendement de l'impôt foncier et des taxes applicables au secteur du numérique ; (ii) réduire les exonérations fiscales ; (iii) appliquer strictement les dispositions du code des hydrocarbures relatives aux importations du secteur pétrolier ; (iv) mettre en œuvre les dispositions relatives aux contrats de partage de production envisagés dans le nouveau code forestier ; (v) augmenter le recouvrement des arriérés d'impôts du secteur privé pour les situer à au moins 5 milliards de FCFA en 2022 ; (vi) améliorer le recouvrement des recettes liées aux redevances ; et (vii) améliorer la collecte des recettes de services.

Concernant la rationalisation des dépenses, quatre principales mesures ont été prises dans l'optique de : (i) maîtriser la masse salariale par une gestion rationnelle du personnel ; (ii) rationaliser les dépenses courantes ; (iii) réduire progressivement les subventions ; (iv) maîtriser le déficit primaire hors pétrole afin de contrôler la dynamique de la dette.

En matière de gestion de la dette, l'actualité en 2022 a été marquée par la signature d'un accord triennal avec le FMI dont certaines conditionnalités portent sur la maîtrise de l'endettement. Cet accord soutenu par la facilité élargie de crédit (FEC) exige entre autres de réduire les facteurs de vulnérabilité liés à l'endettement public, tout en mettant en œuvre une politique budgétaire de nature à favoriser une reprise économique vigoureuse et équitable ; d'améliorer la gouvernance par des réformes structurelles d'envergure en rendant plus transparente l'utilisation des deniers publics.

1.2. De la nécessité de renforcer le cadre national de financement du développement au Congo

La stratégie de financement du PND 2022-2026, bien qu'étant un atout important pour accélérer la mobilisation des ressources nécessaires au financement des projets et programmes dudit PND, n'est cependant pas conforme aux exigences du nouveau cadre de financement du développement adopté par les dirigeants mondiaux en 2015 lors de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement. Non seulement toutes les sources de financement du développement n'ont pas été explorées, notamment les financements climatiques, mais aussi l'horizon de la stratégie ne s'aligne pas directement à celui des ODD. Pour rendre la stratégie de financement du PND 2022-2026 conforme aux exigences du nouveau cadre de financement du développement, le Gouvernement, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a décidé d'engager les travaux d'élaboration du cadre national de financement intégré (CNFI).

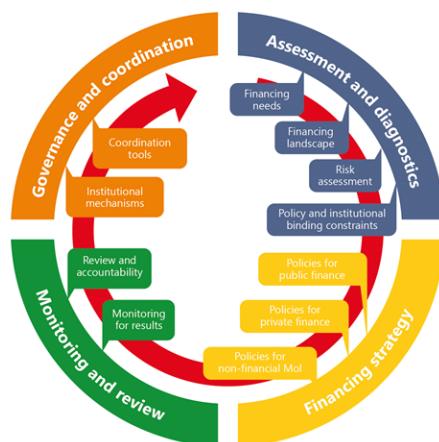
En effet, pour assurer un financement adéquat des ODD et des priorités nationales de développement des pays pauvres, sans courir le risque d'un surendettement à moyen terme, lors de la Troisième conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue du 13 au 16 juillet 2015 à Addis-Abeba en Ethiopie, les dirigeants mondiaux avaient convenu d'adopter une approche plus intégrée du financement du développement. Le Programme d'Actions

d'Addis-Abeba (AAAA)⁵ adopté à l'issue de la Conférence recommande aux pays en développement d'adopter des Cadres Nationaux de Financement Intégré (CNFI).⁶

1.3. Des objectifs et de la portée du cadre national de financement intégrée (CNFI)

L'objectif du CNFI est de rassembler dans un même cadre toutes les parties prenantes au développement d'un pays (Gouvernement central, collectivités locales, secteur privé, société civile, institutions de redevabilité) et les partenaires techniques et financiers (PTF). Le CNFI s'élabore en prenant en compte quatre grands blocs du financement du développement, à savoir : (i) le diagnostic qui permet d'identifier les défis à relever et d'évaluer le potentiel, les risques et les contraintes de chaque source de financement ; (ii) la stratégie de financement proprement dite qui permet de faire correspondre les politiques de financement aux priorités du Plan national de développement et des ODD ; (iii) le suivi et l'évaluation qui permettent de suivre l'utilisation des ressources financières et d'améliorer la conception des politiques ; et (iv) la gouvernance et la coordination qui permettent d'assurer le leadership et d'impliquer toutes les parties prenantes au processus de développement.

Figure 2: les 4 blocs d'un Cadre National de Financement Intégré



Source : Development Finance Assessment Guidebook

Le premier grand bloc du CNFI, le diagnostic du paysage financier, a déjà été effectué à travers la réalisation d'une étude sur l'évaluation du financement du développement (EFD).⁷ Cette étude a identifié les principaux défis qu'il convient de relever. La présente stratégie de financement intégrée, qui fédère les trois autres blocs du CNFI, s'appuie sur les résultats du DFA qui a été élaborée suivant une approche participative prenant en compte, au moyen de consultations élargies, les capacités de mobilisation, les défis majeurs et les contraintes auxquels sont confrontées toutes les parties prenantes au financement du développement de la République du Congo.

⁵⁵ Addis-Ababa Action Agenda en anglais.

⁶ En anglais, Integrated National Financing Framework (INFF)

⁷ En anglais, Development Finance Assessment (DFA).

Le CNFI se positionne comme un outil de diversification et de gestion efficace des ressources qui aligne tous les flux financiers et toutes les politiques publiques sur les priorités économiques, sociales et environnementales contenues dans le plan national de développement 2022-2026 et les ODD. Sans compromettre les exigences d'un endettement prudent et de préservation de la soutenabilité des finances publiques, le CNFI se veut à la fois : (i) un outil d'accroissement substantiel et de diversification durable des recettes de l'Etat et des collectivités locales ; (ii) un instrument d'amélioration des capacités d'emprunt de l'Etat et des collectivités locales ; (iii) un catalyseur de la mobilisation de l'épargne et de l'investissement par le secteur privé domestique ; (iv) un moyen d'attractivité et de diversification des investissements directs étrangers (IDE) ; (v) un cadre de renforcement de la coopération et de coordination des actions des partenaires au développement.)

1.4. Des priorités nationales de développement de la République du Congo

Les priorités nationales de développement de la République du Congo à l'horizon 2030 sont nombreuses et diverses. Elles proviennent d'une part des objectifs de développement définis aux niveaux national (Plan national de développement), sectoriel (stratégies sectorielles) et local (plans locaux et régionaux de développement), et d'autre part des engagements internationaux pris par le Gouvernement congolais pour parvenir à une prospérité partagée dans le monde (Programme de développement 2030 des ODD, Accord de Paris sur le climat), en Afrique (Agenda 2063 de l'Union Africaine) et dans la CEMAC (Programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC)).

1.4.1. Atteindre les objectifs du PND 2022-2026

Le paradigme du développement retenu dans le PND 2022-2026, « Le tout économique pour le tout social », montre que les priorités nationales de développement sont à la fois économiques et sociales. En d'autres termes, il faut, avant tout, bâtir une économie solide pour prétendre satisfaire, au mieux, les attentes sociales des populations. Il s'agit donc de bâtir une économie forte, diversifiée et résiliente, qui sera au service du progrès social pour tous. Les priorités nationales de développement de la République du Congo sont contenues dans le Plan National de développement 2022-2026 qui s'articule autour des six (06) grands piliers suivants :

- **Pilier 1** : Développement de l'agriculture au sens large
- **Pilier 2** : Développement industriel
- **Pilier 3** : Développement des zones économiques spéciales
- **Pilier 4** : Développement du tourisme
- **Pilier 5** : Développement de l'économie numérique
- **Pilier 6** : Promotion immobilière

Pour atteindre les objectifs assignés à ces six secteurs de priorité , le PND a identifié un certain nombre de domaines d'accompagnement qui constituent en même temps d'autres objectifs de développement, notamment : (i) la paix, la sécurité et la stabilité politique pour renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale ; (ii) la bonne gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale et renforcer l'Etat de droit ; (iii) l'accompagnement du secteur privé par

l'amélioration du climat des affaires et le soutien aux entreprises ; et (iv) la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie pour limiter l'impact des changements climatiques sur les populations.

Sur le plan social, il est attendu que la prospérité et le dynamisme économique impulsés par les secteurs prioritaires se traduisent par des effets directs et indirects sur la vie sociale notamment le capital humain et l'accès aux infrastructures de base. Il est donc attendu que soient améliorés : (i) la qualité et la performance du système éducatif ; (ii) l'offre, la qualité et l'accès aux soins de santé ; (iii) la protection sociale des couches les plus vulnérables de la population ; (iv) le taux d'accès à l'eau potable et à l'électricité ; (v) l'assainissement du cadre de vie des populations ; (vi) la fluidité et la sécurisation des transports des personnes et des biens.

1.4.2. Accélérer les objectifs de développement durable (ODD)

Les priorités de développement de la République du Congo sont également celles du Programme de développement 2030 des Nations Unies. En effet, en tant qu'Etat signataire de ce Programme, la République du Congo a procédé au lancement officiel des ODD le 12 décembre 2016. Les travaux de contextualisation de ces ODD ont débouché sur la priorisation de 14 ODD sur 17, 74 cibles et 113 indicateurs sur 241. Ainsi, même si les six (06) piliers retenus dans le PND 2022-2026 ne prennent pas explicitement en compte tous les 17 ODD, ces derniers demeurent une priorité constante du Gouvernement. Le renseignement des indicateurs des ODD contextualisés demeure cependant un grand défi puisque le Rapport 2022 de suivi de la mise en œuvre des ODD en République du Congo relève que sur les 113 indicateurs contextualisés, 37 n'ont pu être renseignés, faute de données (République du Congo, 2022).⁸

Depuis le lancement officiel des ODD en 2016, la République du Congo a initié plusieurs actions décisives pour faire face aux crises multiples et interdépendantes auxquelles son économie est confrontée, tout en accélérant la réalisation des ODD. Ces actions se sont concentrées particulièrement sur l'élaboration et la mise en œuvre de deux plans nationaux de développement (PND) couvrant les périodes 2018-2022 et 2022-2026. Ces plans, qui servent de véhicules pour la réalisation des ODD, ont pour objectif global de transformer structurellement l'économie congolaise, de poser les bases d'une croissance économique forte et inclusive, diversifiée et résiliente, et d'améliorer durablement les conditions de vie des populations.

Des avancées ont été observées dans plusieurs secteurs, grâce à l'exécution du PND 2018-2022, mais le contexte des crises multiples (instabilité des prix du pétrole, Covid-19, crise en Ukraine, changements climatiques, etc.) a négativement impacté l'économie nationale et les conditions de vie des ménages. Les principales difficultés résident dans le renforcement des capacités statistiques, la coordination des interventions de toutes les parties prenantes y compris les partenaires au développement, l'implication du secteur privé dans la mobilisation des ressources pour financer les priorités nationales de développement et les ODD. A ce titre, le Gouvernement a opté pour l'intégration du coût de la mise en œuvre des ODD dans celui du PND.

En raison du coût très élevé de la mise en œuvre du PND 2022-2026, des difficultés du gouvernement à mobiliser suffisamment de ressources, et des perspectives de croissance mondiale de moins en moins optimistes, force est malheureusement de reconnaître que la réalisation d'un

⁸ République du Congo (2022) : RAPPORT de suivi de la mise en œuvre des ODD en République du Congo 2022.

grand nombre d'ODD paraît de plus en plus improbable. Les données disponibles montrent que le chemin à parcourir pour l'atteinte des ODD en 2030 est encore très long, avec de nombreux défis à relever sur le front de la pauvreté dont le taux demeure très élevé autour de 50% en 2021 selon les estimations de la Banque mondiale. A cela s'ajoutent des contraintes fiscales et financières, notamment le niveau et le service de la dette qui restreignent les marges de manœuvre du Gouvernement dans le financement des investissements prioritaires. Pour accompagner les efforts du pays vers l'accélération des ODD, le Système des Nations Unies en République du Congo, avec l'appui technique du PNUD et son rôle intégrateur, a mis à la disposition du Gouvernement son expertise technique et de nombreux outils, notamment le SDG Push Diagnostic, le Cadre national de financement intégré (CNFI) et la Carte des investissements orientés vers les ODD.

1.4.3. Mobiliser les ressources pour combler le besoin de financement des priorités nationales développement

L'estimation des besoins de financement du secteur public et du secteur privé est un préalable pour l'élaboration d'une stratégie de financement. Dans le langage financier, le besoin de financement mesure, pour un agent donné, l'ensemble de l'épargne qu'il lui faut mobiliser auprès d'autres agents pour pouvoir financer ses dépenses lorsque son épargne personnelle et ses revenus sont insuffisants. Au niveau d'une nation, le besoin de financement doit être couvert par le recours à l'épargne étrangère, sous forme d'investissements directs ou d'emprunts à l'étranger. En matière de planification stratégique cependant, le besoin de financement renvoie simplement au besoin en ressources financières nécessaires pour la réalisation des objectifs de développement fixés à l'avance.

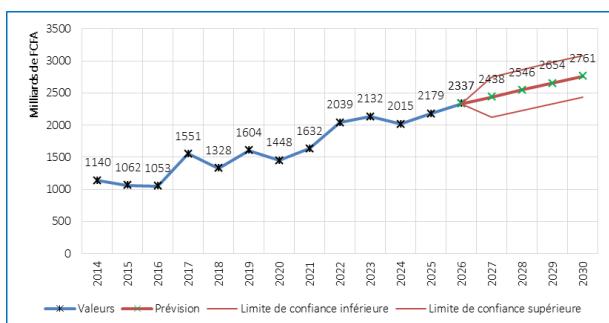
▪ Le besoin de financement du secteur public

Sur la base des hypothèses⁹ macro-économiques et des différentes mesures prises par le Gouvernement pour accroître les recettes et maîtriser la dépense publique, les projections effectuées par le Comité de cadrage macro-économique et budgétaire pour la préparation du budget de l'Etat pour l'exercice 2024 indiquent que les recettes de l'Etat seraient nettement supérieures aux dépenses. Les recettes budgétaires augmenteraient à un rythme annuel moyen de 3,7% et s'établiraient à 2 434 milliards de FCFA en 2024, 2 508 milliards de FCFA en 2025 et 2 617 milliards de FCFA en 2026. Les dépenses du budget de l'Etat, quant à elles, s'établiraient en moyenne à 2 177 milliards de FCFA sur la période 2024-2026, soit 2 015 milliards de FCFA en 2024, 2 179 milliards de FCFA en 2025, et à 2 337 milliards de FCFA en 2026 (*Cf. Graphique 1*).

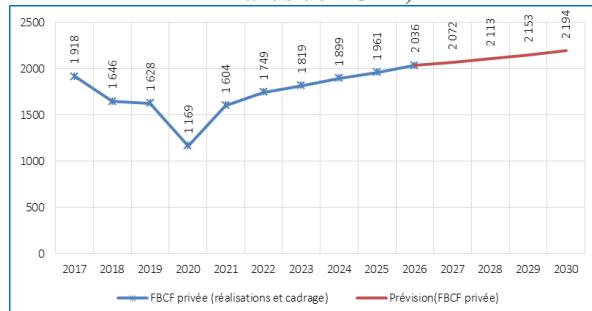
En utilisant les données historiques de la période 2014-2023 et les projections du cadrage macroéconomique et budgétaire sur la période 2024-2026, on peut faire une simple prévision des dépenses de l'Etat sur la période 2027-2030 et avoir une estimation du besoin de financement du secteur public. Comme on peut le voir sur le graphique ci-dessous, cet exercice de prévision situe les dépenses publiques à 2 438 milliards de FCFA en 2027, 2 546 milliards en 2028, 2 654 milliards en 2029, et 2 761 milliards en 2030. **Le besoin de ressources pour la réalisation des dépenses de l'Etat sur la période 2024-2030 serait alors de 16 928 milliards de FCFA environ.**

⁹ Ces hypothèses sont les suivantes : (i) production de pétrole de 107 millions de barils en 2024, 106,7 millions de barils en 2025 et 106,5 millions de barils en 2026 ; (ii) prix du brut congolais : 70,0 dollars en 2024, 68 dollars en 2025 et 67 dollars en 2026 ; (iii) taux de change : 1 dollar = 622 FCFA sur toute la période 2024-2026.

Graphique 1: Historique, projections et prévisions des dépenses de l'Etat entre 2014 et 2030



Graphique 2: Evolution et prévision de l'investissement privé en République du Congo (En milliards de FCFA)



Source : Projections du Consultant de l'étude à partir des données du cadrage macro-économique et budgétaire 2024-2026

Si la prévision des dépenses de l'Etat pour la période 2027-2030 s'appuie uniquement sur les projections du cadrage macro-économique et budgétaire de la période 2024-2026, les dépenses de l'Etat se situeraient environ à 2 703 milliards de FCFA en 2027, 2 794 milliards en 2028, 2 884 milliards en 2029 et 2 974 milliards en 2030. **Le besoin de ressources du secteur public augmenterait et serait alors de 18 912 milliards de FCFA environ entre 2024 et 2030.**

▪ Le besoin de financement du secteur privé

Le besoin en ressources financières du secteur privé émane surtout des entreprises qui entreprennent des investissements productifs. L'investissement privé domestique peut donc être utilisé pour estimer le besoin de financement du secteur privé à l'horizon 2030. Sur la période 2017-2021, l'investissement privé a représenté en moyenne 21% du PIB courant. Si on tient compte des prévisions de croissance faites dans le cadrage macro-économique et budgétaire pour la période 2024-2026, et en faisant l'hypothèse que le poids de l'investissement privé dans le PIB se maintiendrait à environ 21% du PIB courant, alors, on peut faire une simple prévision linéaire des dépenses d'investissement privé à l'horizon 2030 comme dans le graphique 2 ci-dessus. Ainsi, entre 2024 et 2030, les dépenses d'investissement du secteur privé domestique s'élèveraient à peu près à 14 428 milliards de FCFA.

▪ Le besoin de financement du climat

En 2021, avec l'appui du PNUD, la République du Congo, à travers le Ministère de l'environnement, du développement durable et du Bassin du Congo, a révisé sa contribution déterminée au niveau national (CDN) pour permettre au pays de répondre efficacement à ses engagements internationaux au titre de l'Accord de Paris. La CDN révisé devrait permettre à la République du Congo de décliner son ambition de contribuer au maintien de la température à moins de 2°C par un relèvement à la hausse de ses ambitions de réduire, à moyen et long terme, ses émissions de gaz à effet de serre (GES). La CDN a identifié 4 principaux secteurs émetteurs de GES, à savoir : (i) l'énergie (pétrole et gaz naturel notamment); (ii) les procédés industriels et d'utilisation des produits ; (iii) l'agriculture, la forêt et les autres affectations de la terre (AFAT) ; et (iv) les déchets.

La CDN met l'accent sur deux types d'actions permettant de lutter contre les changements climatiques : (a) **l'atténuation**, qui concerne les mesures nécessaires pour s'attaquer au problème

sous-jacent en freinant ou en arrêtant l'augmentation des émissions de combustibles fossiles, qui risquent d'entraîner une hausse irréversible et catastrophique de la température de la planète ; (b) et **l'adaptation**, qui est indispensable pour aider les populations et les gouvernements à surmonter et à réduire au minimum les ravages des changements climatiques déjà présents. Les besoins financiers de la République du Congo en matière d'atténuation s'élève à 4 395,15 millions USD et à 3,795 milliards USD pour l'adaptation.

Selon la Banque africaine de développement (BAD, 2023), pour combler le déficit de financement climatique à l'horizon 2030 et répondre au besoin de croissance verte de l'Afrique, il faudra mobiliser environ 213,4 milliards de dollars américains chaque année auprès du secteur privé en complément des ressources publiques limitées (BAD, 2023). Selon la même source, pour répondre de manière adéquate aux changements climatiques, les besoins de financement cumulés estimés de la République du Congo sont de 13 026 millions USD (8 102, 2 milliards de FCFA environ) sur la période 2020–2030, soit une moyenne annuelle de 1 184 millions USD (736, 448 milliards de FCFA environ). En tenant compte des 62,4 millions USD (38,8 milliards de FCFA) reçus en moyenne par an, il se dégage un déficit de financement pour le climat de 1 083 millions USD (673,6 milliards de FCFA) en moyenne par an en République du Congo.¹⁰

¹⁰ Les valeurs en FCFA ont été calculées en appliquant le taux de change FCFA/USD=622 retenu comme hypothèse pour le cadrage macro-économique et budgétaire 2024-2026.

2. AXE N° 1 : RENFORCEMENT DE LA MOBILISATION DES RECETTES DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

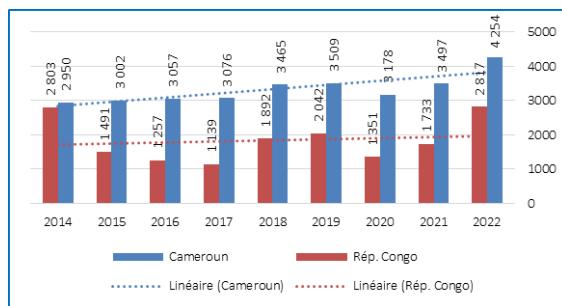
Les recettes budgétaires, qui englobent à la fois les recettes fiscales (pétrolières et non pétrolières) et les recettes non fiscales (pétrolières et non pétrolières), constituent les ressources propres de l'Etat et la principale source de financement des programmes et projets du gouvernement congolais. Le financement adéquat du PND 2022-2026 nécessite donc que soient identifiés tous les obstacles qui entravent la mobilisation de ces ressources propres de l'Etat et que des réformes opérationnelles et structurelles soient mises en œuvre pour améliorer la mobilisation et la gestion de ces recettes. C'est pourquoi il convient avant toute chose de rappeler brièvement l'Etat des lieux qui a été fait dans le rapport sur l'évaluation du financement du développement (DFA), avant de proposer des actions prioritaires qui permettraient de relever les défis identifiés.

2.1. Etat des lieux des défis à relever pour renforcer la mobilisation des recettes publiques

2.1.1. L'amélioration de la gestion des recettes pétrolières

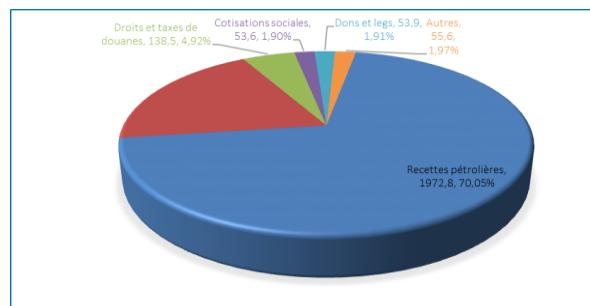
Les recettes budgétaires de l'Etat congolais comprennent les recettes pétrolières, les recettes des impôts et taxes intérieurs, les droits et taxes de douane, les cotisations sociales, les dons et les legs, et les autres recettes. Les recettes pétrolières sont la principale source des recettes de l'Etat (70% en 2022), suivies par les recettes des impôts et taxes intérieures (19%), les droits et taxes de douane (5%), et les autres sources de recettes (2%) (*Cf. Graphique 4*).

Graphique 3: Evolution comparée des recettes budgétaires au Cameroun et au Congo entre 2014 et 2022 (milliards de FCFA)



Source : Rapport du DFA-Congo, 2023

Graphique 4: Répartition des recettes budgétaires de l'Etat en République du Congo en 2022



Source : Rapport du DFA-Congo, 2023

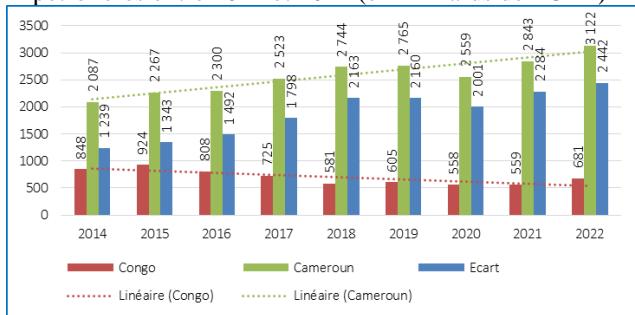
A cause de la forte dépendance vis-à-vis du pétrole, comparativement à d'autres pays à revenu intermédiaire de la CEMAC comme le Cameroun, les recettes budgétaires sont très instables au Congo (Graphique 3). Sur la période 2014-2022, la tendance de l'évolution des recettes budgétaires montre une quasi-stagnation en République du Congo, même s'il y a eu une évolution

à la hausse entre 2020 et 2022. Les recettes budgétaires sont passées de 2 803 milliards de FCFA en 2014 à 2 817 milliards en 2022 après avoir atteint 1 139 milliards en 2017 et 1 351 milliards en 2020. En plus de leur instabilité, les recettes pétrolières sont très exposées à la corruption. Selon le FMI, trois principales sources de risques de corruption pèsent sur la gestion des recettes pétrolières en République du Congo : (i) l'opacité dans les accords de partage de la production ; (ii) un suivi inapproprié de l'exécution du budget et une mauvaise affectation des fonds pétroliers ; et (iii) l'entreprise pétrolière nationale, à savoir la Société nationale des pétroles de la République du Congo (SNPC) (FMI, 2019).¹¹

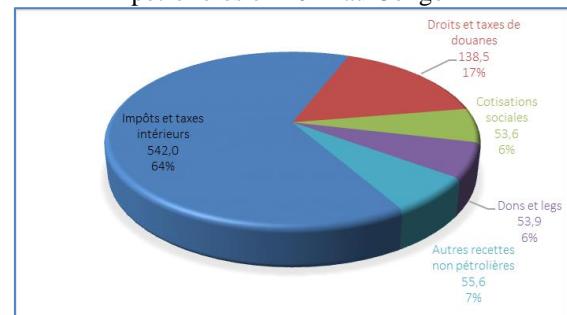
2.1.2. Le renforcement de la mobilisation des recettes non pétrolières

Les recettes non pétrolières de l'Etat englobent les recettes fiscales non pétrolières (impôts et taxes intérieurs + droits et taxes de douane), les cotisations sociales, les dons et les legs, et les autres recettes non pétrolières (droits et frais administratifs, recettes de portefeuille, recettes de services et minières, les recettes forestières). Les recettes fiscales, intérieures et de porte, représentent en 2022 près de 81% des recettes non pétrolières ce qui laisse croire que l'effort de mobilisation fiscale est assez conséquent (*Cf. Graphique 6*). Malheureusement, cette prépondérance des recettes fiscales masque des défaillances importantes dans l'appareil fiscal congolais qu'il convient de surmonter.

Graphique 5: Evolution des recettes fiscales non pétrolières entre 2014 et 2022 (en milliards de FCFA)



Graphique 6: Répartition des recettes non pétrolières en 2022 au Congo



Source : Rapport du DFA- République du Congo, 2023

2.1.3. La rationalisation des exonérations fiscales et des autres formes d'avantages fiscaux

La République du Congo a utilisé un large éventail d'avantages fiscaux pour attirer les investisseurs et promouvoir la croissance, ce qui pose un défi important pour la mobilisation des recettes intérieures dans le pays. Il s'agit notamment d'exonérations sur le carburant, de crédits d'impôt pour les gros investissements, de dispositions d'amortissement accéléré, d'exonérations fiscales avec la nouvelle zone économique spéciale, d'un taux de TVA réduit, d'exonérations de TVA et de l'IRPP. Le problème que posent ces exonérations fiscales est que la réglementation les régissant n'est pas suffisamment claire, ce qui ouvre la voie à la contestation par les contribuables. Les manques à gagner résultant des exonérations fiscales et des diverses incitations sont

¹¹ FMI (2019). République du Congo : Rapport des services du FMI N° 19/244, octobre 2019.

exceptionnellement élevées, fiscalement insoutenables, et concentrées dans quelques secteurs d'exploitation des ressources naturelles.

La dépense fiscale imposée par les exonérations et les incitations fiscales a amenuisé l'assiette fiscale et considérablement réduit le recouvrement de recettes. En 2018, le gouvernement a pris des mesures pour réduire la dépense fiscale en annulant toutes les exonérations exceptionnelles accordées par les administrations douanière et fiscale. Cependant, la prolifération de nouvelles conventions avec de généreuses exonérations fiscales envisagées par la Charte des investissements, et l'utilisation généralisée de taux réduits de TVA ont plutôt fait doubler la dépense fiscale qui a atteint 14,6 pour cent du PIB en 2018. Le Budget de l'Etat pour l'année 2023 avait prévu des recettes budgétaires d'un montant de 2 599 milliards de FCFA, en baisse de 8 % par rapport au collectif 2022, et des dépenses fiscales de 2 107,3 milliards de FCFA.

2.1.4. La précision des modalités d'application du nouveau code forestier instituant le partage de la production dans la filière bois et interdisant les exportations de bois en grumes

En application des dispositions du nouveau Code forestier, notamment l'article 97 alinéa 1 de la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant Code forestier en République du Congo, le Gouvernement congolais a décidé d'interdire dès le 1^{er} janvier de l'année 2023, l'exportation de bois en grumes afin de promouvoir la transformation locale du bois pour lui donner une plus-value et en faire un levier de développement économique et de création d'emplois. En réaction à cette mesure, les responsables des entreprises forestières, évoquant les difficultés auxquelles ils font face, et qui ne leur permettent pas de mettre en œuvre immédiatement la mesure, ont sollicité son report. Le nouveau code forestier a également institué le partage de production du bois ; mais la complexité des modalités de mise en œuvre de ce partage freine jusqu'à ce jour sa mise en œuvre. Les autorités ont initié une étude pour définir les contours de la réforme et engagé des consultations avec les partenaires au développement, le secteur privé et la société civile.

2.1.5. La lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites, y compris les prix de transfert pratiqués par les multinationales

L'évasion fiscale est généralisée au Congo et elle tient à plusieurs facteurs, le coût élevé de la conformité fiscale étant l'un des principaux de ces facteurs. Par exemple, selon le Rapport « *doing business* », en 2020, le paiement des impôts en République du Congo prenait 602 heures, contre 284 heures en moyenne en Afrique subsaharienne.¹² De plus, les entreprises multinationales font très probablement preuve de « créativité » dans les prix de transfert pour éviter de payer l'impôt sur les sociétés au Congo, manipulant les prix facturés sur les transactions transfrontalières intra-groupe (**prix de transfert**).¹³ Chaque année, les pratiques d'évitement fiscal des grands groupes multinationaux font perdre aux Etats entre 100 et 240 milliards de dollars de recettes fiscales. Afin

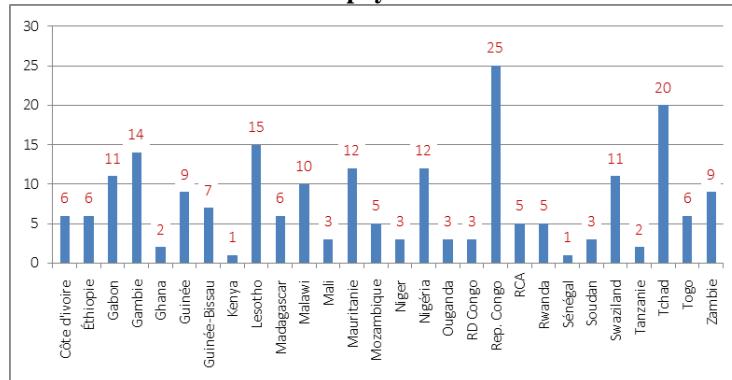
¹² Cette statistique est cependant meilleure que dans certains pays de la CEMAC : 624 heures au Cameroun, 834 heures au Tchad, 632 heures au Gabon, 483 heures en RCA et 492 heures en Guinée équatoriale.

¹³ Les prix de transfert sont les prix de facturation interne entre les sociétés d'un même groupe implantées dans des juridictions fiscales différentes.

de remédier à ce transfert organisé des bénéfices des firmes multinationales vers les territoires à fiscalité faible, le Gouvernement congolais a introduit un nouvel ensemble de lois et de règlements conformes aux pratiques internationales pour lutter contre ce type d'évasion fiscale, prescrivant des méthodologies, des exigences en matière de documentation et des sanctions. La participation à la Convention de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale peut limiter davantage la fraude et l'évasion fiscales.¹⁴

Selon le FMI, les flux financiers illicites (FFI)¹⁵ désignent les mouvements transfrontaliers de fonds qui sont gagnés (corruption, contrebande, etc.), transférés (fraude fiscale, etc.) et/ou utilisés (financement du terrorisme et de la criminalité, etc.) de manière illégale. Les FFI peuvent contribuer à épuiser les réserves de change d'un pays, fausser la concurrence, gonfler les prix de l'immobilier et d'autres actifs, réduire les recettes fiscales et diminuer les recettes publiques. Ces pratiques détournent des ressources qui auraient pu servir aux dépenses publiques, et peuvent réduire les capitaux disponibles pour l'investissement privé. Les flux illicites peuvent également encourager l'émergence de nouvelles activités criminelles, nuire à l'état de droit, éroder la confiance dans les institutions publiques et menacer la stabilité politique d'un pays.¹⁶ Les estimations produites dans le Rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, montrait qu'en 2015, la République du Congo était parmi les pays où le phénomène sévissait avec le plus d'acuité (*Cf. Graphique 7*).

Graphique 7: Flux financiers illicites en pourcentage du PIB dans certains pays africains



Source : Données de la CNUCED (2020)

Les premières données officielles sur les flux financiers illicites ont été publiées par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) en 2023. Bien que ces données ne soient disponibles que pour quelques pays africains (le Burkina Faso, le Ghana, le Gabon, la Zambie, la Namibie et l'Afrique du Sud), elles ont permis d'avoir une meilleure compréhension du phénomène et peuvent servir de base pour la République du Congo. Il ressort que les fausses facturations commerciales, notamment dans les boissons, le pétrole, les minerais,

¹⁴ Du 13 au 15 février 2017, le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont organisé un séminaire à Brazzaville sur la problématique des prix de transfert au sein des pays membres du CREDAF.

¹⁵ La réduction des flux financiers illicites constitue la cible 16.4 des ODD qui s'énonce comme suit : « D'ici 2030, réduire considérablement les flux financiers et d'armes illicites, renforcer la récupération et la restitution des avoirs volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée ».

¹⁶ <https://www.imf.org/fr/About/Factsheets/Sheets/2023/Fight-against-illicit-financial-flows#:~:text=Que%20sont%20les%20flux%20financiers,..%20de%20mani%C3%A8re%20et%20vol%C3%A9e.>

les métaux et pierres précieuses, les machines et équipements électriques constituent la principale source des mouvements transfrontaliers illicites des fonds.

2.1.6. La migration des Unités de production informelles (UPI) vers le secteur formel

Selon le Fonds monétaire international, le secteur informel représente 30 à 40 % du PIB au en République du Congo. Le secteur informel est constitué, dans la plupart des pays africains, de nombreuses micro, petites et moyennes entreprises qui opèrent dans un large éventail d'activités non pétrolières, sans numéro de contribuable ni tenue d'une comptabilité formelle au sens du Plan comptable OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires), sans inscription au registre du commerce, et sans affiliation à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Les unités de production informelles et leurs travailleurs ne déclarent ni revenus ni bénéfices et, par conséquent, ne paient pas d'impôts sur leurs activités. Au-delà de la faible capacité de l'Etat à prélever l'impôt, le poids du secteur informel pose également un problème de justice sociale ; car, à revenu égal, les ménages dont les membres travaillent dans des unités de productions informelles (UPI) paient moins d'impôts que ceux dont les membres travaillent dans le secteur formel. L'imposition des contribuables potentiels dans la vaste économie informelle pourrait contribuer à accroître significativement le montant des recettes intérieures.

2.1.7. L'assainissement de la gestion des régies en charge de la collecte et du recouvrement des recettes de l'Etat

▪ La Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID)

Les principales faiblesses de l'appareil fiscal ont été identifiées dans le diagnostic fait par la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) lors de l'élaboration du Plan stratégique de l'administration fiscale 2023-2025. Les principaux problèmes identifiés qui sont autant de défis à relever sont les suivants : (i) la non mise à jour du registre d'immatriculation central des contribuables¹⁷ ; (ii) le manque de synergies entre la Direction générale du Trésor et la DGID pour mettre fin à la fragmentation institutionnelle de la fonction de recouvrement des impôts¹⁸ ; (iii) la non automatisation des fonctions et opérations clés tels que le dépôt des déclarations et la comptabilité des recettes ; (iv) le déficit de communication sur la réduction des coûts et des procédures d'acquittement des impôts par les contribuables ; (v) les défaillances dans la gestion des arriérés des impôts et le traitement des demandes de remboursements des crédits de TVA ; (vi) la non implication de la DGID dans le choix de solutions informatiques l'absence d'un cadre réglementaire sur la digitalisation du paiement des impôts ; (viii) l'inefficacité des missions de contrôles de la conformité fiscale à cause de la corruption.

¹⁷ Ce registre est inexact et n'est pas connecté à la gestion de la déclaration et du paiement d'impôts.

¹⁸ La fonction de recouvrement est effectuée par le Trésor, et la DGID ne peut pas suivre tout le processus jusqu'au recouvrement effectif.

▪ **La Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI)**

Pour que la mobilisation des recettes douanières atteigne son potentiel, les défis les plus importants à relever sont : (i) l'actualisation de l'organisation des structures pour les adapter aux exigences des administrations des douanes modernes ; (ii) la rationalisation des services en vue de les rendre plus performants et atteindre les objectifs fixés, notamment les objectifs budgétaires et la mise en œuvre des actions de modernisation ; (iii) la rationalisation des contrôles pour les rendre plus fructueux ; l'appropriation des réformes entreprises au sein de l'administration par les agents, les partenaires, les autres administrations publiques et institutions ; (iv) l'amélioration des relations avec la tutelle en vue de l'appui de celle-ci dans la mise en œuvre des actions devant soutenir les objectifs budgétaires assignés à la douane ; (v) la mise en œuvre d'une politique d'incitations et de motivations à la performance pour créer une culture favorable à la diligence, la redevabilité et au renforcement de l'éthique ; (vi) la rationalisation de l'appareil statistique de la douane.

▪ **La Direction générale des recettes de services et du portefeuille**

Les recettes de service font partie des recettes budgétaires non fiscales et sont constituées des droits perçus auprès des usagers en contrepartie d'un service à eux rendu par une administration publique. Ces recettes sont généralement perçues dans les formations hospitalières, les établissements scolaires et universitaires, le transport routier, l'utilisation du domaine de l'Etat, les demandes de visa, etc. Les principales difficultés à résoudre, qui sont autant de défis à relever dans l'administration en charge des recettes de services sont les suivants : (i) la faible organisation structurelle des administrations génératrices des recettes de service ; (ii) la non maîtrise de l'assiette dans toutes les administrations pourvoyeuses des recettes de service ; (iii) l'absence des règles et normes qui fixent les objectifs à atteindre, ce qui favorise en partie l'évasion de ces recettes ainsi que les contreperformances enregistrées ; et (iv) la faiblesse du suivi et des contrôles des opérations de recouvrement.

Le recouvrement des recettes du portefeuille s'opère sur les intérêts de placement, notamment le remboursement des intérêts de prêts consentis par l'Etat, ainsi que les dividendes issus des prises de participation de l'Etat dans les entreprises. Les pertes récurrentes enregistrées par les entreprises publiques ne leur permettant pas de reverser des dividendes à l'Etat. Pourtant, en plus d'assurer leurs missions de fourniture des services publics, les entreprises publiques disposent d'une large marge de manœuvre pour contribuer au budget de l'État. Malheureusement, elles sont restées très dépendantes des subventions de l'Etat et sont extrêmement budgétivores. Les recettes qu'elles reversent au trésor public sont insignifiantes et la plupart d'entre-elles sont lourdement endettées. La poursuite de la mise en œuvre des réformes en vue de la modernisation de la gestion financière des entreprises publiques pourrait donc permettre d'accroître substantiellement les recettes non fiscales.

2.1.8. Le renforcement de la mobilisation des recettes par les collectivités locales

La Constitution du 6 novembre 2015, approuvée par le référendum du 25 octobre de la même année, assigne de nombreuses compétences aux collectivités locales (les départements et les communes) dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation et du développement économique local. Les ressources servant au financement de ces compétences sont constituées, entre autres : (i) des taxes facultatives perçues directement par les collectivités locales (taxe sur la

valeur locative de locaux professionnels, taxe sur les véhicules à moteur, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe sur les hydrocarbures) ; (ii) des impôts et taxes perçus par l'administration fiscale de l'Etat au profit des collectivités locales (la contribution foncière des propriétés bâties, la contribution foncière des propriétés non bâties, la contribution des patentés, la contribution des licences, la taxe régionale, la taxe sur les spectacles, jeux et divertissements) ; (iii) des dotations transférées par l'Etat dans le cadre de l'exercice des compétences transférées ; (iv) des appuis financiers bilatéraux et multilatéraux des partenaires au développement ; et (v) l'engagement citoyen des élites locales et la responsabilité sociale des entreprises citoyennes.

Le recouvrement des taxes facultatives par les collectivités locales est très faible à cause du rétrécissement du panier et de l'assiette des impôts locaux d'une part, et d'autre part, des faibles capacités techniques et humaines des services fiscaux de ces collectivités. De plus, la loi n'autorisant pas les collectivités locales à emprunter, celles-ci ne peuvent pas pleinement bénéficier de la possibilité qui leur est offerte d'intervenir sur les marchés, monétaire et financier, d'autant plus que la gestion de leurs finances publiques n'est pas saine.

2.2. Actions stratégiques pour une meilleure mobilisation des recettes publiques

L'amélioration du niveau de mobilisation des recettes publiques (recettes de l'Etat central et des collectivités locales) nécessite que soient relevés les défis ci-dessus identifiés par des réformes conjoncturelles et structurelles. Ces réformes devraient permettre d'accroître les recettes de la fiscalité intérieure, les recettes de services et du portefeuille, les recettes de porte et les recettes propres des collectivités locales (taxes facultatives). Certaines de ces réformes avaient déjà été identifiées dans la stratégie de financement du PND 2022-2026, la stratégie de réforme des finances publiques, le plan stratégique de l'administration fiscale 2023-2025, et l'UNDP SDG Tax Initiative adopté en mars 2023 pour le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales et le financement des ODD.

2.2.1. Simplifier le dispositif fiscal de la Direction générale des impôts et des domaines

La simplification du dispositif fiscal de la DGID se fera par : (i) la refonte du Code général des impôts pour promouvoir un environnement fiscal attractif et compétitif, tout en s'assurant de sa capacité à générer la plus grande part des recettes fiscales possibles et en garantissant l'équité sociale ; (ii) l'accélération de la publication des lois de finances au Journal Officiel pour éviter de faire perdre à l'Etat une partie de ressources budgétisées pour la période allant du 1er janvier à la date de publication de la loi de finances au Journal Officiel, surtout concernant les impôts, droits ou taxes à paiement mensuel, nouvellement créées ou dont le taux a été revu à la hausse ; (iii) la révision du cadre de gestion de la parafiscalité pour créer un cadre légal et règlementaire pour les taxes parafiscales dont le bien-fondé est établi et supprimer celles qui sont de nature à plomber l'activité économique ; (iv) la réforme profonde de la fiscalité foncière pour simplifier les règles de détermination de l'assiette des impôts fonciers et de leur liquidation, uniformiser les dates de paiement des impôts fonciers de manière à réduire leur coût de gestion pour les contribuables, et Simplifier les règles de recouvrement des impôts fonciers, notamment en consacrant leur auto-liquidation par les contribuables redevables.

2.2.2. Gérer efficacement le registre des contribuables pour élargir la base fiscale

Les administrations fiscales doivent constituer et tenir un registre complet des entreprises et des particuliers tenus par la loi d'être immatriculés. Il s'agit de contribuables, entreprises et particuliers à part entière, ainsi que d'autres entités, telles que les employeurs à qui incombe la responsabilité de retenir l'impôt à la source sur les salaires de leurs employés. La mise en place d'un registre centralisé et sécurisé des contribuables est essentielle pour s'assurer d'une gestion efficace des contribuables et de l'exactitude des données. Ce registre centralisé doit être connecté à chaque centre fiscal et aux modules de gestion et de suivi des obligations déclaratives et de paiement. Il est nécessaire également d'éliminer les possibilités de dégradation et de piratage de la base de données, notamment à travers la réalisation et mise en œuvre d'un audit de sécurité du système.

L'amélioration de l'efficacité de gestion du registre des contribuables se fera par : (i) le recours régulier à des sources tierces (compagnie nationale d'eau ou d'électricité, compagnies d'assurance, etc.) pour compléter et vérifier l'exactitude des informations contenues dans le registre des contribuables et empêcher les immatriculations fallacieuses ; (ii) l'incitation à l'immatriculation des contribuables du secteur informel ; (iii) la simplification des procédures d'immatriculation aux impôts et leur codification dans un manuel de procédures ; (iv) l'assouplissement des conditions d'obtention du numéro d'identification unique (NUI) ; (v) l'harmonisation et l'unification des différents formulaires utilisés par les différents services des impôts (DGID, ACPCE, Tribunal de Commerce, etc.) ; (vi) le renforcement de l'immatriculation en ligne des contribuables ; (vii) l'actualisation du fichier des contribuables de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et l'imposition des revenus de toutes les personnes imposables ; (viii) l'utilisation du fichier de la compagnie nationale d'eau ou d'électricité et leur implication dans la collecte des taxes foncières ; (ix) l'utilisation du fichier des compagnies d'assurance et leur implication dans la collecte de la taxe sur les véhicules à moteur ; (x) le renforcement du dispositif de taxation de l'économie numérique, y compris les ventes de biens et les prestations de services effectuées par les entreprises de droit congolais sur les plateformes numérique non résidentes.

2.2.3. Améliorer les performances de recouvrement des impôts, droits et taxes liquidés par l'administration fiscale

A taux d'imposition et base fiscale identiques, la République du Congo est capable de mobiliser plus de recettes fiscales par une amélioration des performances de recouvrement des impôts liquidés par l'administration fiscale. Cette amélioration se fera par : (i) la rationalisation des délais de recouvrement des impôts et taxes liquidés qui doivent être écourtés en les ramenant à un délai qui ne devrait pas excéder trente (30) jours à compter de la réception de l'Avis de mise en recouvrement (AMR) par le contribuable ; (ii) l'informatisation de la gestion et le suivi des titres de perception dans toutes les recettes des impôts (recettes principales et recettes secondaires), de manière à réduire de façon considérable le taux des restes à recouvrer résultant de la gestion manuelle des titres de perception ; (iii) l'affectation à la DGID des comptables publics assermentés pour le recouvrement et l'attribution de la fonction de recouvrement des impôts à la DGID.

Dans l'objectif d'augmenter les recettes et de rationaliser les dépenses non prioritaires, la loi de finances 2022 avait prévu d'augmenter le recouvrement des arriérés d'impôts pour atteindre au moins 5 milliards de francs CFA en 2022. Le gouvernement s'engage à maintenir cet objectif

comme outil d'amélioration de la performance des recouvrements des impôts par : (i) la réalisation d'un inventaire annuel de tous les arriérés d'impôts ; (ii) l'adoption d'un programme d'« amnistie fiscale » qui annulera une partie des arriérés d'impôts existants d'un contribuable en échange du paiement du reste en 2024–2025 ; (iii) la suppression progressive des différends de paiement d'impôts et de droits liés à la pandémie.

2.2.4. Renforcer les capacités de lutte contre l'évasion fiscale, les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent

La République du Congo étant l'un des pays africains les plus exposés aux flux financiers illicites, pour réduire ce fléau et son corolaire qu'est le blanchiment d'argent, le gouvernement congolais compte s'appuyer les actions suivantes : (i) la production d'un rapport d'audit fiscales sur les firmes multinationales selon l'approche de l'initiative **Tax inspectors without the borders (TIWB)** mise en place conjointement par l'OCDE et du PNUD ; (ii) l'officialisation et l'obligation légale de la responsabilité sociale des entreprises ; (iii) la création d'un fonds de responsabilité sociale des entreprises et d'engagement citoyen des élites politiques et du monde des affaires pour éviter l'éco-blanchiment (**greenwashing**)¹⁹ ; (iv) la production annuelle d'un rapport d'activités de l'Agence nationale d'investigation financière retracant les montants des flux financiers illicites ; (v) l'identification des principaux responsables et des canaux par lesquels transitent les flux financiers illicites en République du Congo; (vi) la lutte contre les fausses facturations commerciales, notamment dans les boissons, le pétrole, les minerais, les métaux et pierres précieuses ; (vii) la réalisation d'une étude sur les possibilités de collaboration entre les autorités fiscales, l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF), la BEAC et la société civile pour réduire les flux financiers illicites et le blanchiment d'argent ; (viii) l'adoption d'une loi sur la criminalité financière encourageant le versement au trésor public des sommes détournées par les gestionnaires indélicats.

2.2.5. Faciliter et sécuriser le paiement des impôts par les usagers

La facilitation et la sécurisation des impôts se fera par : (i) la restauration et la mise à jour régulière du site web de la direction générale des impôts et des droits indirects ; (ii) la création d'un service intégré de communication aux contribuables ; (iii) le renforcement des plateformes fiscales numériques pour les déclarations fiscales (E-TAX) ; (iv) la sensibilisation des contribuables sur les innovations et les facilités qui leur sont offertes pour le paiement des impôts ; (v) la mise en œuvre du guichet unique de dédouanement des marchandises au Port autonome de Pointe-Noire ; (vi) l'optimisation du Guichet unique de paiement (GUP) ; (vii) l'opérationnalisation du guichet unique du foncier ; (viii) l'allègement du nombre d'obligations déclaratives mensuelles, trimestrielles et annuelles ; (ix) l'application rigoureuse des sanctions inhérentes aux obligations déclaratives de manière à entraîner les contribuables à les observer.

¹⁹ L'éco-blanchiment est une stratégie utilisée par les entreprises pour influencer la perception des consommateurs afin de les convaincre des qualités ou des préoccupations environnementales des activités et des produits de l'entreprise. Bien qu'il soit difficile à démasquer, l'éco-blanchiment est très répandu dans les pratiques commerciales des entreprises, y compris dans leurs actions de responsabilité sociale, pour masquer leurs activités polluantes ou destructrices de l'environnement dans le but de se donner une image écologique responsable.

2.2.6. Elargir la base fiscale par la rationalisation des exonérations fiscales et la migration des unités de production informelles (UPI) vers le secteur formel

La rationalisation de la dépense fiscale est l'une des mesures phares de l'amélioration de la mobilisation des recettes de l'Etat car, tout comme l'optimisation du recouvrement, la suppression des exonérations fiscales contribue à accroître le montant des impôts collectés sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le taux d'imposition ou d'instituer de nouvelles taxes. La rationalisation des exonérations se fera par : (i) la mise en place d'un système conjoint pour la gestion des exonérations fiscales et douanières ; (ii) l'audit de tous les régimes d'exonération fiscale et la suppression de celles qui sont non productives ; (iii) la poursuite de la suppression progressive des exonérations d'impôt sur les sociétés pour non-respect des conventions d'investissement ; (iv) l'abaissement des exonérations de TVA en faveur des sociétés pétrolières ; (v) la suppression des exonérations d'impôts sur les sociétés ; (vi) la réduction des exonérations douanières et l'interdiction des incitations fiscales dans le secteur forestier ; (vii) l'annulation des exonérations des taxes sur les importations hors biens d'équipements dans le secteur pétrolier ; (viii) le maintien de la suppression des exonérations discrétionnaires accordées par le Ministre en charge des finances ; (ix) le réexamen de toutes les exonérations prévues dans la Charte des investissements.

L'élargissement de l'assiette fiscale peut également se faire par la réduction de la taille du secteur informel, notamment par la migration des Unités de production informelles (UPI) vers le secteur formel. Cela pourra se faire par : (i) la simplification des procédures fiscales pour faciliter l'enregistrement, la déclaration, le paiement et les remboursements de manière à faciliter la conformité volontaire (en particulier pour les petites et moyennes entreprises) ; (ii) l'offre aux contribuables d'une assistance pour la préparation des déclarations de revenus et la résolution des problèmes de déclaration afin d'encourager davantage la conformité volontaire ; (iii) la réalisation à intervalles de temps réguliers (5 ans) d'une enquête sur l'emploi et le secteur informels (EESI) pour améliorer l'identification et le suivi des contribuables potentiels ; (iv) et la révision, sur la base des résultats du recensement, du régime des petits contribuables pour réduire les fuites et les niches fiscales ; (v) le développement d'une stratégie durable et efficace de taxation du secteur informel et l'adoption d'une feuille de route.

2.2.7. Promouvoir la fiscalité écologique

La fiscalité écologique ou fiscalité verte représente l'ensemble des taxes, impôts et redevances dont l'assiette est constituée par un polluant ou par un produit ou service qui détériore l'environnement ou prélève des ressources naturelles. La promotion de la fiscalité verte se fera par : (i) le relèvement des droits d'accises, conformément aux lignes directrices de la CEMAC ; (ii) l'institution d'une taxe environnementale, la taxe-carbone, assise sur les quantités de CO₂ émises par les entreprises dont les activités polluent le plus l'environnement, notamment l'extraction des hydrocarbures, le secteur minier, le secteur des transports, la production des déchets, l'exploitation des forêts et les cimenteries ; (iii) l'institution d'une contribution sur les déchets et les ordures ménagères applicables sur toutes les personnes physiques ou morales détentrices d'un contrat d'abonnement à la compagnie nationale d'eau ou d'électricité d'un taux de 2% applicable sur le montant hors taxe de la facture d'eau ou d'électricité ; (v) l'institution d'une redevance sur le prélèvement pour alimentation en eau potable à usage domestique et industriel assise sur le volume d'eau prélevé au cours d'une année ; (vi) un inventaire des personnes physiques ou morales

disposant d'un contrat d'abonnement à la compagnie d'eau ou d'électricité pour constituer un fichier fiable de ces contribuables et réduire la gratuité de ces services qui semble abusive et pénalisante pour l'économie.

2.2.8. Améliorer le suivi et le recouvrement des recettes de service et du portefeuille

A la lumière des défis identifiés dans l'état des lieux, l'amélioration du suivi et du recouvrement des recettes de service et du portefeuille nécessite que soit mises en œuvre des réformes dans les principaux services pourvoyeurs desdites recettes. Les principales actions identifiées porteront sur : (i) le suivi du versement des recettes de services par les régisseurs en charge desdites recettes ; (ii) le suivi de l'encaissement par le trésor public des dividendes et revenus issus des participations et placements de l'Etat ; (iii) la signature des contrats de performance entre l'Etat et les entreprises publiques axés sur la rentabilité financière et sociale ; (iv) le profilage des postes de responsabilité dans les organes de gestion des entreprises publiques ; (v) le règlement par mobile-money des factures d'eau et d'électricité, des frais de scolarité et d'examens de l'enseignement secondaire, des frais de participation aux concours administratifs, et des droits universitaires de tous les étudiants du secteur public ; (vi) l'institution du visa électronique et le paiement en ligne des documents de voyage et de séjour (visa, passeport, carte de séjour) ; (vii) la production d'un rapport annuel d'activités de la Direction générale des recettes de services et du portefeuille ; (viii) la mise en place d'un cadre de concertation entre le ministère des finances et le ministère de la justice pour le recouvrement des amendes pécuniaires et des autres payements effectués par les justiciables.

2.2.9. Trouver des mesures d'accompagnement et alternatives à l'interdiction d'exporter le bois en grumes

Lors de la 38^{ème} réunion du Conseil des ministres de l'Union économique de l'Afrique centrale (UEAC) tenue le 28 octobre 2022 à Yaoundé, il avait été annoncé le report à une date ultérieure de la directive communautaire portant sur l'interdiction de l'exportation du bois en grumes dès le 1^{er} janvier 2023 en raison de l'importante perte de recettes fiscales que cette interdiction devait imposer à certains pays. Pour éviter que la mise en œuvre de cette mesure impacte négativement les recettes de l'Etat, les mesures transitoires suivantes peuvent être mises en œuvre : (i) l'échelonnement de la mise en œuvre de la directive communautaire sur l'arrêt des exportations des grumes ; (ii) l'indexation des exportations de grumes sur l'exigence de production d'un certain nombre de mètres cubes de bois transformé ; (iii) l'octroi des avantages fiscaux aux importateurs de matériels intervenant dans la transformation locale du bois (matériels de séchage, d'étuvage, de rabotage, de transport et de manutention) ; (iv) l'accélération de l'opérationnalisation des contrats de partage de production dans la filière bois ; (v) l'opérationnalisation du système informatisé de vérification de la légalité (SIVL) qui permet entre autres de retracer toutes les recettes forestières.

2.2.10. Accroître le volume des recettes captées par l'Etat dans les contrats pétroliers et miniers

La République du Congo tire relativement profit de l'exploitation pétrolière, à travers les contrats de partage de production qui lui garantissent entre 40% et 58% des revenus issus de la vente de pétrole brut. Bien que ces pourcentages permettent au pays de se situer dans la moyenne mondiale et au rang des pays les mieux rémunérés dans la région, le Gouvernement entend redoubler

d'efforts pour capter le maximum de recettes dans les contrats pétroliers et miniers. Les principales mesures envisagées sont : (i) l'élimination des subventions de TVA implicites dans le secteur pétrolier et le transfèrement de l'intégralité du montant de la TVA collectée au trésor public ; (ii) le renforcement du suivi du paiement des bonus pétroliers, notamment le bonus de signature du Contrat de partage du pétrole et le bonus de propagation du permis d'exploitation ; (iii) la collecte effective de la redevance superficiaire, en plus de la redevance minière proportionnelle ; (iv) l'instauration d'une taxe sur la plus-value des cessions des intérêts participatifs dans les contrats miniers et de partage du pétrole ; (v) la mutation de tous les champs pétroliers en régime de partage de production ; (vi) l'interdiction d'émettre des titres de dette garantis par des livraisons ultérieures de ressources pétrolières et minières ; (vii) l'engagement d'un cabinet de réputation internationale pour produire des rapports de rapprochement entre les volumes de pétrole que l'État devrait recevoir, d'après les accords de partage de la production, et le montant des recettes pétrolières réellement enregistré dans le budget ; (viii) la production et la publication des rapports des contrôles internes relatifs à la vérification des flux entre la SNPC et le trésor public ; (ix) la réalisation de l'audit fiscal des entreprises opérant dans le secteur minier sur l'application du Code minier, les exonérations et les prix de transferts ; (x) la quantification de la teneur des minerais par la mise en place du laboratoire national à but minier.

2.2.11. Renforcer les capacités de collecte des taxes facultatives et accroître le volume des recettes transférées par l'Etat aux collectivités locales

L'amélioration de l'autonomie financière des collectivités locales est indispensable pour une meilleure impulsion du développement local. Cela passe par l'amélioration de la collecte des recettes propres des collectivités locales et des recettes affectées par l'administration fiscale, ainsi que l'augmentation du montant des dotations de l'Etat au titre du financement de la décentralisation. L'atteinte de ces objectifs pourra se faire par : (i) l'assainissement et la modernisation de la gestion des finances publiques locales ; (ii) la digitalisation du paiement des taxes facultatives dans les grandes agglomérations urbaines ; (iii) la fixation d'un minimum des recettes de l'Etat à transférer aux collectivités locales sous forme de dotation générale de la décentralisation ; (iv) la définition et la publication des clés de répartition des ressources transférées par les ministères sectoriels aux collectivités locales ; (v) le transfert par les ministères sectoriels aux collectivités locales de toutes les compétences et de tous les crédits qui relèvent de leurs domaines de compétence ; (viii) l'élargissement du panier des impôts locaux et des recettes soumises à péréquation à d'autres formes de recettes, notamment dans le secteur pétrolier, gazier et minier ; (ix) l'élaboration d'un modèle efficace de péréquation horizontale des ressources entre les collectivités locales les plus riches et les collectivités locales les moins riches.

2.3. Risques sur la mobilisation des recettes publiques

2.3.1 Concernant l'amélioration des recettes budgétaires, les risques sont comme suit :

- Fluctuations en baisse du prix du baril de pétrole ;
- instabilité des recettes pétrolières ;
- la fraude et l'évasion fiscale ;
- les détournements de deniers publics ;

- interdiction des exportations de bois sous forme de grumes sans compensation douanière.

2.3.2 Pour les ressources innovantes, le risque de ne pas voir aboutir les réformes est important car les secteurs de la santé et de l'éducation et même de l'environnement et des PME, bien que vitaux, ne bénéficient pas toujours de la solidarité nationale. Ces ressources innovantes peuvent donc porter les risques des lobbies et de non-adhésion du corps social et économique aux mesures prises dans le sens de leur mise en œuvre.

Par ailleurs, le pays étant déjà confronté à des difficultés pour le maintien de la viabilité de sa dette, l'ajout d'une dette supplémentaire par le biais de prêts bancaires pourrait exacerber le fardeau de la dette et peser sur les ressources fiscales. De plus, l'éligibilité du pays à l'aide et au financement concessionnel pourrait être affectée s'il contracte des prêts commerciaux supplémentaires, ce qui réduirait l'accès à des conditions favorables. L'application des présentes mesures devrait donc s'accompagner d'un encadrement afin d'atténuer les risques évoqués.

2.3.3 La mise en œuvre des réformes comporte également plusieurs risques dont notamment :

- Le niveau d'engagement de la hiérarchie et des partenaires qui mènent et soutiennent les réformes ;
- la non-appropriation par les différents acteurs et bénéficiaires des réformes mises en place;
- la faible mobilisation des ressources humaines et des ressources financières destinées à l'opérationnalisation des réformes ;
- des projets pas suffisamment matures et bancables, malgré la disponibilité des ressources publiques ;
- enfin les conflits d'autorité.

2.3.4 Moyens d'atténuations des risques

Dans la mise en œuvre des différentes actions stratégiques les points d'atténuation des risques sont :

- Une ferme volonté politique ;
- un ferme engagement des Partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- le dialogue social avec différentes parties prenantes ;
- la transparence et la redevabilité dans la gestion des finances publiques ;
- etc.

3.AXE N°2 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'EMPRUNT DE L'ÉTAT

Les emprunts publics constituent, après les recettes budgétaires, la deuxième source de financement des dépenses de l'Etat. Lorsqu'ils ne sont pas remboursés, les emprunts publics contractés, année après année, auprès des agents résidents et non-résidents, pour financer le déficit budgétaire s'accumulent pour constituer le stock de la dette publique. Alors que l'emprunt public est une ressource mise à la disposition du gouvernement, la dette publique par contre est une charge

qui vient s'ajouter aux dépenses primaires en biens et services. Dans les analyses de viabilité de la dette effectuées par les services du FMI et de la Banque Mondiale, la dette publique de la République du Congo englobe la dette de l'administration centrale et les emprunts garantis par le gouvernement. Une Stratégie d'endettement à moyen terme de l'Etat (SDMT) est indispensable pour optimiser l'utilisation des ressources publiques.

C'est dans cette perspective que, pour permettre à ses États membres d'atteindre l'objectif de gestion optimale de la dette publique, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a, sur la base des meilleurs standards internationaux de gestion de la dette, adopté le Règlement n°12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 mars 2007, portant cadre de référence de la politique d'endettement et de gestion de la dette publique dans les États de la CEMAC.

Parmi les exigences consacrées par ce Règlement, se trouve l'obligation pour les États membres, d'élaborer des orientations globales en matière d'emprunts publics intérieurs et extérieurs et de gestion de la dette, lesquelles orientations déterminent une stratégie d'endettement public.

Le Règlement n°12/07-UEAC-186-CM-15 du 19 mars 2007 définit la stratégie d'emprunt comme « l'ensemble des décisions prises pour mettre en œuvre la politique d'endettement ». Ainsi, la stratégie de gestion de la dette doit s'entendre comme le plan de recours aux différents instruments d'endettement intérieurs et extérieurs, qui permet de couvrir le besoin de financement de l'Etat, de manière à ramener et garder les indicateurs de coûts et de risques à des seuils favorables.

La stratégie de gestion de la dette publique couvre la période pluriannuelle 2022-2024, et doit être annexée à la loi de finances. Cette exigence, prévue dans le Règlement CEMAC sus-cité, est reprise sur le plan interne, dans la loi organique n°36-2017 du 3 octobre 2017, relative aux lois des finances, qui dispose en son article 56 alinéa 3, qu'« un état complet et détaillé de l'endettement prévisionnel en fin d'exercice, accompagné de la stratégie d'endettement, doit être annexé à la loi des finances ». Cette stratégie intervient dans un contexte économique, marqué par la mise en œuvre du programme d'actions du Gouvernement et d'un nouveau programme conclu avec le Fonds Monétaire International.

La mise en œuvre du programme du Gouvernement requiert d'importantes mobilisations de ressources d'emprunts. Cependant, la situation de surendettement dans laquelle se trouve la République du Congo, impose d'inscrire le recours à l'emprunt dans une stratégie idoine, respectueuse des impératifs de rétablissement des équilibres macro-économiques

L'objectif ultime est de réduire les coûts et risques liés à l'endettement et le poids du service de la dette sur les ressources du pays et sur ses avoirs en devises

3.1. Etat des lieux des défis à relever pour renforcer les capacités d'emprunt de l'Etat

La dette publique ne constitue pas un problème en soi dans la mesure où les ressources mobilisées sont investies dans des projets rentables permettant au gouvernement de bénéficier d'un effet de levier. Les ressources empruntées peuvent ainsi être injectées dans la construction des infrastructures qui contribueront à améliorer la productivité des facteurs privés de production, ou dans des projets sociaux qui contribueront à l'accumulation du capital humain considéré comme un moteur essentiel de la croissance économique. Elle devient un problème lorsque le pays est en situation de surendettement de telle sorte qu'une partie importante de la richesse qui est créée est

utilisée pour rembourser la dette, ce qui est de nature à décourager les investisseurs privés qui anticipent qu'une part importante de leurs bénéfices risque d'être prélevée par l'Etat pour faire face aux obligations du service de la dette. Malheureusement, la république du Congo se trouve actuellement dans une situation de surendettement qui a amené le FMI à prendre des mesures rigoureuses qui réduisent énormément ses capacités d'emprunt sur les marchés financiers internationaux et auprès de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux.

3.1.1. La sortie du statut de pays en situation de surendettement

A la faveur des différents traitements relatifs au point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2010, la République du Congo a connu une importante baisse du stock de sa dette publique. Cependant, ce stock s'est de nouveau orienté à la hausse et s'est suffisamment accéléré à partir de 2016, passant de 2 261 milliards de FCFA en 2013 à 3 255 milliards en 2016, pour atteindre 8 149 milliards de FCFA en 2022 (*Cf. Tableau 1*). Le poids de la dette publique dans le PIB, qui était de 32,6 % en 2013 est passé à 115 % en 2017, pour se situer à 94 % en 2022 après avoir atteint 116 % en 2021. Ainsi, depuis 2016, au regard des critères de convergence de la CEMAC qui limite le poids de la dette publique dans le PIB à 70%, la dette publique de la République du Congo est structurellement insoutenable. Le pays est en situation de surendettement selon le FMI, mais comme tous les ratios d'endettement seront inférieurs aux seuils d'endettement dans 5 ans, la dette est jugée viable.

Tableau 1: Evolution de l'encours de la dette publique entre 2013 et 2022 (en milliards de FCFA)

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette publique	2 261	2 724	3 036	3 255	5 941	5 780	6 135	6 596	8 131	8 149
Dette extérieure	1 839	2 330	2 651	2 858	4 083	3 970	4 278	3 767	4 117	3 840
Dette intérieure	421	394	386	397	1 858	1 810	1 857	2 829	4 014	4 309
Ext/DP (%)	81%	86%	87%	88%	69%	69%	70%	57%	51%	47%
Int/DP (%)	19%	14%	13%	12%	31%	31%	30%	43%	49%	53%
% DP/PIB	32,6%	9,1%	54,7%	70,1%	115,3%	90,9%	92,1%	111,1%	116,1%	93,8%
% Ext/PIB	26,5%	33,5%	47,7%	61,5%	79,2%	64,5%	71,7%	63,5%	58,8%	44,2%
% Int/PIB	6,1%	5,7%	6,9%	8,6%	36,1%	26,5%	20,4%	47,6%	57,3%	50,6%
Critère CEMAC	70%									

Source : Rapport du DFA-République du Congo, 2023

Sur toute la décennie écoulée, la République du Congo s'est illustrée comme le pays le plus endetté de toute la CEMAC du point de vue de la dette extérieure. Même si on peut se réjouir de la tendance baissière de cette statistique en 2016 et 2022, le taux d'endettement extérieur de la République du Congo (41,7%) est bien supérieur à la moyenne communautaire puisque la dette publique extérieure de l'ensemble des pays de la CEMAC ne représente que 29,4 % du PIB communautaire en 2022 (*Cf. Tableau 2*).

Tableau 2: Evolution du taux d'endettement public extérieur (dette publique extérieure/PIB) dans les pays de la CEMAC entre 2015 et 2022

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CEMAC	26,1	33,7	33,6	31,8	32,2	36,1	34,2	29,4
Cameroun	18,7	20,6	24,1	26,6	28	33,3	33,5	30,8
République centrafricaine	29,9	28,2	25,9	25,2	24	34,8	36,1	34,4
République du Congo	56,4	91,3	79,5	60,2	62,1	58,9	50	41,7
Gabon	33,4	39,5	408	40	37,1	47,6	42,4	35,3

Guinée Equatoriale	8,9	10,6	9,8	11,7	11,6	16,8	14,7	10,1
Tchad	19	26,3	26,3	25,2	24,9	25,5	24,3	18,5

Source : Rapport annuel BEAC 2022

3.1.2. La diversification des créanciers extérieurs

A cause de la gestion non prudente de la dette publique, la République du Congo a perdu la confiance de certains de ses partenaires traditionnels et a concentré ses emprunts extérieurs sur la Chine qui a fourni l'essentiel des décaissements extérieurs entre 2013 et 2017 (*Cf. Tableau 3*). Le Congo a alors accumulé une dette colossale vis-à-vis de la Chine, ce qui a négativement impacté ses capacités d'emprunt auprès des autres partenaires, notamment ceux du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Le poids de la dette avec la Chine a retardé la reprise des négociations entre la République du Congo et le FMI qui est un partenaire majeur ayant une forte capacité à influencer la négociation des accords de prêts avec les partenaires de l'OCDE. C'est à la faveur du premier accord de restructuration de la dette avec la Chine que les négociations ont repris avec le FMI et que le Congo a pu conclure un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC).

Tableau 3: Evolution des décaissements extérieurs par créancier 2013-2022 (en milliards de FCFA)

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bilatéral	182,1	331,7	147,5	235,6	294,6	23,4	120,8	16,1	29,7	31,4
Part en %	96,7%	98,1%	89,7%	86,6%	54,6%	34,8%	35,4%	21,3%	25,0%	11,9%
CHINE	173,2	322,4	146,9	83,0	200,4	0,0	68,3	0,0	23,3	0,0
EXIMBANK OF INDIA	8,9	9,3	0,6	2,2	58,4	3,2	5,0	0,3	6,4	3,6
EXIMBANK OF TURK	0,0	0,0	0,0	115,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BELFIUS BANK	0,0	0,0	0,0	13,0	15,9	7,1	14,4	0,0	0,0	0,0
AFD	0,0	0,0	0,0	0,0	4,1	11,8	33,1	15,9	0,0	27,8
ING	0,0	0,0	0,0	21,7	15,8	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0
COMMERCIAL	0	0	0	0	208,23	0	0	0	0	0
Part en %	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	38,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
AFREXIM BANK	0,0	0,0	0,0	0,0	208,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Multilatéral	6,3	6,3	17,0	36,4	36,7	43,9	220,2	59,5	89,3	231,4
Part en %	3,3%	1,9%	10,3%	13,4%	6,8%	65,3%	64,6%	78,7%	75,0%	88,1%
BADEA	0,2	0,3	1,6	2,8	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
BDEC	0,0	0,0	0,0	20,0	0,0	0,0	0,0	15,0	16,9	16,7
BIRD	0,0	0,0	0,1	2,4	2,8	8,5	12,9	8,5	19,6	22,8
FAD	0,0	0,0	7,6	3,1	3,8	1,2	2,9	5,5	6,4	1,0
FIDA	0,2	0,4	1,0	0,5	1,6	0,1	1,5	1,2	1,1	0,3
IDA	5,3	5,7	6,6	7,6	11,5	15,8	18,4	23,7	36,8	77,1
BAD	0,0	0,0	0,0	0,0	16,8	18,2	158,4	5,6	8,6	7,1
FMI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	26,1	0,0	0,0	106,5
OPEP	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Général	188,4	338,0	164,5	272,0	539,5	67,3	341,0	75,7	119,1	262,8

Source : Rapport du DFA- République du Congo, 2023

3.1.3. La réduction du coût des titres publics émis sur le marché monétaire et financier de la CEMAC

Les analyses du DFA ont révélé que la majorité des titres publics de l'Etat congolais émis sur le marché de la BEAC (OTA et BTA) est détenue par les résidents des autres pays de la CEMAC. En 2022, 67% de l'encours des titres publics était détenu par les non-résidents, avec une prédominance des résidents camerounais. Les titres publics de l'Etat congolais sont donc très attractifs pour les citoyens de la CEMAC, et de ce fait, le marché des titres publics constitue un vaste potentiel de mobilisation de l'épargne sous-régionale par le Gouvernement. Cependant, l'attractivité des titres publics va de pair avec leur coût d'émission relativement élevé.

Tableau 4: Évolution du coût des émissions par type d'instrument et par émetteur 2017-2022 (%)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
BTA (TIMP moyen)	5,02	4,77	4,87	4,35	5,60	5,76
Cameroun	3,33	2,81	2,49	2,51	2,33	3,10
Congo	4,96	6,17	6,4	6,03	6,37	6,57
Gabon	5,15	3,91	3,81	4,02	5,43	5,93
Guinée Equatoriale	7,02	8,55	8,07	7,23	8,07	8,09
République Centrafricaine	5,21	5,27	5,24	5,24	5,79	8,88
Tchad	5,53	5,77	6,35	5,43	6,32	6,81
OTA (Rendement moyen)	4,51	5,21	5,88	7,87	8,77	8,82
Cameroun	0	0	4,62	5,20	5,66	5,99
Congo	0	0	8,55	10,20	9,20	8,96
Gabon	4,53	5,21	7,2	8,39	8,87	8,66
Guinée Equatoriale	0	0	5	0,00	10,47	
République Centrafricaine	0	0	0	2,95	12,32	10,91
Tchad	4,5	0	0	5,38	7,50	10,19
Total moyen pondéré global	5,0	4,80	5,17	4,89	6,96	7,11

Source : BEAC, Rapport annuel 2022

En 2022, les statistiques de la BEAC révèlent que le rendement moyen des Bons du trésor assimilables (BTA) est de 5,76 % pour l'ensemble de la CEMAC alors qu'il est de 6,57% au Congo et 3,10 % seulement au Cameroun. Quant aux Obligations du trésor assimilables (OTA), leur rendement est de 8,82% dans la CEMAC et 5,99 % au Cameroun, alors qu'au Congo il est de 8,96 %. Le coût des emprunts de l'Etat congolais est donc nettement élevé et il serait souhaitable de le ramener au moins au niveau de la moyenne sous régionale (*Cf. Tableau 4*).

3.1.4. L'obligation de concessionnalité sur tous les emprunts extérieurs avec un élément de don d'au moins 35%

Dans le cadre de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), signé en juillet 2019 avec le FMI et qui a expiré en avril 2021, la République du Congo s'était engagée à ne plus contracter des emprunts extérieurs non concessionnels durant toute la période de mise en œuvre du programme. Un nouvel accord triennal au titre de la FEC d'un montant de 324 millions de DTS (200 % de la quote-part) a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 21 janvier 2022. Cet accord a induit une stratégie de gestion de la dette pour l'année 2022 consistant sur le plan extérieur, à ne recourir exclusivement qu'à des emprunts concessionnels tout en privilégiant les instruments libellés en euro, compte tenu de sa parité fixe avec le franc CFA. Ainsi, le recours aux nouveaux engagements a fortement été marqué par des contraintes de concessionnalité avec à la clé l'exigence d'un élément don supérieur ou égal à 35%. Depuis 2017, aucun décaissement n'a été effectué auprès des partenaires commerciaux. Les décaissements effectués par les partenaires bilatéraux sont passés de 338 milliards de FCFA environ en 2014 à 31 milliards seulement en 2022. Cette obligation de concessionnalité réduit énormément les capacités d'emprunt de l'Etat et limite les capacités de mobilisation des ressources pour le financement du PND.

3.1.5. La diminution de la dette des entreprises publiques, notamment celle du secteur de l'énergie

L'encours de la dette des dix plus grandes entreprises publiques est arrêté à fin décembre 2021 à 114 milliards de FCFA, contre 537,4 milliards de FCFA en 2020, soit une diminution de 78,79% (-423,4 milliards) en glissement annuel (*Cf. Tableau 5*).

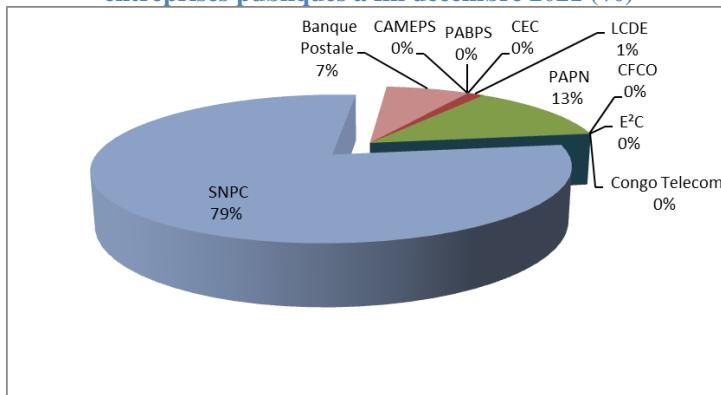
Tableau 5: Situation d'endettement des entreprises publiques au Congo en fin d'année 2021

Nom de l'entreprise publique	Part de l'Etat dans le capital (en %)	Secteur d'activité	Dette intérieure		Dette extérieure		Durée (années)	Taux d'intérêt (moyenne en %)	Encours à fin décembre 2021
			Garantie par le Gouvernement	Non garantie par le Gouvernement	Garantie par le Gouvernement	Non garantie par le Gouvernement			
CEC	80%	Energie	-	5 800 000 000	-	-	5	0	-
LCDE	94%	Distribution d'eau	-	2 744 200 000	-	-	4	0	1 983 200 139
PAPN	100%	Portuaire	-		81 822 601 718	-	10	0	18 626 531 695
CFCO	100%	Transport ferroviaire	803 622 031	795 184 718	-	-	3	0	98 249 527
E²C	100%	Électricité	-	3 350 000 000	-	-	3	0	98 249 527
Congo Telecom	100%	Télécoms	20 000 000 000	500 000 000	-	-	6	0	-
SNPC	100%	Pétrole	-	-	-	550 447 360 000	5	0	113 212 935 480
Banque Postale	80%	Bancaire	10 000 000 000	-	-	-	6	0	10 000 000 000
CAMEPS	100%	Santé	-	-	-	-	-	-	-
PABPS	100%	Portuaire	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL			30 803 622 031	13 189 384 718	81 822 601 718	550 447 360 000	5	0	144 019 166 368

Source : Rapport du DFA- République du Congo, 2023

Cette réduction drastique du stock s'explique par l'exclusion des subventions et autres avances de l'Etat dans les statistiques collectées précédemment et l'absence de données pour deux établissements publics : la Centrale d'achats des médicaments essentiels et des produits de santé (CAMEPS) et le Port autonome de Brazzaville et ports secondaires (PABPS). En 2021, la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC) est l'entreprise publique la plus endettée. L'encours de la dette de la SNPC, essentiellement constituée de la dette extérieure, est de 550,4 milliards de FCFA (79% de l'encours de la dette des entreprises publiques). Elle est suivie par le Port autonome de Pointe-Noire dont l'encours de la dette totalement garantie par le Gouvernement est de 81,8 milliards de FCFA (13% de l'encours total), la Banque postale du Congo avec un encours de 10 milliards de FCFA (7%), et la congolaise des eaux (1%).

Graphique 8: Répartition de l'encours de la dette des entreprises publiques à fin décembre 2021 (%)



Source : Rapport du DFA-République du Congo, 2023

3.1.6. Le décaissement des soldes engagés mais non décaissés (SEND's)

A fin décembre 2022, l'encours des SEND's sur la dette extérieure s'est établi à 525,15 milliards de FCFA contre 590,3 milliards de FCFA en 2021 (Cf. Tableau 6). Ces SEND's ne concernent que les créanciers multilatéraux et bilatéraux car, du fait de l'obligation de ne contracter que des prêts ayant un élément don supérieur ou égal à 35%, la politique des nouveaux financements n'intègre plus les prêts commerciaux, ce qui explique l'inexistence des SEND's en ce qui concerne la dette commerciale.

Tableau 6: Situation des SEND's au 31 décembre 2022

RUBRIQUES	SEND'S	% des SEND's multilatéraux	% des SEND's bilatéraux	% du Total des SEND's
I- MULTILATÉRAUX	181,92	100	-	34,64
Banque Mondiale	98,87	54,35	-	18,83
AID	88,71	48,76	-	16,89
BIRD	10,17	5,59	-	1,94
Groupe BAD/FAD	41,63	22,88	-	7,93
BAD	27,02	14,85	-	5,15
FAD	14,6	8,03	-	2,78
Divers créanciers multilatéraux	41,42	22,77	-	7,89
BADEA	12,78	7,03	-	2,43
BDEAC	28,45	32,07	-	5,42
FIDA	0,18	1,77	-	0,03
FMI	0	0	-	0
II- BILATÉRAUX	343,23	-	100	65,36
AFD	81,57	-	23,77	15,53
EXIMBANK CHINA	223,07	-	64,99	42,48
EXIMBANK INDIA	38,59	-	11,24	7,35
III- COMMERCIAUX	0	-	0	0
TOTAL GENERAL	525,15	-	-	100

Source : Rapport du DFA-République du Congo, 2023

La totalité des SEND's sur la dette extérieure enregistrés en 2022 concernent les prêts projets, confortant ainsi l'idée que c'est le mauvais montage des projets (la faible maturation) qui est la principale cause de l'accumulation des SEND's (*Cf. Tableau 6*). La répartition des SEND's par bailleur pour l'année 2022 montre que c'est dans les conventions de prêt bilatérales, notamment celles avec la Chine, que les SEND's s'accumulent le plus. Sur les 525,15 milliards de SEND's accumulés jusqu'en 2022, 343,23 milliards sont des SEND's bilatéraux (65,36% du total des SEND's) et 223 milliards (65% des SEND's bilatéraux et 42,5% du total des SEND's) proviennent des prêts contractés auprès de EXIMBANK CHINA. Cette prédominance de la Chine dans les SEND's est tout à fait compréhensible dans la mesure où la grande majorité des décaissements effectués jusqu'en 2017 sur les emprunts extérieurs provenaient essentiellement de la Chine. La Chine étant le principal créancier de la république du Congo pour le financement des projets il est donc tout à fait logique qu'elle détienne l'enveloppe des SEND's la plus importante.

3.1.7. L'apurement des arriérés de paiement sur la dette domestique envers le secteur privé

Lors des entretiens organisés entre l'équipe en charge de l'élaboration du CNFI et le secteur privé, les responsables de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des petits métiers (CCIAM), ont relevé que les arriérés que l'Etat accumule envers les entreprises du secteur privé pour les prestations qu'ils effectuent pour le compte de l'Etat, plombent l'activité de ces entreprises. Ainsi, en plus de contribuer à l'accroissement du stock de la dette publique, et donc à la réduction de sa viabilité, les arriérés de paiement domestiques sur les banques et les entreprises privées impactent négativement la performance du secteur privé congolais dont la taille est déjà assez réduite, et par conséquent, le bien-être des ménages.

Il serait donc nécessaire d'apurer les arriérés de paiement restants sur la dette public, intérieurs et extérieurs, pour mettre fin à l'épisode actuel de surendettement. C'est pourquoi la stratégie budgétaire à moyen terme des autorités priorise les remboursements d'arriérés intérieurs, lesquels sont essentiels pour instaurer un climat de confiance sur les plans économique et politique, tout en préservant les dépenses sociales et d'investissement financées sur ressources intérieures, et en tenant compte des engagements pris pour renforcer la viabilité de la dette.

3.2. Actions stratégiques et réformes pour une amélioration des capacités d'emprunt de l'Etat

3.2.1. Réduire le coût de l'émission des titres publics sur les marchés financiers domestiques

Face aux contraintes imposées par le FMI dans le cadre du programme économique et financier appuyé par facilité élargie de crédit, l'une des options qui s'offre au Gouvernement congolais serrait d'exploiter de manière intensive le marché monétaire de la BEAC et le marché financier sous régional (BVMAC) en émettant plus de titres d'emprunt publics. Seulement, le coût des emprunts de l'Etat congolais sur ces marchés est relativement élevé et pourrait considérablement accroître le poids du service de la dette intérieure. Il est donc nécessaire d'optimiser ces émissions en veillant à ce que la capacité de remboursement de ces titres ne soit pas affectée. Ce coût relativement élevé est révélateur du niveau de risque qui leur est également associé, ce niveau de risque étant en relation avec le niveau d'endettement du pays qui entraîne une dégradation de sa note par les agences de notation. Les actions prioritaires du Gouvernement viseront donc : (i) l'amélioration de la note du pays par les principales agences de notation des dettes souveraines ; (ii) la réduction de l'écart entre le coût moyen d'émission des titres publics dans le CEMAC et le coût d'émission des titres de l'Etat congolais (OTA, BTA, OT) ; (iii) l'exécution rigoureuse du programme économique et financier appuyé par la facilité élargie de crédit du FMI ; (iv) le respect des échéances de remboursement des titres publics par le trésor pour crédibiliser la signature de l'Etat.

3.2.2. Accélérer l'absorption des ressources d'emprunt et le décaissement du stock des SEND's existants

En général, ce sont les lenteurs observées dans le processus d'exécution des projets qui constituent le principal frein à l'absorption rapide des financements disponibles. Pour absorber l'ensemble des SEND's recensés par la Caisse congolaise d'amortissement (CCA) et accélérer le décaissement sur les nouvelles conventions de prêt, l'action du Gouvernement portera principalement sur : (i) l'élaboration d'un document du portefeuille des projets non performants et de suivi des SEND's problématiques²⁰ de l'année n à produire avant la fin du mois de Juin de l'année $n+1$; (ii) l'annulation des financements de certains anciens projets non performants ne donnant aucun résultat et la recherche de nouveaux financements plus appropriés pour l'achèvement desdits projets ; (iii) le suivi des décaissements des conventions de prêt et le respect des plans de décaissement des fonds ; (iv) la réalisation en mode d'urgence des études de faisabilité des projets

²⁰ Ce document permettrait de communiquer sur l'implémentation effective des projets d'investissement de l'Etat à financement conjoint avec les partenaires publics et privés. Le document du portefeuille des projets non performants et de suivi des SEND's problématiques permettra aussi de faire le point sur la mobilisation des ressources publiques affectées aux différents projets d'investissement. Les SEND's sont classés comme problématique s'ils respectent au moins l'un des critères suivants : (i) le prêt a été signé avant 2014 ; (ii) le décaissement du prêt est nul un an après la signature de la convention de prêt ; (iii) le prêt n'a pas pris effet que six mois après la signature de la convention ; (iv) la date limite des décaissements du prêt a expiré ou a été prorogée au moins une fois ; (v) la date limite du décaissement du prêt intervient dans moins d'un an et la part décaissée est inférieure à 50 % ; (vi) le projet n'a donné lieu à aucun décaissement pendant plus d'un an.

prioritaires du PND 2022-2026 ; (v) la suspension de toute procédure de signature de convention de prêt pour tous les projets ne disposant pas d'études de faisabilité et nécessitant des fonds de contrepartie.

3.2.3. Poursuivre les efforts de diversification des partenaires extérieurs et renforcer la coopération avec les pays émergents

En vertu de son statut de grand producteur de pétrole, le Congo reçoit très peu d'aide publique au développement, tant en valeur absolue qu'en pourcentage du PIB. Cette situation appelle à un renforcement de la coopération au développement non seulement avec les principaux pays pourvoyeurs de l'aide et ceux respectant l'engagement de 0,7 % du revenu national brut des pays riches qui doit être consacré à l'APD, mais aussi avec les pays émergents. Etant donné que les flux financiers reçus des agences du système des Nations unies proviennent majoritairement des agences résidentes, un plaidoyer doit sera fait par les Autorités pour augmenter le nombre d'agences du Système des nations unies ayant des représentations résidentes en République du Congo. Les efforts déjà engagés pour diversifier les partenaires extérieurs du pays méritent également d'être étendus à la coopération décentralisée entre les collectivités locales congolaises et les collectivités étrangères. Ainsi, la diversification des partenaires extérieurs passera par : (i) le renforcement de la coopération avec les principaux pays pourvoyeurs de l'aide publique au développement et ceux respectant l'engagement de consacrer 0,7% du revenu national brut à l'APD ; (ii) le plaidoyer pour une plus grande représentation des agences du système des nations unies en République du Congo ; (iii) le renforcement de la coopération avec les pays émergents, y compris le monde arabe ; (iv) le renforcement de la coopération au développement décentralisée ; (v) l'appropriation des champs d'intervention prioritaire et les modalités d'accès aux guichets de financement des partenaires ayant un ancrage fort pour la décentralisation et le développement local ; (vi) la réforme du cadre juridique de coopération et d'emprunt des collectivités locales.

3.2.4. Apurer progressivement les arriérés de paiement intérieurs audités et extérieurs et limiter les nouveaux arriérés

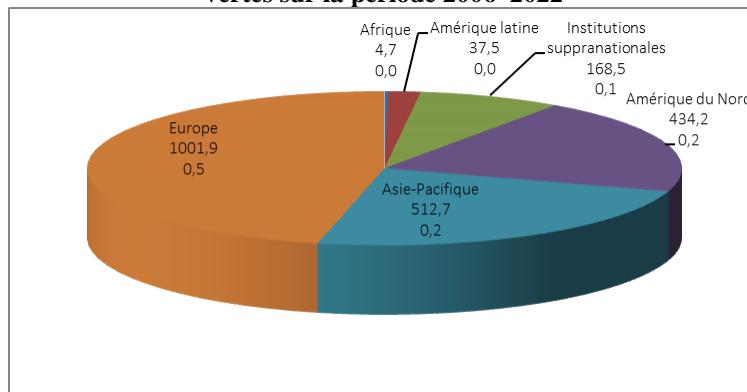
L'apurement progressif des arriérés intérieurs devrait procurer davantage de liquidités aux entreprises du secteur privé et aux banques, ce qui stimulera l'investissement privé et la croissance du secteur non pétrolier. L'élimination des arriérés intérieurs contribuera aussi à la stabilité du secteur financier, grâce à la réduction des prêts non performants, et la liquidité dégagée, couplée aux réformes en faveur de l'inclusion financière, améliorera l'accès des entreprises du secteur privé au financement bancaire. Les principales mesures envisagées par le Gouvernement pour apurer les arriérés de paiement sont les suivantes : (i) la sollicitation auprès des partenaires d'un traitement PPTE des arriérés commerciaux extérieurs antérieurs à l'initiative PPTE ; (ii) l'utilisation des recettes pétrolières exceptionnelles pour apurer les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs à moyen terme ; (iii) l'apurement des arriérés de paiements dus aux banques étrangères ; (v) la suspension de l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et commerciaux extérieurs ; (vi) la mise en œuvre du protocole d'accord signé le 08 août 2023 entre le gouvernement et les banques commerciales pour le financement des projets d'investissement public inscrits dans le PND 2022-2026, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre desdits projets.²¹

²¹ Ce protocole d'accord permettra de résoudre le problème lié aux difficultés de planification des paiements sur la base des disponibilités au niveau du trésor. Cette incertitude sur les paiements génèrent plusieurs risques,

3.2.5. Emettre des obligations durables (obligations vertes) sur le marché financier

Les obligations vertes sont des instruments de dette dont le produit est affecté à des projets sociaux et/ou environnementaux accélérant la réalisation des ODD. C'est pourquoi en lieu et place du terme « obligations vertes », les termes « obligations durables » ou « obligations ODD » (SDGs Bonds) sont de plus en plus utilisés pour désigner toute émission obligataire destinée au financement des projets à fort impact sur l'atteinte des cibles pertinentes des ODD. Même si les Etats et les entreprises émettent de plus en plus des obligations vertes en Afrique, le marché des obligations vertes reste très sous-exploité sur le Continent (*Cf. Graphique 8*).

Graphique 9: Émissions régionales cumulées d'obligations vertes sur la période 2006–2022



Source : Rapport DFA-République du Congo, 2023

Le faible développement du marché des obligations s'explique, entre autre, par le faible approfondissement financier et surtout le faible développement des marchés financiers alors que les investisseurs potentiels sont nombreux (Institutions financières internationales, investisseurs institutionnels, fonds philanthropiques, etc.). les actions que le gouvernement compte mettre en œuvre pour mobiliser plus de ressources par l'émission des obligations vertes sont les suivantes : (i) la soumission de l'agenda ODD de la République du Congo à une évaluation volontaire par les pairs ; (ii) l'attribution d'un cahier des charges au ministère de l'économie et des finances pour piloter les émissions des obligations durables avant la fin de l'échéance du PND en 2026 ; (iii) l'établissement d'une liste de projets à fort impact sur les cibles pertinentes des ODD ; (iv) l'adoption d'un programme d'émissions d'obligations vertes par les collectivités locales forestières pour les projets intercommunaux d'atténuation et/ou d'adaptation aux changements climatiques.

3.2.6. Procéder à des échanges dette-contre nature et dette-contre santé (SWAPS bilatéraux et multilatéraux de dette)

notamment : (i) le non achèvement des projets qui se traduit par le phénomène des « éléphants blanc » en raison des arbitrages qui doivent être opérés compte tenu des urgences de l'Etat ; (ii) le paiement des prestations alors qu'elles ne sont pas réalisées suivant les prescriptions des contrats en raison du décalage parfois important entre le paiement effectué au niveau du trésor et la preuve de la réalisation des prestations ; (iii) l'accumulation des arriérés de paiement intérieurs du fait de la forte dépendance à la santé financière de l'Etat.

Les échanges de dette permettent aux créanciers d'annuler la dette d'un pays ou de la transférer à une autre organisation, après avoir reçu l'assurance que les fonds initialement affectés au remboursement de la dette seront alloués à des dépenses sociales (santé, éducation, genre, protection sociale) ou environnementales convenues à l'avance. Pour exploiter ce mode de financement innovant des ODD, l'action du Gouvernement portera principalement sur : (i) la conception, avec l'appui des partenaires intéressés, d'un programme d'échanges de dette contre nature pour convertir les remboursements de dettes en investissements essentiels dans la protection de la biodiversité ; (ii) la conception, avec l'appui des partenaires intéressés, d'un programme d'échanges de dette contre santé (conversion des remboursements de dettes en investissements essentiels dans la santé) ; (iii) la création d'un fonds d'affectation spécial en devises fortes pour la protection de la nature.

3.3 Risques pour une amélioration des capacités d'emprunt de l'Etat

Les principaux risques liés à l'amélioration des capacités d'emprunt sont les suivants :

- **La limitation de la capacité d'endettement de l'Etat** par les engagements pris avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit et de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD) du cadre commun du G20²² ;
- **l'absence d'un plan déterminant** pour collecter des ressources à moindre coût sur le marché financier de la sous-région et autres, y compris celui d'allonger les maturités des instruments ;
- **l'absence d'une réforme de la gestion des SEND's** demeura une préoccupation et un important risque important sur l'endettement de la République du Congo ;
- la lenteur dans la mise en œuvre des réformes ;
- **la faible maîtrise de la faisabilité des projets**, des plans de financement et de trésorerie des projets ;
- la faible résilience de l'économie aux chocs endogènes et exogènes ;
- le faible engagement des pouvoirs publics à assurer la durabilité des piliers de croissance, la résilience du pays aux chocs liés à la dépendance au pétrole, aux rentes minières et forestières ;
- le faible engagement des pouvoirs publics à veiller à la collecte optimale des recettes fiscales et à leur allocation transparente et efficace.

²² L'ISSD couvre potentiellement 77 pays, à savoir ceux relevant de la catégorie définie par les Nations Unies comme pays les moins avancés (PMA), ainsi que les pays IDA (qui peuvent emprunter à l'Association internationale de développement de la Banque mondiale).

4. AXE n° 3 : AMÉLIORATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Dans le but d'établir un système de gestion des finances publiques performant, responsable et transparent, pertinent et cohérent avec les objectifs de développement du pays, le Gouvernement congolais a décidé d'assainir la gestion des finances publiques en adoptant un Plan stratégique 2020-2029 de la réforme du système des finances publiques. La prise en compte des exigences de l'opérationnalisation de la loi organique des lois de finances (LOLF), dont la plus importante concerne le basculement à la budgétisation en mode programme, a nécessité la définition d'une première phase, le plan d'action triennal 2020-2022 de la réforme du système de gestion des finances publiques, regroupant les actions prioritaires à mettre en œuvre sur la période 2020-2022. La stratégie du Gouvernement pour améliorer la gestion du système des finances publiques s'appuie donc sur ce plan d'action. A cet effet, le Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) se situe au cœur de la nouvelle approche de budgétisation par programme, de telle sorte qu'un CDMT mal élaboré conduirait forcément à un mauvais budget programme. Les exigences techniques du budget programme, nécessitent des mutations dans l'architecture, le contenu et la démarche d'élaboration des CDMT par rapport à ce qui s'est fait jusqu'à lors.

4.1. Etat des lieux des défis à relever pour le renforcement de la gestion des finances publiques

4.1.1. Le basculement au budget-programme

Conformément à la Directive N°6/11UEAC-190-CM-22 du 19 décembre 2011 relative au Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques des Etats de la CEMAC, et en référence au plan d'actions de la réforme des finances publiques élaboré avec l'appui du FMI qui recommande de maintenir le budget programme comme objectif à moyen terme, de restituer l'élaboration des cadre des dépenses à moyen terme (CDMT), et d'instituer la budgétisation en mode autorisations d'engagements et crédits de paiement pour le budget 2023, la République du Congo passera à la budgétisation par programme dès l'exercice budgétaire 2024.

Mais seulement, l'année 2024 est considérée comme une phase pilote ou expérimentale du budget-programme puisque seulement six départements ministériels sur les trente-huit que forme le gouvernement congolais vont passer du budget de moyens au budget-programme dès le 1er janvier 2024. Les secteurs concernés par cette phase d'expérimentation du budget-programme sont l'Économie et les Finances, les Transports, l'Économie forestière, le Développement industriel, et la Réforme de l'État. Ce passage leur impose une d'opérer une réorganisation de leurs activités et de leur fonctionnement, et cela fait supporter des coûts additionnels à l'Etat. Même si les projets de textes pour la réorganisation du Ministère de l'économie et des finances ont par exemple été adoptés en séance de travail interne le 10 novembre 2023, l'appropriation par tous les acteurs des

principes, concepts et documents ayant trait au budget-programme doit cependant encore être amélioré. Il s'agit notamment : (i) du principe de la sincérité budgétaire ; (ii) des concepts-clés tels que le programme, les autorisations d'engagement et les crédits de paiement ; (iii) des documents servant de base au Débat d'orientation budgétaire (DOB) tels que le Cadre des dépenses à moyen terme (CDMT), le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), le Projet annuel de performance (PAP), et le Rapport annuel de performance (RAP).

4.1.2. L'appropriation par tous les acteurs des principes de la gestion axée sur les résultats (GAR) et la mise en œuvre adéquate du plan d'actions de la réforme des finances publiques

En adoptant la budgétisation par programme, le budget de l'Etat, jusqu'alors construit selon une logique de moyens, change de paradigme et s'adosse désormais sur une logique de gestion axée sur les résultats (GAR). La méthode de la gestion axée sur les résultats sert à appliquer l'atteinte des résultats clairement définis, à travers une gestion stratégique appropriée qui améliore à la fois l'efficacité, l'efficience et la responsabilité de l'ensemble des acteurs. Le Congo a réalisé d'importants progrès en matière de modernisation de la gestion des finances publiques et de la gestion axée sur les résultats (GAR) : une nouvelle stratégie de gestion des finances publiques à moyen terme est en train d'être mise en place ; l'exécution du budget a été améliorée grâce à la création d'un comité chargé de contrôler et de coordonner l'application du Plan de trésorerie en cohérence avec le plan d'engagement et de trésorerie ; la mise en service des modules du nouveau système d'information de la gestion des finances publiques (SIGFIP) en remplacement du système intégré des dépenses et des recettes de l'Etat (SIDERE). Dans le cadre des réformes du programme économique et financier, le gouvernement s'est engagé auprès du FMI à installer une version améliorée du SIGFIP afin de mieux assurer le respect des engagements en matière de dépenses publiques de manière plus transparente, de mieux maîtriser les recettes publiques, et de s'adapter à la budgétisation en mode programme.

4.1.3. La préparation du budget

Le budget de l'Etat étant une prévision de dépenses et de recettes, sa préparation est une étape décisive pour sa bonne exécution et l'atteinte des objectifs du gouvernement. Le plan d'actions triennal 2020-2022 de la réforme du système de gestion des finances publiques a recommandé comme axe stratégique de renforcer l'exhaustivité, la crédibilité et la prise en compte des politiques publiques dans la préparation du budget. Les principales mesures qui avaient été envisagées reposaient sur : (i) l'appui à la maîtrise du cadrage macroéconomique ; (ii) le développement des outils de projection et de simulation des recettes fiscales et douanières, ainsi que de la dette ; (iii) la mise en place d'un mécanisme formel de définition du prix et de la production de pétrole dans le processus d'élaboration du budget de l'Etat ; (iv) l'amélioration de la qualité et la diffusion des notes et rapports liés aux prévisions macroéconomiques pour l'élaboration du budget de l'Etat ; (v) le maintien du budget programme ; (vi) l'amélioration de la gestion des investissements publics ; (vii) la production et la publication du rapport général de la situation des entreprises publiques et des établissements publics ; (viii) la mise en place d'un Comité d'identification des projets structurants du PND, etc. Certaines de ces recommandations ont déjà été prises en compte par le Gouvernement ou sont en cours de mise en œuvre. Mais il

reste que la gestion des investissements publics depuis la phase de montage des projets, en passant par leur sélection, leur programmation et leur suivi soit améliorée.

4.1.4. La production à temps des documents servant de base au débat d'orientation budgétaire (DOB)

L'article 10 de la loi organique n°36/2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances dispose que chaque année, le gouvernement, après examen en conseil des ministres, transmet au parlement les documents de cadrage à moyen terme qui énoncent les projets du budget dans une perspective triennale (cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et les cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) ministériels), accompagnés d'un rapport sur la situation macroéconomique et de celui sur l'exécution du budget de l'exercice en cours (projet de loi de règlement). Sur la base de ces documents, le Parlement organise un débat d'orientation budgétaire (DOB) en séance publique, mais sans vote. Le débat d'orientation budgétaire constitue une étape cruciale pour la sincérité du budget puisqu'il offre aux parlementaires la possibilité de s'approprier les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le projet de loi de finances en préparation, et de donner leur onction sur les choix de politique budgétaire du gouvernement. Le DOB permet au parlement d'intervenir en amont pour mieux contribuer à la définition du cadrage macroéconomique et budgétaire. Cependant, il est devenu fréquent, au terme des débats d'orientation budgétaire, que les parlementaires s'insurgent contre le non-respect des délais de dépôt des documents de cadrage budgétaire à moyen terme servant de base aux échanges lors du DOB.

4.1.5. Le perfectionnement du compte unique du trésor

Les réformes de l'architecture du compte unique du trésor (CUT) enregistrent des avancées. Le 16 décembre 2022, l'application AMS/X a été installée pour regrouper dans un compte unique tous les comptes des départements ministériels, jusque-là épargnés dans les banques commerciales. Ce compte permettra au Trésor public d'avoir une meilleure gestion des recettes publiques, en termes d'encaissement et de décaissement. Cette réforme initiée par la BEAC vise à faire des trésors publics nationaux de la CEMAC de véritables banquiers et teneurs de comptes de toutes les administrations publiques. Il permettra en outre de disposer en temps réel de toute l'information sur les disponibilités mobilisables par l'Etat, de consolider toute la trésorerie de l'Etat, de fluidifier les dépenses et les recettes, et de suivre efficacement la situation budgétaire de l'Etat. Le versement automatique, au compte unique du Trésor, des recettes des ventes de ressources naturelles des entités publiques est également pris en compte.

L'architecture du compte unique du trésor (CUT) mérite cependant d'être améliorée en perfectionnant la gestion de la trésorerie, en assurant le transfert automatique au CUT des recettes des ventes de ressources naturelles d'entités publiques et en poursuivant la clôture des comptes de l'administration centrale et des entités publiques dans les banques commerciales pour transférer leurs soldes au CUT. Pour renforcer l'opérationnalisation du compte unique du trésor, il convient de préparer une liste exhaustive de l'ensemble des comptes publics (gouvernement central et organismes publics) qui reposent dans des banques commerciales en vue de les clore après avoir transféré les fonds concernés à la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC).

4.1.6. L'amélioration de la sélection et de la gestion des projets d'investissement publics

Le rapport de l'étude sur l'analyse diagnostic de la chaîne de planification et de gestion des investissements publics en République du Congo, souligne que le processus d'identification, de sélection et d'évaluation de projets d'investissement public est enclenché par le Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement public (CNEEPIP) qui a pour mission d'évaluer tous les projets d'investissement public. Il joue ce rôle en collaboration avec les Directions des Etudes et de la Planification (DEP) créées au sein des ministères sectoriels et chargées de la préparation et de la mise en œuvre des projets sectoriels.

Cependant, le CNEEPIP n'est pas en relation étroite avec la Direction générale des grands travaux (DGGT) chargée de la passation et de l'exécution des contrats de marché public et des contrats de délégation de service public de l'État et des autres personnes morales de droit public et de droit privé. En outre, son personnel (qualifié notamment) est en sous-effectif et on relève une insuffisance d'outils techniques d'analyse et de suivi et évaluation permettant les échanges entre les structures impliquées dans le processus. Aussi, le partage d'informations entre le CNEEPIP, la Direction générale du plan et du développement (DGPD) responsable du processus PPBSE des investissements publics, et les ministères sectoriels chargés d'identifier et de déterminer la localisation des investissements publics, ne se fait pas en réseau par manque de connexion internet entre les trois structures.

4.1.7. L'alignement des ressources de l'Etat sur les priorités nationales de développement

En plus de la faible mobilisation des ressources budgétaires, les ressources existantes sont faiblement alignées sur les priorités nationales de développement. Les ministères sectoriels en charge des six secteurs prioritaires du PND ne reçoivent pas des enveloppes budgétaires conséquentes, et cela peut compromettre la réalisation des objectifs. De manière globale, les objectifs de mobilisation des ressources pour la réalisation des objectifs du PND sont loin d'être atteints pour les deux premières années de sa mise en œuvre (2022 et 2023) et les dépenses de transfert demeurent ultra dominantes dans le budget de l'Etat (30 % en 2022 et en 2023). Le DFA révèle que la dotation budgétaire du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des pêches sur lequel repose le premier pilier de la stratégie, ne représente que 1,95% du budget général de l'Etat et se positionne au 12^e rang des plus grosses enveloppes budgétaires. Le Ministère de l'industrie culturelle, touristique, artistique et des loisirs dont l'enveloppe budgétaire représente 0,69% du budget de l'Etat se positionne au 24^e rang ; le Ministère du développement industriel et de la promotion du secteur privé, avec un poids de 0,41% dans le budget de l'Etat vient en 31^e position ; le Ministère des postes, des télécommunications et de l'économie numérique occupe le 25^e rang avec un poids de 0,65% dans le budget.

4.1.8. Le renforcement des capacités de la Cour des comptes et de discipline budgétaire

Réuni en séance plénière le 14 juillet 2023, l'Assemblée nationale a voté la loi organique déterminant les attributions, la composition et le fonctionnement de la Cour des comptes et de

discipline budgétaire (CCDB). Cette nouvelle loi renforce l'organisation fonctionnelle et les prérogatives de la cour des comptes, notamment par le contrôle juridictionnel des administrations publiques, des établissements publics, des collectivités locales, et des entreprises d'Etat ou des sociétés d'économie mixte. La cour des comptes devient ainsi la plus haute juridiction financière de la République du Congo avec une indépendance vis-à-vis des pouvoirs exécutif et législatif. La loi prévoit aussi son autonomie par rapport à toute autre juridiction en instituant le Conseil supérieur de la Cour des comptes et de discipline budgétaire, présidé par le Président de la République. La Cour compte ainsi parmi ses attributions juridictionnelles le pouvoir de sanctionner les ordonnateurs, les comptables publics, les contrôleurs financiers et les comptables de fait, et de prononcer les condamnations et les amandes. Quant aux attributions non juridictionnelles, elles ont été renforcées à travers l'assistance du Parlement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances et de la certification ; la régularité et la fiabilité du compte général de l'Etat ; la légalité financière et la conformité de toutes opérations de recettes et de dépenses de l'Etat ; l'efficacité et l'efficience de l'emploi des fonds publics au regard des objectifs fixés, des moyens utilisés et des résultats obtenus.

4.1.9. La lutte contre la corruption

La loi N°9-2022 du 11 mars 2022 portant prévention et lutte contre la corruption et les infractions assimilées a été adoptée par le Parlement en février 2022 et promulguée en mars 2022 pour intégrer les obligations de la République du Congo aux termes de la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC). Seulement, les institutions chargées de mener la prévention et la lutte contre la corruption, la concussion, la fraude et les infractions assimilées, notamment la Commission pour la transparence et la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), ne disposent pas de moyens et de pouvoirs suffisants pour mener à bien leurs missions.

Le Gouvernement s'est engagé, dans son programme économique et financier appuyé par la facilité élargie de crédit, à garantir la pleine indépendance de la HALC, et à veiller à ce qu'elle reçoive les allocations budgétaires nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Il s'est également engagé à publier tous les rapports de la HALC sur le site Web du gouvernement dans les cinq jours qui suivent leur réception et à publier chaque trimestre, toujours sur le site Web du gouvernement, toutes les statistiques relatives aux travaux de la HALC. Le Gouvernement veillera également à ce que le ministère de la Justice publie, chaque trimestre, les statistiques de tous les jugements et peines prononcés au sujet d'infractions relatives à la corruption. Afin

En 2019, il a été voté la loi n°4-2019 relative à l'obligation de déclaration de patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction publique. Cette loi astreint tout citoyen, élu ou nommé, à une haute fonction publique à déclarer son patrimoine lors de sa prise de fonction et à la cessation de celle-ci. La déclaration de patrimoine doit être certifiée sur l'honneur, exacte et sincère par le déclarant. Le Gouvernement s'est engagé à travailler avec les services du FMI pour réviser cette loi, afin de l'aligner sur les bonnes pratiques internationales, en faisant en sorte que le régime de déclaration des actifs contribue à la lutte contre la corruption. En attendant, le Gouvernement veillera à ce que tous les fonctionnaires concernés par la loi existante se conforment pleinement à cette obligation.

4.2. Actions prioritaires et réformes pour une meilleure gestion des finances publiques

Le coût global de mise en œuvre des six axes stratégiques de la première phase du plan triennal de la réforme du système de gestion des finances publiques est estimé à 10,2 milliards de FCFA environ. Les six axes sont les suivants : (i) le Cadre opérationnel du passage du Budget de moyens au Budget programme ; (ii) la planification, la programmation et budgétisation ; (iii) l'exécution du budget, la transparence et la responsabilité ; (iv) l'audit et le contrôle budgétaire (contrôles internes et externes) ; (v) l'intégration des systèmes de gestion budgétaire et d'information ; (vi) la rénovation du cadre fiscal et de mobilisation des ressources ; (vii) la gestion de la dette publique ; et (viii) la gouvernance du système budgétaire et gestion de la réforme. L'amélioration de la gestion des finances publiques repose donc sur la mise en œuvre des actions inscrites dans ces différents axes.

4.2.1. Améliorer la préparation du budget de l'Etat et basculer complètement à la budgétisation par programme

L'amélioration de la préparation du budget est une nécessité absolue pour sa bonne exécution. Cette amélioration va requérir, entre autres : (i) un appui conséquent à la maîtrise du cadrage macroéconomique et des outils de projection et de simulation des recettes et de la dette ; (ii) la mise en place d'un mécanisme efficace de prévision du prix et de la production de pétrole ; (iii) l'adoption de la budgétisation en mode autorisations d'engagements (AE) et crédits de paiement (CP) ; (iv) la production de toutes les annexes au projet de lois de finances tel que prévue par la loi organique ; (v) la réduction des délais de dépôt à l'Assemblée nationale des documents servant de base au débat d'orientation budgétaire ; (vi) la création et le fonctionnement d'un comité interministériel d'examen et de validation des programmes et d'un sous-comité permanent de révision des programmes ; (vii) l'actualisation des guides méthodologiques et des matériels de formation au CBMT et aux CDMT sectoriels ; (viii) l'élaboration d'un guide méthodologique d'élaboration du Projet Annuel de Performance (PAP) ; (ix) l'élaboration d'un guide méthodologique d'examen et de validation des programmes.

4.2.2. Rationnaliser les dépenses non prioritaires et aligner les ressources publiques sur les priorités nationales

La rationalisation des dépenses non prioritaires devra se traduire par un accroissement des dépenses prioritaires. Cela nécessite une meilleure affectation des recettes pétrolières exceptionnelles qui pourront être utilisées pour financer des transferts monétaires et des reports d'impôts ciblés visant à soutenir les ménages les plus pauvres et les entreprises, les dépenses sociales et le remboursement des arriérés intérieurs, et l'augmentation du service de la dette envers les deux principaux créanciers commerciaux extérieurs. Cette rationalisation passera également par la poursuite des réformes à même de réduire les transferts vers les entreprises publiques du secteur de l'énergie (électricité et pétrole) et une diminution du montant et du poids des exonérations fiscales dans le budget de l'Etat. L'alignement des ressources publiques sur les priorités nationales de développement pourrait quant à elle se traduire par l'augmentation du poids des dépenses prioritaires (éducation, santé, les deux ministères de l'enseignement (primaire et technique, plan, budget et finances, qui vont peut-être basculer en mode budget programme, et protection sociale, infrastructures) dans le budget de l'Etat ; l'augmentation du poids du budget

d’investissement public ; et l’augmentation de l’enveloppe budgétaire des ministères sectoriels en charge des piliers du PND.

4.2.3. Consolider les gains générés par les récentes réformes en faveur de la lutte contre la corruption

La nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption constitue un jalon essentiel pour assainir la gestion des finances publiques. Les prochaines étapes importantes pour consolider cet acquis sont : (i) le renforcement des capacités humaines et financières de la Haute autorité de lutte contre la corruption ; (ii) la précision par un texte législatif ou réglementaire des fonctions soumises à l’obligation de déclaration du patrimoine des citoyens élus ou nommés aux hautes fonctions publiques ; (iii) l’alignement de la loi relative à l’obligation de déclaration du patrimoine des citoyens élus ou nommés aux hautes fonctions publiques sur les bonnes pratiques internationales ; (iv) le renforcement de la lutte contre le blanchiment d’argent dans les secteurs minier et forestier; et (v) l’évaluation des progrès réalisés depuis la publication du rapport diagnostic sur la gouvernance établi en 2018.

4.2.4. Accroître l’efficience de l’exécution du budget, la transparence et la responsabilité

Les actions suivantes permettront d’accroître l’efficience de l’exécution du budget de l’Etat : (i) la sortie de la loi de finances des dispositions relatives au pilotage de l’exécution du budget et les insérer dans une note circulaire du ministre en charge des finances ; (ii) la définition de la charte de l’inspection générale des finances ; (iii) la clarification, au besoin par un décret, des modalités de circulation verticale et horizontale des rapports d’audit interne ainsi que leur publication ; (iv) la mise en place des outils de suivi des programmes dans les ministères sectoriels ; (v) la certification des comptes de l’Etat ; (vi) la préparation et l’adoption des budgets des collectivités locales conformément aux dispositions du nouveau cadre juridique des finances publiques ; (vii) la production d’un budget-citoyen.

4.2.5. Systématiser la gestion des investissements publics

Dans la lettre d’intention adressée le 03 juin 2022 à la Directrice générale du FMI, le Gouvernement congolais s’est engagé à améliorer et à systématiser les méthodes de planification des projets d’investissement public. Les actions prioritaires pour parvenir à cette fin sont les suivantes : (i) élaborer une programmation des investissements publics à moyen terme qui hiérarchise les projets sur la base de considérations telles que les priorités du PND 2022-2026, la diversification de l’économie, le concours à la réalisation du programme de développement 2030 des ODD, de l’agenda 2023 de l’Union Africaine, du programme économique régional de la CEMAC, et enfin, l’analyse coûts-bénéfices ; (ii) la formation du personnel afin de développer sa capacité à établir la programmation des investissements publics à moyen terme et à réussir sa mise en œuvre ; (iii) l’adoption d’une méthodologie standard de sélection et de programmation des projets d’investissement public ; (iv) l’adoption d’une méthodologie standard d’évaluation de la mise en œuvre et du suivi de l’exécution des projets d’investissement public ; (v) l’interdiction de passer les marchés publics pour des projets qui ne sont pas prévus dans le budget de l’Etat ; (vi) l’élimination des chevauchements et des conflits de compétence entre les institutions intervenant dans la sélection et la validation des projets investissements publics ; (vii) l’élaboration d’un guide

méthodologique de contrôle de l'exécution financière et physique des investissements publics dans le cadre du budget-programme ; (viii) l'Élaboration d'un manuel de procédures d'élaboration du PIP dans le cadre du Budget-programme ; (ix) l'élaboration d'un guide de maturation des projets à inscrire dans le PIP dans le cadre du budget-programme ; (x) la digitalisation des procédures de passation des marchés publics.

4.3. Risques

Les principaux risques liés aux réformes et à l'amélioration de la gestion des finances publiques sont :

- L'Absence de l'adhésion du Gouvernement au changement de paradigme de gestion des finances publiques à savoir aller des recettes vers les dépenses et non des dépenses vers les recettes comme c'est le cas actuel ;
- la lenteur dans la mise en œuvre des réformes ;
- la faible résilience de l'économie aux chocs endogènes et exogènes ;
- le faible engagement du Gouvernement à veiller et à appliquer la transparence et à la redevabilité dans la gestion des finances publiques ;
- le risque des chevauchement des missions CNEEPIP avec les autres administrations publiques en ce qui concerne la gestion des investissements publics depuis la phase de montage des projets, en passant par leur sélection, leur programmation et leur suivi
- le non-respect des délais de dépôt des documents de cadrage budgétaire à moyen terme servant de base aux échanges lors du Débat Orientation Budgétaire et de la session budgétaire du parlement ;
- la faible opérationnalisation du compte unique du trésor et les retards dans la prise des décisions relatives à l'avancement de ce projet ;
- la faible volonté politique sur le rationnement de la dépense publique et alignement des ressources existantes sur les priorités nationales de développement ;
- les lenteurs dans le basculement complet à la budgétisation par programme ;
- la faible volonté politique quant à accroître l'efficience de l'exécution du budget, la transparence et la responsabilité, aussi qu'à l'implémentation et l'application des mesures édictées dans le cadre de la lutte contre la corruption.

5.AXE N°4 : RENFORCEMENT DE LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS PAR LE SECTEUR PRIVÉ DOMESTIQUE

La mobilisation par le secteur privé domestique des ressources financières servant au financement du développement en République du Congo se fait à la fois par le système financier formel et par les circuits informels. Le système financier formel congolais est composé de dix (10) banques commerciales, vingt-quatre (24) établissements de microfinance (EMF), huit (08) compagnies d'assurance et deux (02) caisses de retraite. Les structures informelles de mobilisation de l'épargne contribuent également au financement du développement au Congo à travers l'économie solidaire (les tontines), l'engagement citoyen des élites politico-administratives et du monde des affaires, etc. L'un des défis majeurs du financement au Congo est donc de proposer des instruments attractifs pour inciter les acteurs informels à canaliser leur épargne vers les circuits financiers formels.

5.1. Les défis à relever pour une meilleure mobilisation des financements par le secteur privé domestique

5.1.1. La mobilisation de l'épargne par les banques et les établissements de microfinance

La mobilisation de l'épargne domestique par le système financier officiel est faible. En 2022, les dépôts collectés par les banques se sont élevés à 1 822 milliards de FCFA environ en République du Congo alors qu'au Gabon, pays dont la taille de la population est la moitié de celle du Congo, les dépôts de la clientèle des banques se sont élevés à 2 976 milliards de FCFA. En 2022, les dépôts bancaires de la république du Congo ne représentent que 12% de l'ensemble des dépôts collectés par les banques de la CEMAC, alors que ce pourcentage est de 49% au Cameroun et 20% au Gabon.

Tableau 7: Evolution des dépôts bruts par pays dans les banques de la CEMAC 2018-2022 (millions FCFA)

	31-déc-2018	31-déc-2019	31-déc-2020	31-déc-2021	31-déc-2022	% par pays 2022
CEMAC	9 878 027	10 394 378	11 479 845	12 770 358	14 765 721	100
Cameroun	4 461 097	4 836 945	5 398 819	6 255 015	7 271 752	49
République centrafricaine	186 334	218 687	236 088	262 534	260 133	2
République du Congo	1 232 821	1 308 545	1 622 583	1 687 209	1 821 983	12
Gabon	2 071 919	2 105 634	2 177 904	2 353 904	2 976 069	20
Guinée Equatoriale	1 263 814	1 090 664	1 038 265	1 073 192	1 164 862	8
Tchad	662 042	833 903	1 006 186	1 138 504	1 270 922	9

Source : BEAC, Rapport annuel 2022

Le secteur de la microfinance qui devrait suppléer les banques commerciales dans la mobilisation de l'épargne domestique, notamment celle des petits épargnants, est lui-même très faiblement développé en République du Congo. Non seulement le nombre d'établissements de microfinance est faible, mais aussi, ces établissements sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire national, les zones rurales étant particulièrement lésées. Au 30 septembre 2021, le secteur de la microfinance de la CEMAC comptait 488 établissements agréés et en activité répartis entre le Cameroun (348), la République Centrafricaine (11), la République du Congo (47), le Gabon (18), la Guinée Equatoriale (2) et le Tchad (62) (BEAC, 2021). En 2021, l'ensemble des dépôts collectés par le secteur de la microfinance s'est élevé à 25,5 milliards de FCFA au Congo contre 728 milliards de FCFA au Cameroun.

Tableau 8: Evolution des dépôts et des crédits, par type de clientèle, des établissements de microfinance entre 2018 et 2021 en République du Congo

Nature	Unité de mesure	2018	2019	2020	2021
Dépôts de la clientèle					
Particuliers	Millions de FCFA	3 860	4 553	11 024	10 745
	% du total des dépôts	26	27	55	42
PME	Millions de FCFA	11 147	12 474	9 132	14 734
	% du total des dépôts	74	73	45	58
Dépôt à vue	Millions de FCFA	10 040	11 806	10 913	17 485
	% du total des dépôts	67	69	54	69
Dépôt à terme	Millions de FCFA	4 967	5 221	7 640	7 994
	% du total des dépôts	33	31	38	31
Total dépôts	Millions de FCFA	15 007	17 027	20 156	25 479
Crédits					
Particuliers	Millions de FCFA	3 860	4 553	102 097	117 515
	% du total des crédits	25,72	26,74	93	90
PME	Millions de FCFA	11 147	12 474	7 784	12 359
	% du total des crédits	74,28	73,26	7	10
Total crédits	Millions de FCFA	15 007	17 027	109 881	129 874

Source : DFA-République du Congo, 2023

5.1.2. La participation du secteur privé congolais au marché financier de la CEMAC

Le 31 octobre 2017, les Chefs d'Etat de la CEMAC avaient décidé de l'unification des deux places boursières de la CEMAC en faisant absorber la Douala stock exchange (DSX), marché financier camerounais, par la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC). L'objectif de cette unification, qui s'est concrétisée en juillet 2019, était d'offrir de meilleures opportunités d'épargne et de financement à l'ensemble des acteurs économiques de l'espace CEMAC. La Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) a tenu en mars 2020 à Kintélé (Congo), une journée du marché financier pour sensibiliser et vulgariser l'ensemble des parties prenantes aux enjeux du nouveau marché unifié. Les échanges et les discussions de cette journée avaient permis aux participants de dresser une liste de 13 recommandations pour renforcer l'efficacité du marché financier. On peut citer, entre autres : (i) la communication d'une liste des entreprises publiques et parapubliques à faire admettre à la cote de la BVMAC ; (ii) l'intervention accrue des pays de la CEMAC sur le marché financier pour le financement des projets à fort potentiel de croissance ; (iii) la promotion d'une culture financière

et boursière au moyen d'actions pédagogiques ; (iv) la déclinaison en réglementation nationale des règlements communautaires relatifs à l'introduction en bourse des entreprises d'un certain niveau de capitalisation ; (vii) l'émission par les Etats d'un emprunt obligataire qui serait plus global que ceux émis individuellement par les Etats ; etc.

Malheureusement, bien que l'Etat congolais ait régulièrement levé des emprunts obligataires (EOCG) sur le marché financier de l'Afrique centrale, aucune entreprise congolaise, publique ou privée, n'a jusqu'à présent été admise à la cote de la BVMAC. Alors que la BVMAC offre la possibilité aux entreprises congolaises de mobiliser l'épargne de l'ensemble des six pays de la CEMAC pour financer leurs activités, le marché financier sous régional reste non exploité par les entreprises congolaises, y compris les grandes entreprises ayant une crédibilité avérée et pouvant inspirer la confiance aux investisseurs (*Cf. Tableau 9 et Tableau 10*).

Tableau 9: Actions cotées à la BVMAC au 31 décembre 2022

Désignation	Date d'entrée à la cote	Part du capital social introduit (en %)	Cours initial à l'introduction	Cours de référence au 31/12/2022	Capitalisation boursière au 31/12/2022
SEMC	30/06/2006	20	54 000	47 000	9,05
SAFACAM	09/08/2008	20	39 254	24 500	30,43
SOCAPALM	07/04/2009	20,3	39 891	47 200	215,98
SIAT GABON	03/09/2013	17,2	28 500	28 500	5,74
LA REGIONALE	20/05/2021	2,58	42 000	43 500	3,14
BANGE	22/09/2022	10	42 000	206 720	10,34
					274,66

Source : BEAC, Rapport annuel 2022

Tableau 10: Obligations conservées à la BVMAC au 31 décembre 2022

Libellé	Emetteur	Année d'émission	Montant émis	Capitalisation	Taux (en %)	Maturité
AFB 6% net 2016-2023	Afriland First Bank	2016	9	6,00	6	7 ans
ECMR 5,6% net 2018- 2023	Etat du Cameroun	2018	200	50,00	5,6	5 ans
Alios Finance 5,25% net 2018-2023	ALIOS Cameroun	2018	8	1,78	5,75	5 ans
SAF1 6,0% HT 2019-2022	SAFACAM	2019	188,82	0,67	6	3 ans
Alios FC 5,4% net 2021-2025	ALIOS Cameroun	2021	8,54	6,71	6	4 ans
ECMR 6,25% net 2022- 2029	Etat du Cameroun	2022	235	235,00	6,25	7 ans
EOCG 6,25% net 2021-2026	Etat du Congo	2021	113,23	113,23	6,25	5 ans
BDEAC 5,45% net 2020-2027	BDEAC	2020	106,79	106,79	6,50	7 ans
BDEAC 5,60% net 2021-2028	BDEAC	2021	114,87	114,87	5,60	7 ans
EOG 6,25% 2019-2024	Etat Gabonais	2019	126,34	63,17	6,25	5 ans
EOG 6,25% 2021-2026	Etat Gabonais	2021	188,83	188,83	6	5 ans
EOFMCT 7,5% net 21/26	Façade Maritime Gabon	2021	10	10,00	7,5	5 ans
					1319,42	907,05

Source : BEAC, Rapport annuel 2022

5.1.3. Le développement de la finance islamique

Plusieurs fois citée dans les discours officiels comme un moyen de financement innovant du développement, la finance islamique tarde à prendre son envol en République du Congo. Pourtant,

dans d'autres pays de la CEMAC, le Cameroun et le Tchad notamment, la finance islamique est expérimentée avec plus ou moins de succès. Le terme finance islamique recouvre l'ensemble des transactions et produits financiers conformes aux principes de la loi islamique, **la Sharia**, et dont les principales sources sont le Coran (livre saint des musulmans) et la sunna (recueil de traditions et de paroles prononcées par le Prophète Mohamed).

La loi islamique suppose l'interdiction de : l'intérêt et l'usure (« riba »), l'incertitude (« gharar ») due à la dissimulation des informations permettant à chaque partie de prendre une décision éclairée, la spéculation (« maisir ») qui consiste à projeter les gains potentiels sur une transaction, et les activités illicites (« haram ») telles que l'alcool, le tabac, les paris sur les jeux de hasard, l'élevage des porcs, la pornographie, etc. Elle impose également le respect du principe du partage des pertes et des profits entre le prêteur et l'emprunteur de telle sorte que le banquier, plus qu'un simple pourvoyeur de fonds, devient un partenaire qui assume au même titre que le client, les conséquences positives et négatives des investissements effectués.

Ainsi, contrairement à la banque classique dont les instruments financiers ne reposent parfois sur aucun actif sous-jacent, la banque islamique quant à elle investit dans l'économie réelle en étant partie prenante du projet d'investissement de son client. Le partage des risques et des profits n'est pas nécessairement égalitaire, mais il doit être déterminé selon une clé de répartition convenue à l'avance. La faible proportion de la population musulmane peut apparaître, à première vue, comme un sérieux obstacle au développement de la finance islamique au Congo. Bien que la population musulmane soit la principale cible, les instruments de la finance islamique sont cependant destinés à toutes les obédiences religieuses, à condition de se soumettre aux principes de bases sus-évoqués. Ces instruments peuvent donc être développés et proposés par les banques classiques.

Il est donc attendu des autorités qu'elles développent un cadre réglementaire incitatif et approprié au développement des instruments financiers islamiques capables d'intéresser les banques traditionnelles et les citoyens, qu'ils soient musulmans ou non. L'objectif majeur du développement de la finance islamique n'est pas de procéder à un simple détournement des clients, de la banque conventionnelle vers la banque islamique, mais plutôt de capter une nouvelle clientèle, musulmane ou non, qui auto-exclue du système financier classique parce que jugé non conforme à certains principes religieux ou à la morale.

5.1.4. La transformation des dépôts collectés en crédits pour le financement des investissements productifs

Il existe une corrélation très forte entre le poids du crédit domestique au secteur privé et le niveau de développement des pays. Selon les données de la Banque Mondiale (*World Development Indicators, 2022*), dans la plupart des pays émergents, le poids du crédit domestique au secteur privé est supérieur à 50 % du PIB. Pour certains pays comme la Chine, la République de Corée, la Malaisie ou encore Hong Kong, le crédit octroyé par les banques au secteur privé a été supérieur à 150 % du PIB en 2022 alors qu'en République du Congo, il n'a atteint que 15%.

A l'échelle de la CEMAC, le crédit à l'économie octroyé par les banques au secteur privé a atteint 9 914, 851 milliards en 2022. La part du Congo s'est élevée à 12% du montant total, ce qui le classe en troisième position derrière le Cameroun (41%) et le Gabon (15%). Au regard des différences de tailles de population, 5,2 millions pour le Congo et 2,7 millions pour le Gabon, on se serait pourtant attendu à ce que le crédit à l'économie soit nettement plus élevé en République

du Congo qu'au Gabon. On peut également relever qu'entre 2021 et 2022, après la Guinée Equatoriale dont le taux de croissance du crédit à l'économie a été négatif à -3%, c'est la République du Congo qui a enregistré la deuxième plus faible progression avec un taux de croissance de 11%.

Tableau 11: Evolution des crédits à l'économie dans les pays de la CEMAC entre 2020 et 2022

	Montants (en millions)			% par pays	Variation (en %)	
	2020	2021	2022	2022	20-21	21-22
CEMAC	8 211 278	9 199 510	9 914 851	100	12	7,8
Cameroun	3 422 762	3 592 737	4 039 027	41	5	12,4
République centrafricaine	154 171	163 469	185 660	2	6	13,6
République du Congo	1 081 856	1 113 782	1 236 549	12	3	11
Gabon	1 196 145	1 255 199	1 446 162	15	4,9	15,2
Guinée Equatoriale	942 917	942 529	913 973	9	0	-3
Tchad	633 361	684 933	801 983	8	8,1	17,1
Ajustements intracommunautaires	780 066	1 446 861	1 291 497	-	85,5	-10,7

Source : Rapport annuel BEAC 2022

Tableau 12: Evolution des crédits à court terme dans les pays de la CEMAC entre 2020 et 2022

	Montants (en millions)			% crédit total du pays 2022	Variation (en %)	
	2020	2021	2022		20-21	21-22
CEMAC	4 634 214	5 077 889	5 317 412	54		
Cameroun	1 982 443	2 089 220	2 345 380	58	5,4	12,3
République centrafricaine	94 173	106 224	99 516	54	12,8	-6,3
République du Congo	545 602	594 460	609 210	49	9	2,5
Gabon	626 870	802 126	840 910	58	28	4,8
Guinée Equatoriale	747 441	768 303	700 386	77	2,8	-8,8
Tchad	452 479	541 090	574 375	72	19,6	6,2
Ajustements intracommunautaires	185 206	176 466	147 635	11	-4,7	-16,3

Source : Rapport annuel BEAC 2022

Comme pour l'ensemble de la CEMAC, les crédits bancaires à l'économie sont dominés en République du Congo par les crédits à court terme qui représentent, en 2022, 49% de l'ensemble des crédits octroyés à l'économie (*Cf. Tableau 12*). On peut tout de même se réjouir de ce que de tous les pays de la CEMAC, seule la République du Congo a un poids des crédits à court terme inférieur à 50 % en 2022. Aussi, en 2022, les crédits à long terme de la République du Congo représentent 28 % des crédits à long terme octroyés par l'ensemble des banques de la CEMAC, loin devant le Gabon (10%) qui enregistre pourtant un montant total plus élevé. Toutefois, il n'en demeure pas moins qu'en valeur absolue, le montant des crédits de long terme est encore faible puisqu'en 2022 il s'est élevé à 84,8 milliards de FCFA. Les autorités devraient donc poursuivre les mesures mises en œuvre pour inciter les banques à financer les investissements de long terme qui sont des investissements productifs.

Tableau 13: Evolution des crédits à long terme dans les pays de la CEMAC entre 2020 et 2022

	Montants (en millions)			% par pays	Variation (en %)	
	2020	2021	2022		20-21	21-22
CEMAC	207 051	293 656	304 766	100		
Cameroun	99 060	139 110	121 589	40	40,4	-12,6
République centrafricaine	11 388	11 325	14 849	5	-0,6	31,1

République du Congo	31 174	84 353	84 829	28	170,6	0,6
Gabon	19 267	18 538	31 146	10	-3,8	68
Guinée Equatoriale	26 297	22 107	19 662	6	-15,9	-11,1
Tchad	15 875	15 453	29 618	10	-2,7	91,7
Ajustements intracommunautaires	3 990	2 770	3 073	-	-30,6	10,9

Source : Rapport annuel BEAC 2022

5.1.5. L'accès des PME aux financements bancaires

Il existe une panoplie de structures, financières et non financières, qui appuient les PME dans la recherche des financements, notamment le Fonds d'impulsion de garantie et d'accompagnement (FIGA), l'agence de développement des petites et moyennes entreprises (ADPME), et la Direction générale des PME (DGPME) pour ne citer que celles-là. Malgré cet arsenal institutionnel, les PME peinent à mobiliser les ressources nécessaires pour le financement de leurs activités.

De l'avis des banquiers, réunis au sein de l'Association professionnelle des établissements de crédit (APEC), les promoteurs des PME ne sont pas suffisamment structurés et ne maîtrisent pas les spécificités de l'activité d'octroi de crédit par les banques (tenue d'une comptabilité, business plan, tableau de bord). L'accompagnement qu'offre le Gouvernement aux PME ne devrait donc pas se limiter à la garantie des prêts, mais devrait davantage les aider à se structurer et à monter des projets d'investissement bancables qui correspondent aux offres spécifiques de financement proposées par les banques. Aucune banque ne dispose des financements adaptés à tous les types de projet.

A cause de la rareté des projets bancables, même lorsque des lignes de crédit sont ouvertes par les partenaires au développement ou les fonds philanthropiques auprès des banques congolaises, ces lignes ne parviennent pas à être utilisées, faute de projets éligibles. **La banque ne prête pas sur des garanties mais sur des projets rentables.** Les autres obstacles au financement des projets des PME sont, entre autres, la forte personnalisation des structures (entreprises unipersonnelles), l'insuffisance de la culture du respect des engagements, la faiblesse des fonds propres, le manque d'innovation dans les projets, l'absence totale ou la mauvaise tenue de la comptabilité des entreprises, les insuffisances du cadre juridique qui est très peu contraignant envers les débiteurs indélicats, le manque de garantie et de suretés.

5.1.6. Le renforcement du rôle des investisseurs institutionnels

Selon la définition du Conseil National du Crédit (CNC, 2019)²³, les investisseurs institutionnels sont des organismes collecteurs de l'épargne dont les engagements et/ou les actifs sont régis par un texte législatif ou réglementaire. Le rôle des investisseurs institutionnels est de collecter les ressources longues auprès des agents à capacité de financement pour les investir, c'est-à-dire les placer sur les marchés financiers en acquérant des titres financiers (actions et obligations). Les investisseurs institutionnels sont répartis en trois grandes catégories : (i) les compagnies

²³ CNC (2019). Importance des investisseurs institutionnels dans le financement de l'économie congolaise. Conseil National du Crédit, Août 2019.

d'assurance ; (ii) les caisses de retraite et de prévoyance sociale ; (iii) les fonds d'investissement et assimilés, publics ou privés.

Les compagnies d'assurance constituent la catégorie la plus importante des investisseurs institutionnels en termes de gestion des actifs en République du Congo. Malheureusement, le secteur des assurances est resté très dépendant de la branche « **assurance non vie** » à cause du caractère obligatoire de certains produits d'assurance, notamment l'assurance automobile, l'assurance-crédit, l'assurance des risques humains et matériels dans le secteur du pétrole (fronting pétrolier), etc. Pourtant c'est la branche « **assurance-vie** », qui gère l'épargne des ménages sous forme de fonds de réserve en vue de la retraite en moyenne sur des durées de 11 à 15 ans, qui est celle qui permet d'effectuer des placements à long terme en investissant sur les marchés obligataires et, accessoirement, sur le marché des actions, mais avec une plus grande prise de risque.

Concernant les caisses de retraite, malgré leur potentiel qui est adossé sur l'existence d'une Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) plus autonome qui perçoit les cotisations pour payer les pensions des retraités du secteur privé et des entreprises publiques, et d'une Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) pour les salariés des administrations publiques, des mesures doivent être prises pour renforcer la collecte des informations sur ces dernières et estimer leur réel potentiel de mobilisation et de contribution au financement de l'économie. Certaines entreprises publiques ne reversent pas souvent leurs cotisations à la CNSS, obligeant ainsi l'Etat à emprunter auprès des deux caisses de retraite. La CNSS a été totalement remboursée mais la dette envers la CRF demeure. En 2022, la dette consolidée du gouvernement envers la CNSS s'élevait à environ 200 milliards de francs CFA.

Tableau 14: Evolution des prévisions de cotisations sociales en République du Congo 2020-2023

Caisse de retraite	Source	2020 (LFR)	2021 (LFR)	2022 (LFR)	2023 (LFR)
Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF)	total	51 655	48 670	49 853	53 404
	Part employeur	34 436	32 446	33 235	35 603
	Part agent	17 218	16 223	16 617	17 801
Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)	Total	3 242	3 140	3 216	3 445
	Part employeur	2 858	2 768	2 835	3 037
	Part agent	383	371	380	407
Cotisations salariales assurance maladie		-	6 780	6 944	8 517
Cotisations des employeurs assurance maladie		-	13 413	13 739	19 354
	Total général	54 897	72 003	73 752	84 720

Source : Construction des Consultants à partir des lois de finances

5.1.7. Le financement privé du climat

La plus grande partie des flux de financement climatique au Congo sont des financements publics (environ 94%), les financements privés ne représentant que 5,4% du total des flux de financement climatique (BAD, 2023).²⁴ En 2018, 128,76 millions USD de capitaux publics et privés ont été investis dans des activités liées au climat. Cela représente environ 10,8% du financement dont le Congo a besoin chaque année pour atteindre les objectifs fixés dans sa CDN. Les besoins de financement cumulés estimés du Congo pour répondre de manière adéquate aux changements climatiques sont de 1,184 milliards USD en moyenne par an. En tenant compte des 128,76 millions

²⁴ BAD (2023). Rapport-pays 2023, République du Congo : Mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique. Banque Africaine de développement, Abidjan.

USD reçus en 2018, il se dégage donc un déficit de financement de 1,055 milliard USD en moyenne par an.

Au niveau régional, en termes absolus, le Congo mobilise moins de financements privés que ses pairs, soit 6,9 millions d'USD. Le Cameroun et la RDC sont en tête avec respectivement 16,34 millions USD et 14,32 millions USD. Par tête d'habitant, c'est la Guinée équatoriale qui arrive en tête du classement dans la CEMAC, suivie par le Tchad, la RCA et le Gabon. La plupart des flux financiers du secteur privé au Congo sont dirigés vers le secteur de l'énergie et de la forêt, avec des investissements limités vers d'autres secteurs qui sont importants pour une action climatique efficace et une croissance verte.

5.1.8. Le déploiement des entreprises congolaises à l'international

Très peu d'entreprises congolaises se déplient à l'international. Pourtant, le processus d'intégration au sein de la sous-région (CEMAC et CEEAC) et de la Région dans son ensemble (ZLECAF) offre d'importantes opportunités d'affaires aux entreprises nationales en leur donnant accès à un marché beaucoup plus vaste que celui du Congo. Par exemple, tout en face de la République du Congo, se trouve un vaste marché de plus de 100 millions d'habitants, celui de la République Démocratique du Congo (RDC), dont la population est bien supérieure à celle de l'ensemble des six pays de la CEMAC. Une stratégie commerciale toute particulière devrait donc être mise en place pour tirer avantage du vaste marché qui s'ouvre à la République du Congo à travers la CEMAC, la CEEAC et la ZLECAF. L'une des solutions reposera sur l'émergence de « **grands champions nationaux** » capables de porter la politique industrielle et d'exportation du pays. Dans le cadre de la politique commerciale stratégique, cela nécessite que les entreprises congolaises pouvant être érigées en grands champions nationaux, bénéficient d'un accompagnement stratégique conséquent de la part des pouvoirs publics.

Les responsables de la Chambre de commerce ont relevé un certain nombre de difficultés qui empêchent un déploiement efficace des entreprises congolaises sur la scène sous régionale et régionale. Parmi ces difficultés, on peut citer la fermeture des frontières entre la République du Congo et la République Démocratique du Congo. Pourtant, en raison de la forte dollarisation de l'économie de la RDC, le développement des échanges commerciaux entre les deux pays peut être source d'entrées de devises. On peut également relever la limitation des transferts d'argent vers l'étranger imposée par la BEAC, les contraintes administratives pour la création et la formalisation des entreprises, l'utilisation de la fiscalité non pas à des fins de développement, mais à de simples fins de renflouement des caisses de l'Etat, le déficit énergétique et la mauvaise qualité des infrastructures qui réduisent la compétitivité des entreprises à l'international, la faible crédibilité des chambres chargées d'arbitrer les litiges commerciaux, la confusion des rôles entre l'API et la chambre de commerce.

5.2. Actions prioritaires pour une meilleure mobilisation des financements par le secteur privé domestique

5.2.1. Renforcer la mobilisation de l'épargne par les banques et les autres institutions financières domestiques

Pour renforcer les capacités des banques et des établissements de microfinance à mobiliser l'épargne domestique et à la canaliser vers les investissements, il convient d'accompagner et de soutenir les mesures suivantes pendant la période 2024-2030 : (i) l'émission de titres de créances négociables (certificats de dépôts) par les banques ; (ii) la promotion des plans d'épargne logement (PEL) et des plans d'épargne retraite (PER) des banques ; (iii) le renforcement du cadre juridique qui encadre le traitement des créances en souffrance et les débiteurs indélicats des banques et des établissements de microfinance ; (iv) la création d'une société congolaise de recouvrement des créances ayant compétence de racheter les créances des banques ; (v) le renforcement de la collaboration entre les banques congolaises et les fonds philanthropiques internationaux ; (vi) l'accompagnement de la création des établissements financiers non bancaires (sociétés financières, institutions financières spécialisées) ; (vii) le renforcement de la couverture du territoire par les guichets bancaires et les établissements de microfinance, surtout en zone rurale ; (viii) l'élaboration d'une stratégie de développement de la micro-assurance et de la finance inclusive ; (ix) le développement des Fintech pour susciter l'innovation dans le secteur de la finance ; (x) la syndication des banques domestiques pour le financement des projets rentables du PND 2022-2026.

5.2.2. Promouvoir et développer les instruments du numérique

Pour le développement de l'économie numérique et de son sous-secteur de la finance numérique les actions suivantes pourraient être menées :

- Développer une infrastructure numérique qui permet aux particuliers, aux entreprises et aux pouvoirs publics de se mettre en ligne et d'accéder par la suite aux services numériques nationaux et mondiaux, intégrant ainsi efficacement les utilisateurs dans l'économie numérique mondiale. D'une manière générale, l'infrastructure numérique se compose de services de connectivité de haute qualité, accessibles et abordables, mais comprend également l'Internet des objets et les centres de données, ainsi que des institutions et des règles qui favorisent un marché des télécommunications concurrentiel ;
- développer et renforcer les compétences numériques qui soutiennent la création d'un capital humain doté de capacités numériques essentielles à la mise en place d'une économie numérique robuste et compétitive dans laquelle des services, des industries et des modèles commerciaux innovants peuvent émerger. En effet, une culture numérique largement répandue et l'acquisition de compétences de base sont essentielles pour soutenir l'adoption et l'utilisation à grande échelle des produits et services numériques par le consommateur moyen, et sont ainsi également essentielles pour garantir l'inclusion numérique. Cependant, le niveau de compétences numériques intermédiaires, avancées et hautement

spécialisées déterminera la capacité de la République du Congo à adopter et créer l'innovation numérique ;

- mettre en place et en service des plateformes numériques qui permettent les transactions et les échanges numériques, prennent en charge les nouvelles entreprises numériques et les nouveaux modèles numériques de prestation de services publics par l'Etat. Les systèmes, applications et services connexes peuvent ainsi transformer la façon dont les gens, l'Etat, les entreprises et la société civile interagissent les uns avec les autres dans tous les aspects de la vie. Les plateformes numériques permettent de générer des économies d'échelle et de tirer parti des effets de réseau pour créer de la valeur et soutenir les gains de productivité ;
- développer et promouvoir des services financiers numériques (SFN) qui fournissent aux particuliers et aux ménages des moyens de paiement pratiques et abordables et leur permettent également d'épargner et d'emprunter à l'aide d'outils et de plateformes numériques. Les entreprises peuvent tirer parti des SFN pour traiter plus facilement avec leurs clients et fournisseurs, ainsi que pour créer des historiques de crédit numériques qui permettront d'accéder au financement. Les pouvoirs publics peuvent utiliser les SFN pour accroître l'efficience et la redevabilité dans divers flux de paiement, y compris pour le décaissement de transferts sociaux et la réception des paiements d'impôts. Les paiements numériques sont souvent le point d'entrée des SFN et offrent la voie par laquelle d'autres produits et des cas d'utilisation peuvent être développés
- l'écosystème de l'entrepreneuriat numérique et de l'innovation numérique qui aide à donner vie à l'économie numérique et à accélérer la transformation numérique - les jeunes entreprises et es innovateurs aidant à générer de nouveaux produits et services qui tirent parti des technologies et des modèles d'affaires numériques, et les industries traditionnelles adoptant des solutions connexes et contribuant ainsi à l'emploi net et à l'amélioration de la compétitivité et de la productivité. L'entrepreneuriat numérique permet ainsi d'élargir l'offre de produits et de services mais peut également créer de nouveaux marchés.
- En outre, plusieurs thèmes ou domaines transversaux façonnent ces éléments fondamentaux, qui déterminent la capacité de la République du Congo à créer un environnement institutionnel et politique favorable. Une stratégie claire et un leadership fort sont tous deux nécessaires pour mener le programme au niveau national. De même, l'économie numérique crée de nouveaux défis juridiques et réglementaires, tels que la protection des consommateurs et de leur droit à la vie privée, la cyber-sécurité et la protection des données, ou encore une fiscalité et une concurrence efficaces, autant d'éléments qui doivent être efficacement pris en compte pour garantir que des services innovants continuent d'émerger et qu'un accès sûr et abordable à de tels services soit partie contenue garanti. De plus, pour que tous les citoyens et les entreprises puissent récolter les dividendes associés à l'économie numérique, celle-ci doit être inclusive, garantissant que quiconque, indépendamment de son âge, de son sexe, de son origine et du lieu où il se trouve, ait la possibilité d'accéder aux outils et services numériques.
- Mettre en place des incitations (prix et autres) pour encourager les Fintech à développer des services pour atteindre les groupes non bancarisés et favoriser les transferts dans les secteurs prioritaires en relation avec les banques, EMF et les compagnies de téléphonie mobile.

5.2.3. Développer et promouvoir les instruments de la finance islamique

Les actions stratégiques pouvant aider à développer les instruments de la finance islamique en République du Congo sont les suivantes : (i) l'élaboration d'une feuille de route (stratégie) de développement de la finance islamique par le Ministère en charge des finances, avec l'appui de la BEAC, l'APECC, l'association des établissements EMF, la Banque islamique de développement (BIsD) et la Banque arabe de développement économique en Afrique (BADEA); (ii) l'émission des Sukuks (emprunt obligataire islamique) ; (iii) le renforcement de la coopération entre les institutions financières congolaises et celles des pays étrangers ayant déjà expérimenté la finance islamique ou ayant une forte densité de musulmans (Nigéria, Sénégal, Mauritanie) ; (iv) la création d'un fonds d'investissement islamique de développement, avec l'appui de la BIsD et de la BADEA , logé dans une banque congolaise.

5.2.4. Développer les instruments de financement innovant des entreprises, y compris les financements climatiques

Le cadre juridique et réglementaire de plusieurs instruments innovants de financement des entreprises a été récemment renforcé en République du Congo par l'adoption des lois sur le crédit-bail et sur l'affacturage. Pour opérationnaliser ce cadre, et renforcer le recours à d'autres instruments innovants de financement, le Gouvernement accompagnera les initiatives suivantes du secteur privé domestique : (i) la création d'établissements financiers non bancaires (sociétés financières, institutions financières spécialisées) ; (ii) la création et la gestion des plateformes de Crowd-funding ; (iii) l'émission par les grandes entreprises d'obligations à impact sur le développement ; (v) les garanties partielles de risque et de crédit aux entreprises privées sollicitant des prêts auprès des institutions financières internationales (notamment la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, ainsi que dans les banques régionales comme la BDEAC) ; (vi) l'émission de titres de créances négociables par les entreprises privées (billets de trésorerie et bons à moyen terme négociables) sur le marché monétaire ; (vii) la création au sein de certaines banques de fonds de capital-risque pour le financement des jeunes startups innovantes dans le domaine de l'économie numérique.

5.2.5. Accompagner la structuration des PME et l'entrée à la cote de la BVMAC des grandes entreprises

Pour permettre aux PME de bénéficier de la garantie que leur offre le FIGA, la stratégie du Gouvernement consistera à accompagner les entreprises éligibles à la garantie du FIGA pour qu'elles soient structurées selon les exigences du marché bancaire, et que leurs projets d'investissement soient montés de manière à être éligibles aux guichets de financement des banques. Les mesures d'accompagnement envisagées sont les suivantes : (i) la création au sein des banques des incubateurs de structuration et de maturation des projets d'investissement innovants des PME du secteur agricole, industriel et des services éligibles à la garantie de financement du FIGA ; (ii) l'accompagnement des entreprises désireuses de s'introduire à la cote la cote de la BVMAC ou d'y émettre des obligations ; (iii) l'élaboration d'une stratégie nationale de l'éducation financière et entrepreneuriale ; (iv) l'accompagnement de la création de coopératives dans le secteur agricole et leur organisation en réseau ; (v) l'élaboration d'un plan de renforcement des

coopératives du secteur agricole au sens large ; (vi) tout en renforçant ses capacités, faire pleinement jouer à l'Agence pour la promotion des investissements (API) le rôle de conseil financier des promoteurs nationaux de projets verts pour permettre d'atténuer le risque et accroître les possibilités de financement bancaire ; (viii) la réforme du FIGA pour qu'il contribue à la structuration et à la maturation des projets des PME.²⁵

5.2.6. Renforcer la collecte de l'épargne et le financement des investissements par les investisseurs institutionnels

Pour permettre aux investisseurs institutionnels de contribuer à la mobilisation de l'épargne longue et au financement des investissements des entreprises, les mesures envisagées par le Gouvernement sont les suivantes : (i) la production des statistiques sur les fonds mobilisés par les caisses de retraite et leur intégration dans les rapports annuels du Comité national économique et financier (CNEF) ; (ii) la promotion et le développement de la branche « assurance-vie » ; (iii) la transformation de certains comptes spéciaux du trésor en fonds d'investissement spécifiques capables d'apporter des concours financiers aux entreprises pendant une durée de 3 ans maximum ; (iv) la création au sein de la Caisse nationale de sécurité sociale d'un capital-investissement capable pour les prises de participations dans des sociétés non cotées en bourse et le confier à un grand gestionnaire de fonds ayant une notoriété internationale avérée ; (v) la création d'un fonds souverain de l'Etat et l'attribution de sa gestion à une banque d'investissement spécialisée au nom du Ministère des finances qui arbitrera les choix d'investissement ; (vi) l'apurement de la dette de l'Etat envers les caisses de retraite ; (v) le renforcement du cadre juridique et réglementaire du fonctionnement des fonds de pension en précisant les activités dans lesquels ils sont autorisés à investir.

Par ailleurs, pour accroître la mobilisation des ressources à moyen terme (MT) et long terme (LT) auprès des allocataires institutionnels de ressources, il pourrait être développé ce qui suit :

- S'agissant des fonds publics (fonds de stabilisation et fonds pour les générations futures) dont les interventions ne sont pas prises en compte dans les chiffres ci-dessus, leurs placements s'effectuent essentiellement sous forme de dépôts rémunérés à la BEAC. Cette rémunération étant moins importante que la moyenne des taux servis sur le marché des titres publics de la CEMAC, ils gagneraient certainement à devenir plus dynamiques en procédant à des arbitrages sur ce marché et sur celui des titres privés naissants. A terme, ils pourraient constituer des animateurs importants des marchés financiers de la CEMAC par les actions suivantes en y participant comme investisseurs (emprunts obligataires, prises de participations, etc.).
 - ✓ Exiger des entreprises du secteur des hydrocarbures et des mines de souscrire au moins 30% des polices d'assurance globale dommage auprès des compagnies locales et des réassurances de la sous-région ;

²⁵ La réforme du fonctionnement du FIGA s'impose pour un meilleur accompagnement de l'accès au financement des PME. Cela se fera par l'amélioration du ciblage des projets d'investissement éligibles à la garantie du Fonds en veillant à ce que ceux-ci contribuent à l'atteinte des objectifs du PND. Cela passera aussi par le renforcement des capacités du FIGA à garantir réellement le remboursement aux banques des crédits octroyés avec son soutien, et l'octroi de la garantie uniquement aux PME ayant une expérience avérée dans leur domaine de compétence, avec une priorité à l'agriculture, à l'industrie, au tourisme et à l'économie numérique.

- ✓ développer les produits d'assurance obligatoire (risque immeuble, dommage globale,) ;
- ✓ développer l'assurance salaire ;
- ✓ prendre la décision politique de créer ou restructurer les fonds souverains de la République du Congo (politiques, stratégies, domaines, ...) ;
- ✓ adopter et appliquer les réformes nécessaires à l'équilibre financier à long terme de ces structures afin de garantir la constitution d'une épargne longue pour l'économie nationale ;
- ✓ introduire une réforme fiscale incitative pour favoriser la constitution de l'épargne longue, par la promotion de l'assurance vie, l'élargissement de la gamme des produits d'assurance obligatoires au regard du code CIMA et l'installation des fonds de retraite complémentaire, de l'affectation des excédents des ressources pétrolières, minières et forestières, des obligations et taxes carbone, etc. ;
- ✓ mettre en place des mécanismes flexibles de révision des barèmes de cotisation pour la retraite et des prix des produits d'assurance ;
- ✓ revisiter les réglementations de ces secteurs en vue de diversifier leurs actifs et de favoriser ceux qui sont destinés à l'animation du marché des capitaux de la CEMAC.

5.2.7. Accompagner le déploiement des entreprises congolaises à l'international pour tirer profit des avantages de la ZLECAF et faire rentrer des devises dans le pays

Les actions prioritaires envisagées par le Gouvernement pour un meilleur déploiement des entreprises congolaises à l'international sont les suivantes : (i) la création des mécanismes incitatifs pour amener les entreprises congolaises à s'installer dans les zones économiques spéciales déjà créées ; (ii) le renforcement de l'autonomie de l'Agence de promotion des zones économiques spéciales pour que son fonctionnement ne soit pas entravé par les lourdeurs administratives et institutionnelles ; (iii) la création d'une agence congolaise de garantie des crédits d'exportation pour les entreprises congolaises opérant dans le secteur agricole, le secteur manufacturier et le tourisme ; (iv) le renforcement des relations diplomatiques, économiques et commerciales avec les autres communautés économiques régionales africaines et la RDC ; (vi) le renforcement des mesures de facilitation des échanges, notations le temps et les procédures d'exportation et d'importation des marchandises aux port autonome de Pointe Noire ; (vii) la simplification des procédures de délivrance des titres de propriété foncière, des permis de bâtir et d'implanter aux entreprises exportatrices ; (ix) la facilitation des procédures d'ouverture des comptes libellés en dollars aux entreprises exportatrices pour faciliter leurs transactions internationales ; (viii) la tenue d'un catalogue des grands champions nationaux capables de porter la politique d'industrialisation et d'exportation du pays.

5.3. Risques liés à la mobilisation des financements par le secteur privé domestique

- Les risques en matière de renforcement de la mobilisation des financements privés domestiques portent sur :

- ✓ la faiblesse de l'épargne locale privée et l'étroitesse de son marché, le faible déploiement des établissements de crédit et des EMF dans les zones rurales ;
- ✓ le peu d'inclusivité et de développement des instruments innovants de mobilisation de l'épargne privée locale, et les limites du Code CIMA en ce qui concerne les activités des compagnies d'assurance ; A cela s'ajoute le risque systémique du non achèvement de la restructuration des caisses de retraite, et autres BHC ;
- ✓ la faible volonté politique en ce qui concerne la mise en place des véhicules spécifiques d'investissement telle la restructuration du Fonds routier et sa transformation en fonds d'investissement des infrastructures, l'absence des mécanismes de contrepartie locales pour la mise en place des contributions volontaires et solidaires pour renforcer le financement de l'éducation et de la santé ;
- ✓ l'absence de mécanismes de crédit export ou de collaboration avec les agences internationales conséquentes dans le domaine fait courir aux PME congolaises le risque d'une faible capacité à l'international pour tirer profit des avantages de la ZLECAF et faire rentrer des devises dans le pays.
- S'agissant particulièrement des Partenariats Public-Privé,

Le partenariat public/privé (PPP) n'est pas un terme clairement défini et recouvre un large éventail de structures et concepts qui impliquent la répartition de différents risques et responsabilités entre secteurs public et privé à mettre dans des contrats juridiques et financiers. Les risques majeurs liés au développement et au renforcement des PPP en République du Congo sont :

Sur le plan opérationnel

- ✓ Délais de mise en place de la nouvelle architecture autour du CNEEPIP assez long ;
- ✓ Faible maturité des projets ;
- ✓ Faible transparence dans l'attribution des incitations ;
- ✓ Le peu de diversification des investissements directs étrangers et l'absence de leur orientation dans les secteurs autres que ceux du pétrole et des infrastructures.

Sur le plan juridique

Il s'agit ici des risques relevant du montage juridique des principaux modes de concession tel que:

- ✓ Construire, Posséder et Exploiter (CPE ou «Build, Own and Operate - BOO») ;
- ✓ construire, Exploiter et Transférer (CET ou «Build, Operate and Transfer - BOT») ;
- ✓ concevoir, Construire, Financer et Exploiter (CCFE, «Design, Build, Finance and Operate -DBFO») ;
- ✓ construire, Transférer et Exploiter (CTE, «Build, Transfer and Operate - BTO») ;
- ✓ acheter, Construire et Exploiter (ACE, «Buy, Build and Operate - BBO») ;
- ✓ louer, Aménager et Exploiter (LAE, «Lease, Improve and Operate - LIO»).

Sur le plan financier

Les risques financiers quant à eux tiennent du choix des instruments des contrats commerciaux (crédits fournisseurs), de la nature des devises, des incitations financières, de la réglementation de change, des taux d'emprunts, et de celui du TRI, etc.

6. AXE N°5 : MOBILISATION DES FINANCEMENTS PRIVÉS EXTÉRIEURS

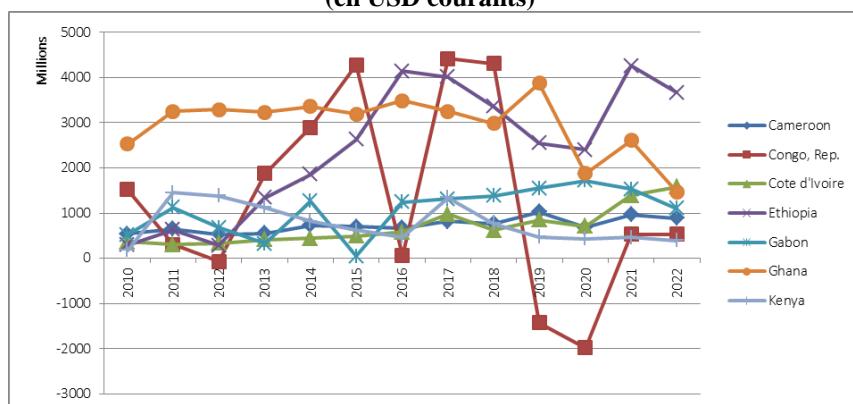
Les financements privés extérieurs englobent l'ensemble des flux financiers à destination de la République du Congo, et mobilisés à l'initiative des agents économiques privés non-résidents. Ils prennent généralement la forme d'investissements directs étrangers réalisés majoritairement par les firmes multinationales, d'investissement de portefeuille, et des transferts courants (envois de fonds) initiés par les ressortissants de la diaspora congolaise ou par des institutions sans but lucratif, notamment les organisations caritatives et les fonds philanthropiques.

6.1. Etat des lieux des défis à relever pour une meilleure mobilisation des financements privés extérieurs

6.1.1. La diversification des investissements directs étrangers et leur orientation dans le secteur non pétrolier

La République du Congo fait partie, avec l'Afrique du Sud, le Nigéria, l'Egypte, le Maroc, le Ghana, l'Ethiopie et la RDC, des rares pays africains qui ont pu cumuler plus de 20 milliards de dollars US d'IDE entre 2010 et 2022. Bien que cette performance soit remarquable, la composition des IDE de la République du Congo suscite cependant quelques préoccupations. En effet, contrairement aux autres pays sus cités, qui disposent d'un secteur manufacturier assez développé, les IDE de la République du Congo sont concentrés dans les ressources naturelles et notamment dans l'exploitation du pétrole brut. Les statistiques indiquent que la part des IDE du secteur pétrolier tourne autour de 96 % entre 2016 et 2022. A cause de l'instabilité de la production et des prix du pétrole, les flux d'IDE entrants en Républiques du Congo sont très instables comparativement aux autres pays (*Cf. Graphique 10*).

Graphique 10: Evolution des IDE entrants dans certains pays africains entre 2010 et 2022
(en USD courants)



Source : Données de la Banque Mondiale, WDI 2023

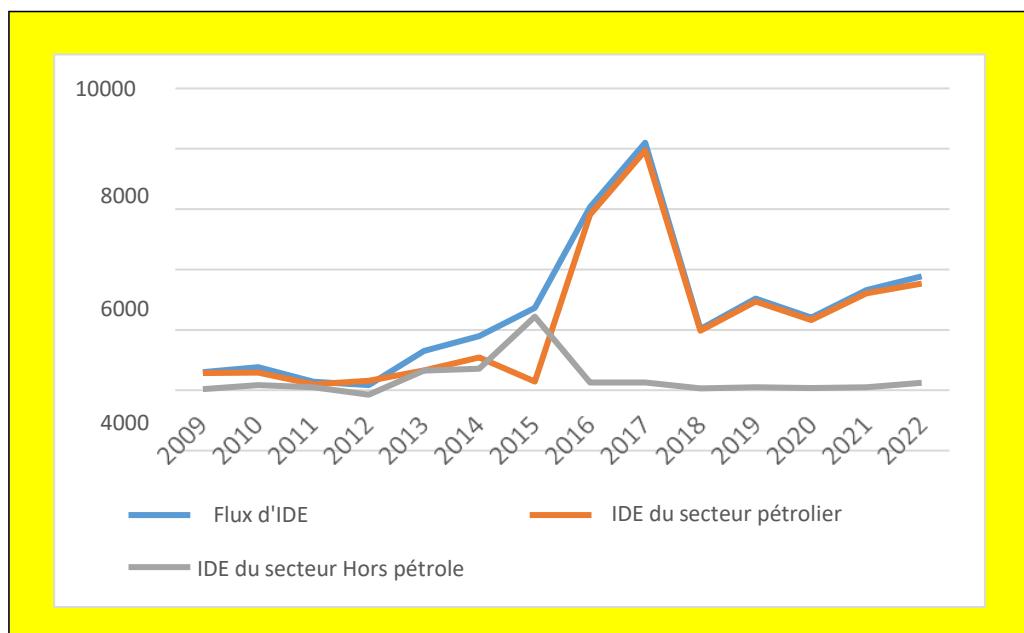
Les défis majeurs auxquels est confronté le gouvernement pour diversifier les IDE sont : (i) la réorientation stratégique et volontariste des IDE vers les secteurs autres que les ressources naturelles (forêt, mines, gaz, pétrole) pour les porter vers les secteurs prioritaires du PND (l'agriculture, l'énergie, le tourisme, l'économie numérique, les infrastructures et l'industrie) ; (ii) le renforcement des services d'infrastructures pour réduire le coût de l'investissement ; (iii) l'amélioration du climat des affaires ; (iv) la valorisation du capital humain ; (v)

l'amélioration des services de santé et de protection sociale ; (vi) l'amélioration des performances du système éducatif ; (vii) le renforcement de la gouvernance au sens large ; (viii) et la protection de l'environnement.

6.1.2. Orientation sectorielle du flux des IDE

La répartition des investissements directs étrangers par secteur d'activité montre que, sur la période 2009-2022, les flux d'IDE en direction de la République du Congo ont été principalement orientés vers le secteur pétrolier, représentant en moyenne 3 961 milliards de FCFA sur la période 2016-2022, contre 528 milliards de FCFA sur la période 2009-2015, en lien notamment avec les travaux relatifs à l'entrée en production du champ pétrolier Moho-Nord.

Le secteur hors pétrole a également bénéficié des flux d'IDE d'une valeur moyenne de 160 milliards de FCFA sur la période 2016-2022, contre 569 milliards de FCFA sur la période 2009-2015, soit une diminution de 409 milliards de FCFA en rapport avec la crise économique qu'a connue le pays depuis 2014.



Graphique 10b : Evolution des flux d'IDE (en milliards de FCFA)

Source : CCMB /BEAC

La part des IDE du secteur pétrolier dans le total des investissements directs étrangers s'est amenuisée sur la période 2009-2015, revenant de 93,7% en 2009 à 10,6% en 2015, en lien avec le choc pétrolier survenu au second semestre 2014. Cependant, avec la reprise progressive du secteur pétrolier, du fait de la remontée de cours du baril de pétrole, la part des IDE du secteur pétrolier a considérablement augmenté, oscillant autour de 96,0% sur la période 2016-2022, en rapport avec l'ampleur des investissements pétroliers réalisés dans le gisement Moho-Nord.

En revanche, la part des IDE du secteur hors pétrole dans le total des IDE a significativement progressé sur la période 2009-2015, passant de 6,3% en 2009 à 89,4% à 2015, en lien avec la mise en œuvre du Plan national de développement qui avait pour objectifs, entre autres, de diversifier l'économie. Par contre, sur la période 2016-2022, la part des IDE du secteur hors pétrole a connu une baisse pour revenir sensiblement à son niveau de 2009.

6.1.3. Le développement des partenariats public-privé innovants pour le financement des projets du PND

Les premiers contrats de type PPP ont été signés en République du Congo en 2011 à la suite de la promulgation du décret N°2009-156 du 20 mai 2009 portant Code des marchés publics qui prévoyait déjà une réglementation sur les **délégations de service public** (Concession, affermage ou régie intéressée). Pour pallier les limites de ces délégations de service public, pérenniser et sécuriser les contrats de type PPP, le Gouvernement a pris l'option d'institutionnaliser les PPP, en créant en mai 2021 un Ministère de la coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, et en faisant adopter la loi N°88-2022 du 30 décembre 2022 relative aux contrats de PPP.

Même si toute opération de financement des investissements qui fait recours à l'Etat et au secteur privé relève du partenariat public-privé, il convient cependant de distinguer le PPP classique, qui est une simple délégation de service public, des PPP que l'on peut qualifier dans le contexte congolais de PPP innovants. Les deux principaux types de contrat PPP innovants sont le contrat BOT (Build-Operate-Transfer) et le contrat DBO (Design-Build-Operate) dont la structure financière met au centre de l'analyse une société de projet (SVP) (*Cf. Figure 3*).

Dans la loi relative aux PPPs, l'identification, la sélection et la maturation des projets, ainsi que l'exécution des contrats de PPP sont encadrées par cinq organes de gouvernance, à savoir : (i) le Comité national du PPP; (ii) le Comité technique du PPP; (iii) le Secrétariat permanent du PPP ; (iv) la commission de passation des marchés de PPP ; et (v) la Commission de contrôle des PPP. Malheureusement, la plupart de ces organes de contrôle, de suivi et d'exécution des PPP ne sont pas encore mis en place, ce qui est de nature à retarder l'éclosion de ce mécanisme de financement très prometteur du développement.

6.1.4. La réalisation des études de faisabilité des projets prioritaires du PND 2022-2026

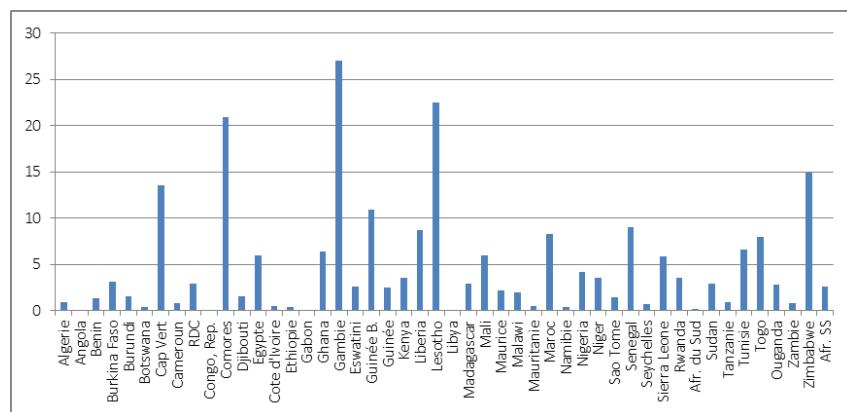
Le premier critère de décision utilisé par les investisseurs étrangers pour investir dans un projet d'investissement est le taux de retour sur investissement. Ce taux de retour sur investissement ne peut être connu que si des études de faisabilité du projet ont été réalisées par le promoteur du projet lui-même grâce à des études de faisabilité rigoureuses conduites par des cabinets ayant une

expertise et une réputation avérées en la matière. L'une des plus grandes faiblesses du PND réside dans le fait que la plupart de ses projets ne disposent pas d'études de faisabilité. En effet, Sur 343 projets identifiés dans le PND (2022-2026), seuls 33 (soit 9,6%) ont fait études de faisabilité (*Source : CNEEPIP*). Après deux ans de mise en œuvre du PND, la réalisation de ces études s'impose comme une priorité absolue si le Gouvernement souhaite maintenir le cap vers l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé. L'insuffisance notoire des fonds d'étude demeure un obstacle à la réalisation de ces études. L'option de demander aux investisseurs potentiels de réaliser eux-mêmes les études de faisabilité serait à l'évidence sous-optimale parce que cela pourra considérablement augmenter l'asymétrie d'information entre l'Etat et les entreprises et réduire le gain économique et social escompté de ces projets. Une étape importante a été franchie au mois d'août 2023 avec la signature par le Gouvernement et les banques commerciales du protocole d'accord portant sur la mise en place d'un nouveau cadre de coordination pour le financement des projets d'investissements publics inscrits dans le PND 2022-2026, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre desdits projets.

6.1.5. La mobilisation des ressources auprès de la diaspora et des fonds philanthropiques

Les envois de fonds en provenance de l'étranger, notamment ceux des migrants, sont de plus en plus cités comme une source majeure et innovante de financement dans les pays en développement. Sur la période 2010-2022, la République du Congo a reçu de l'étranger 354 millions de dollars d'envois de fonds, un montant largement inférieur à celui reçu par l'Egypte (287 milliards USD), le Nigéria (270 milliards USD), le Maroc (98 milliards USD), le Ghana (40 milliards USD), le Kenya (27 milliards USD) ou encore le Sénégal (27 milliards USD). On note aussi que le poids des envois de fonds dans le PIB de la République du Congo est l'un des plus faibles en Afrique (*Cf. Graphique 11*).

Graphique 11: Poids des envois personnels de fonds dans l'économie de certains pays africains en 2022 (en % du PIB)



Source : Données de la Banque Mondiale, WDI 2023

Ces analyses appellent à un renforcement de la collaboration entre les autorités et les ressortissants congolais vivants à l'étranger pour que leur contribution au développement de leur pays aille au-delà de l'assistance parentale pour intégrer l'exploitation des nombreuses opportunités d'affaires

et d'investissement que leur offre le PND 2022-2026. Les ressortissants africains vivants dans la diaspora ayant généralement un attachement plus fort pour les projets qui touchent directement leurs parents et améliorent leurs conditions de vie, les collectivités locales devraient être fortement impliquées dans cet effort de collaboration. Il semble que les congolais de la diaspora n'ont pas une culture poussée de transfert de fonds dans leur pays d'origine pour réaliser des investissements conséquent destinés au développement. De même, il convient de relever aussi probablement l'insuffisance de l'information sur les possibilités d'investissement offertes par le PND.

6.2. Actions prioritaires pour une meilleure mobilisation des financements privés extérieurs

6.2.1. Améliorer l'environnement des affaires pour rendre la destination Congo plus attractive pour les touristes et les investisseurs

Les investisseurs étrangers sont très attentifs à l'évolution de l'environnement des affaires dans les pays où ils souhaitent orienter leur épargne et par conséquent, ils suivent minutieusement les classements que les organisations internationales produisent sur la qualité de la gouvernance et l'environnement des affaires. Le Gouvernement congolais travaillera donc à améliorer le classement et la note du pays dans les indicateurs internationaux de la gouvernance, notamment l'indice de gouvernance de la fondation Mo Ibrahim (IIAG) et les indices de la banque Mondiale, notamment les indicateurs de gouvernance mondiale (WGI) et l'indice d'évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA). Les actions concrètes que le gouvernement prendra pour atteindre cet objectif sont les suivantes : (i) la création d'un observatoire national du climat des affaires ; (ii) la création d'un guichet unique pour le commerce extérieur ; (iii) l'optimisation des délais de règlement des conflits d'affaires dans les juridictions ; (iv) la préservation de la stabilité macroéconomique et la soutenabilité de la dette publique ; (v) le renforcement de la lutte contre la corruption dans l'administration publique ; (vi) le renforcement de l'inclusivité et du consensus dans la vie politique pour préserver la stabilité politique ; (vii) le respect des droits de l'homme par l'internalisation et la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux et régionaux sur les droits de l'Homme ; (viii) renforcer et promouvoir le rôle de centre de médiation et d'arbitrage.

6.2.2. Promouvoir et attirer les investissements directs étrangers dans le secteur non pétrolier

En général, pour orienter les investissements vers des secteurs clés de l'économie, les pays utilisent des incitations fiscales ciblées. De nombreux régimes fiscaux prévoient des incitations fiscales pour des secteurs spécifiques. Il convient de les rendre plus appropriées pour permettre d'orienter les investissements directs étrangers dans l'agriculture, l'énergie, les infrastructures, la forêt, ou encore l'économie numérique. Pour que le régime des incitations soit efficace, toutes les décisions devraient être précédées d'études comparatives avec d'autres pays de niveau de développement similaire, afin d'éviter des dépenses fiscales non productives.

Les actions stratégiques pour améliorer la mobilisation des IDE dans les secteurs non pétroliers viseront donc à : (i) examiner par des études approfondies l'efficacité potentielles des incitations fiscales pour mobiliser les IDE vers les piliers stratégiques du PND ; (ii) développer une politique de charme et de promotion de la destination Congo à travers l'organisation de forums d'investissement, de tables-rondes et de campagne médiatique dans les réseaux sociaux et les médias internationaux ; (iii) élaborer et mettre en œuvre une politique d'attraction des IDE dans les zones économiques spéciales ; (iv) créer un guiche de création des entreprises au sein de l'Agence pour la promotion des investissements (API) ; (v) améliorer l'offre d'énergie électrique, l'accès à l'eau potable, les réseaux de transport et de télécommunications dans les zones économiques spéciales ; (vi) alléger, avec la collaboration de la BEAC, les conditions de transfèrement des fonds associés à un retour sur investissement et faciliter l'ouverture de comptes bancaires libellés en dollar aux investisseurs étrangers ; (vi) renforcer la collaboration entre l'Agence pour la promotion des investissements (API) et les promoteurs des zones économiques spéciales (ZES) ; (vii) renforcer les pouvoirs et les capacités humaines et financières de l'API en matière de négociation des conventions bilatérales d'investissement ; (viii) actualiser et mettre en œuvre le document de stratégie de promotion des investissement avec l'appui de la Banque Mondiale et d'autres partenaires au développement ; (ix) élaborer et adopter tous les textes d'application de la Charte des investissements ; (x) créer au sein de l'API, un observatoire des investissements directs étrangers ; (xi) renforcer la synergie entre l'API et la Commission nationale des investissements et repréciser leurs missions de compétences en matière de promotion des investissement.

6.2.3. Promouvoir et développer les financements Offset pour bénéficier du transfert de technologie

Le financement offset est une forme de compensation industrielle dans laquelle un acheteur/importateur de biens ou de services conditionne son achat/importation à un engagement contractuel de la part du fournisseur/exportateur. Dans un financement offset, le pays importateur participe lui-même à la production du bien qu'il achètera. Il se traduit par des opérations de coproduction, de sous-traitance et de transferts de technologie. Généralement trois types de solutions peuvent être mises en place : (i) les offsets directs, quand les activités font partie du domaine du contrat principal (ex : installation d'usines de montage dans le pays client) ; (ii) les offsets semi-directs (ex : sous-traitance d'éléments du constructeur pour d'autres types d'appareils) ; et (iii) les offsets indirects dans tous les autres cas (ex : financement d'une école).

Les principaux défis à relever pour mobiliser les financements offset sont : (i) la faible capacité à négocier les compensations conséquentes dans les contrats importants pour y introduire les clauses offsets ; (ii) la faible capacité à faire participer l'industrie locale à l'activité liée au contrat. Pour relever ces défis, les autorités mettront en place un plan de renforcement de capacité et d'intelligence économique en la matière au ministère en charge des finances, celui en charge du plan et celui en charge de la défense. Il conviendra aussi de renforcer les capacités de négociation des contrats de sous-traitance avec les grands groupes industriel, de s'approprier les règles régissant les contrats offset, et d'établir des contacts avec les pays développés et émergents à faible superficie désirant étendre les activités de leurs industries hors de leurs frontières.

6.2.4. Structurer le marché volontaire des crédits-carbone

Les financements climatiques en provenance des pays développés demeurant davantage une promesse qu'une réalité, la solution à la transformation des économies du continent africain dans un contexte de changement climatique, pourrait passer par l'exploitation de l'immense potentiel du marché volontaire des crédits-carbone. Le marché du carbone permet aux pays en développement de mobiliser des financements par l'investissement des entreprises émettrices de gaz à effet de serre (GES) dans des projets qui réduisent les émissions de ces gaz.

Un crédit-carbone est un certificat représentant une tonne de CO₂ éliminée de l'atmosphère par la plantation de nouveaux arbres, l'utilisation de l'énergie de récupération ou renouvelables décarbonnées (solaire, éolien) plutôt que fossiles (pétrole, gaz, charbon). Sur le marché volontaire des crédits-carbone (MVC), les acheteurs, généralement les firmes multinationales des pays développés, acquièrent des crédits-carbone afin de compenser leurs propres émissions et honorer leurs engagements climatiques en finançant des projets de réduction des émissions ou de captation du carbone.

Le renforcement de la participation au marché volontaire des crédits-carbone se fera par : (i) l'expansion de la signature de conventions de partenariat entre l'Etat et les firmes multinationales désireuses de compenser leurs émissions de GES par les plantations forestières et agro-forestières de séquestration du carbone ; (ii) le développement d'une infrastructure numérique (plateforme) de pointe permettant de suivre l'échange des réductions d'émissions de gaz à effet de serre conformément aux normes internationales ; (iii) l'estimation par des études appropriées des capacités de production des crédits-carbone et des revenus monétaires qu'ils pourraient générer pour le pays ; (iv) l'adhésion au Système de comptabilité économique et environnementale des Nations Unies.

- Par ailleurs, au regard du potentiel de la République du Congo en matière de rétention de GES, plusieurs autres actions pourraient être menées, notamment :
 - l'élaboration d'un cadre de politique climatique, ancré dans la tarification du carbone, qui pourrait avoir un effet de levier pour la mobilisation des financements durables. les principaux objectifs de cette politique seraient de réduire les émissions de GES et d'établir des limites réglementaires sur ces émissions, ce qui aiderait à orienter la transformation de l'économie congolaise ;
 - l'adhésion de la République du Congo au Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) des Nations Unies, lequel s'inspire du Système de comptabilité nationale (SCN). A ce jour, seuls deux pays d'Afrique centrale, le Burundi et le Cameroun, sur 92 pays du monde, ont rejoint le Comité des exportations des Nations Unies sur l'environnement, depuis de 2022 (ONU, 2022b). Cette comptabilité des ressources naturelles permet également d'attirer l'attention sur les problèmes environnementaux et d'améliorer les efforts pour identifier les opportunités d'investissement plus écologiques, ainsi qu'aider les investisseurs à estimer et promouvoir la nature durable de leurs investissements. Elle peut aussi permettre de mieux évaluer les pertes engendrées par l'exploitation illégale des ressources naturelles (exploitation minière illégale, braconnage, pêche non réglementée, dégradation de l'environnement).
 - l'élaboration des procédures et conventions cadre de partenariat entre l'Etat et les firmes multinationales désireuses de compenser leurs émissions de GES par les plantations forestières et agro-forestières de séquestration du carbone ;

- la participation au marché volontaire des crédits-carbone (marché d'émission des droits d'émission de GES) : une solution palliative aux promesses non tenues par les pays développés pour le financement du climat. Sur les marchés volontaires du carbone (MVC), les acheteurs, généralement les sociétés, acquièrent des crédits carbones afin de compenser leurs propres émissions et honorer leurs engagements climatiques en finançant des projets de réduction ou de captation du carbone. Les ventes de crédit carbone ont considérablement augmenté au niveau mondial au cours des cinq dernières années. La demande de crédits africains augmente aussi mais le Contient n'en produit actuellement que dans une proportion limitée inférieure à son potentiel.
 - la mise en place une forte infrastructure numérique de très haute qualité d'efficacité pour participer au marché international du carbone : l'échange des droits d'émission permettrait de réduire significativement le coût de la contribution déterminée au niveau national de la République du Congo ;
 - la mise en place des infrastructures et des services plus forts et verts dans l'électricité, les transports, l'eau et l'assainissement peut apporter des résultats transformateurs. Environ 9,2 milliards de dollars seront nécessaires pour mettre à niveau les infrastructures urbaines, développer la résilience et atténuer le changement climatique dans les villes congolaises ;
 - le développement d'un système éducatif, des systèmes de santé et des services sociaux adaptés au changement climatique peuvent sauver des vies et apporter des ressources vitales aux plus pauvres. Il conviendra de mettre en place des systèmes renforcés de surveillance des maladies, ainsi que des services sociaux et d'éducation mieux adaptés aux chocs climatiques ;
 - le développement d'investissements renforcés dans le capital naturel notamment dans une agriculture climato-intelligente et une meilleure gestion des forêts contribueront à la création d'emplois et à la réduction des émissions de carbone. Un investissement de 245 millions de dollars dans l'agriculture climato-intelligente peut augmenter de 50% les rendements des cultures essentielles, tout en réduisant les émissions de 12 mégatonnes d'équivalent-dioxyde de carbone (Mt éq. CO₂) ;
 - la mise en place d'une meilleure gouvernance climatique pour tirer parti des marchés du carbone. Les forêts de République du Congo génèrent 260 millions de dollars en exportation de bois et stockent plus de 44 gigatonnes d'équivalent de CO₂ ;
 - la mise en place d'un dispositif pour la maîtrise des émissions d'obligations vertes ou durables libellées en monnaies nationales ou en devises étrangères.
- Les obligations vertes sont des instruments de dette dont le produit est affecté à des projets environnementaux et sociaux éligibles ou à une combinaison des deux, et destinées au financement des projets à fort impact sur l'atteinte de ses cibles pertinentes des ODD ;
- l'exploration du marché national et international des obligations vertes pour les émissions souveraines, non souveraines et d'entreprises. L'exploration du marché national et international des obligations vertes pour les émissions souveraines, non souveraines et d'entreprises présente un bon potentiel pour la République du Congo. Exploiter le potentiel de l'innovation numérique sera un autre moyen de débloquer la finance climatique ;
 - la mise en place, tout au long des processus d'émission d'obligations vertes au Congo, de mécanismes de transparence, de responsabilité, de durabilité et d'optimisation des ressources. Les pouvoirs publics, par l'intermédiaire du ministère en charge de

l'Environnement, déployera un registre électronique où les détails de tous les projets financés par des obligations vertes et alignés sur les CND mis en œuvre dans les secteurs public et privé pourraient être enregistrés pour un suivi et un reporting continu. Cette plateforme pourrait également servir de point d'échange et de contribution aux différentes étapes du cycle du projet, de l'identification et de la sélection à la mise en œuvre et au suivi.

- le recours aux mécanismes d'échanges « dette-nature » (Swaps bilatéraux et multilatéraux de dette contre nature) ;
- la création d'un Fonds climat (Basket fund SDGs climat) d'affectation spécial en devises fortes pour la protection de la nature, la lutte contre les changements climatiques, pouvant recevoir les contributions des organisations de protection de la biodiversité, des fonds verts, et autres fonds liés au climat et à la biodiversité ;
- l'accréditation des institutions financières en qualité d'agence d'exécution des fonds verts ;
- la mise en place d'un des procédures et un mécanisme pour structurer et capter les financements mixtes des projets de croissance durable (atténuation et adaptation), notamment dans les énergies renouvelables et l'agriculture ;
- la mise à jour du cadre réglementaire du torchage de routine pour la récupération du gaz associé est essentielle pour la République du Congo, étant donné que les lois et réglementations actuelles du pays et les sanctions financières prévues ne suffisent pas à entraîner une réduction du torchage et l'évacuation du gaz associés ;
- la mise en place d'une imposition sur rôle par unité de CO₂ sur les exploitations pétrolières pour la récupération du gaz associé ;
- le développement et la mise en œuvre systématique et significative de nouvelles lignes directrices de la responsabilité ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) par les entreprises congolaises ;
- l'adoption, bientôt obligatoire ou du moins souhaitée, des recommandations du Groupe de travail sur les informations financières relatives aux changements climatiques (TCFD) par la plupart des investisseurs ;
- l'élaboration des définitions et des taxonomies communes de la finance durable et améliorer la publication financière et non financière du financement durable par les organismes pouvoirs publics, les entreprises et les projets. En effet, l'utilisation de définitions et de taxonomies communes de la finance durable, qui sont en cours d'élaboration au niveau international, et l'amélioration de la divulgation non financière par les organismes pouvoirs publics, les entreprises et les projets, sont d'autres domaines prioritaires de la réforme réglementaire qui doivent être conformes aux normes mondiales ;
- l'exploration du marché national et international des obligations vertes pour les émissions souveraines, non souveraines et d'entreprises. L'exploration du marché national et international des obligations vertes pour les émissions souveraines, non souveraines et d'entreprises présente un bon potentiel pour la République du Congo. Exploiter le potentiel de l'innovation numérique sera un autre moyen de débloquer la finance durable ;
- l'examen des possibilités d'émettre des obligations vertes des Collectivités locales pour mobiliser des financements verts (coopération décentralisée par exemple). Ces obligations vertes des Collectivités locales peuvent générer des avantages environnementaux et/ou

climatiques positifs si elles peuvent être émises par des Collectivités locales, régionales et des différents versants ayant une capacité budgétaire suffisante pour emprunter. Tout d'abord, des études de faisabilité seront menées pour identifier des projets viables d'obligations vertes des régions et versants des bassins écologiques et forestiers dans tous l'État, suivies du renforcement de la politique d'emprunt des pouvoirs publics au niveau national ;

- l'élaboration, avec l'assistance des firmes internationales spécialisées en la matière, de la stratégie, des mécanismes et instruments de mobilisation des fonds climats, de protection de l'environnement et de la biodiversité. L'objectif ici pour la République du Congo est d'avoir une cartographie à jour des différents fonds, leurs priorités stratégiques, les principes, les techniques de monétisation d'unités de réduction certifiée des émissions émises, les mécanismes et itinéraires d'accès aux ressources climatiques et environnementales, cycle des projets des projets, etc. ;
- la coordination verticale des institutions nationales chargées de faciliter la mise en œuvre des cadres d'action pour la croissance verte et le climat [CT] ;
- le développement d'une architecture nationale pour la mobilisation de financements du secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique [CT & CM] ;
- le renforcement des capacités en ingénierie financière climat des équipes en charge de la mobilisation des fonds climat et œuvrant notamment dans la mise en place des ressources de financement des besoins des programmes de la CDN afin d'atténuer les risques relatifs aux stratégies dans ce secteur ;
- l'intégration du développement des compétences vertes dans les établissements d'enseignement afin de garantir une offre continue de compétences vertes pour permettre la transition vers la croissance verte [CM & LT] ;
- le développement des plateformes multipartites qui relient le secteur privé national à d'autres acteurs internationaux tels que les BMD, les IFD et le secteur privé international qui sont des sources de financement du secteur privé [CM & LT].

6.2.5. Mobiliser les ressources dans les fonds d'investissement climatiques (FIC) logés dans les banques multilatérales de développement

Les fonds d'investissement climatiques sont l'un des plus grands mécanismes de la finance climatique au monde. Selon la Banque africaine de développement, en 2023, les fonds d'investissement avaient investi dans près de 400 projets dans 72 pays à revenu faible ou intermédiaire. Les fonds d'investissement climatiques financent à la fois les projets d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques grâce à des programmes dans les technologies propres, l'accès à l'énergie, la résilience au changement climatique et la durabilité des forêts et des écosystèmes. Les fonds d'investissements sont généralement logés dans les banques multilatérales de développement (BMD), notamment la Banque africaine de développement et la Banque mondiale. Pour bénéficier des financements des fonds d'investissement climatiques, l'Etat, en collaboration avec le secteur privé et les collectivités locales, s'emploiera à développer des programme d'investissement ambitieux et à solliciter les banques multilatérales de développement abritant ces fonds pour leur financement.

Les actions envisagés par le Gouvernement sont : (i) l'élaboration d'un programme d'intensification des énergies renouvelables et leur intégration dans le réseau électrique national ; (ii) l'élaboration d'un programme d'investissement forestier pour la gestion durable des forêts et les activités de reboisement ; (iii) l'élaboration d'un programme de résilience des populations aux risques climatiques ; (iv) l'élaboration d'un programme d'urbanisation intelligente face au changement climatique pour la mise en œuvre des investissements ambitieux et transformateurs pour une urbanisation à faible émission de carbone et résiliente au changement climatique ; (v) l'encouragement du financement mixte des projets de croissance verte, notamment les énergies renouvelables et les projets d'atténuation des changements climatiques ; (vi) le renforcement de la sensibilisation à la connaissance de la CDN et des investissements verts.

6.2.6. Développer les partenariats public-privé innovants (BOT, DBBO) pour le financement des infrastructures, des mines, de l'énergie et de la croissance verte

Pour accélérer la mise en œuvre des partenariats public-privé, les actions du gouvernement viseront à éliminer tous les obstacles techniques et institutionnels. Le gouvernement s'engage donc à : (i) mettre en place tous les organes de gouvernance des PPP conformément à la loi relative aux PPP ; (ii) élaborer et diffuser auprès des administrations sectorielles et les collectivités locales, un guide de montage de l'architecture financière des PPP innovants en fonction des projets éligibles ; (iii) collaborer avec la BEAC pour optimiser la limitation des transferts de fonds à l'étranger par la BEAC et faciliter l'ouverture de comptes libellés en dollars ; (iv) produire à brève échéance l'ensemble des études de faisabilité des projets prioritaires du PND 2022-2026 et les médiatiser ; (v) renforcer l'Agence de promotion des investissements publics (APIP) dans sa mission de promotion des PPP ; (vi) tenir au sein de l'API un catalogue de projets matures pouvant être financés en mode PPP.

6.2.7. Renforcer la collaboration entre les pouvoirs publics et la diaspora congolaise

La collaboration entre les pouvoirs publics et la diaspora doit se faire à la fois au niveau central et au niveau local. Pour que cette collaboration soit fructueuses et booste la contribution des ressortissants congolais et des collectivités locales au développement de leur pays et de leurs collectivités, le gouvernement compte : (i) créer un cadre permanent de dialogue et d'échange entre l'Etat et les ressortissants de la diaspora ; (ii) encourager la créations de cadres de dialogues entre les collectivités locales et leurs associations de ressortissants ; (iii) émettre des obligations de la diaspora (diaspora bonds) ; (iv) développer des plateformes locales de crowd-funding par les collectivités locales pour le financement des projets d'intérêt local.

6.3. Risques dans la mobilisation des financements privés extérieurs

Les risques majeurs liés à la mobilisation des financements privés extérieurs sont :

- le peu de diversification des investissements directs étrangers et l'absence de leur orientation dans les secteurs autres que ceux du pétrole et des infrastructures ;

- la faible volonté politique pour améliorer l'environnement des affaires afin de rendre la destination Congo plus attractive pour les touristes et les investisseurs ;
- la faible maîtrise des techniques des contrats offset pour promouvoir et développer les financements afférents notamment pour les PME et pour bénéficier du transfert de technologies ;
- l'absence ou l'insuffisance des capacités nécessaires à la structuration et au suivi des mécanismes et instruments du marché volontaire des crédits-carbone, de la mobilisation des ressources des fonds d'investissement climatiques (FIC) logés dans les banques multilatérales de développement ;
- le manque ou l'insuffisance des capacités locales pour la maîtrise de l'ingénierie juridique et financière sur les structurations des partenariats public-privé innovants (BOT, DBBO) pour le financement des infrastructures, des mines, de l'énergie et de la croissance verte ;
- la mise sur les transferts de la diaspora au lieu de miser sur la mobilisation de leur épargne dans leur pays de résidence au regard de leur nombre assez faible.

7.AXE N°6 : L'AUGMENTATION ET LA GESTION EFFICACE DES FINANCEMENTS PUBLICS EXTERIEURS

Les financements publics extérieurs sont les ressources financières mobilisées à l'initiative d'organismes publics étrangers, (agences bilatérales de développement, banques multinationales de développement, agences du système des nations unies) et mises à la disposition du secteur public ou du secteur privé congolais. L'aide publique au développement (APD) constitue la plus grosse source des financements publics extérieurs que reçoivent les pays en développement.

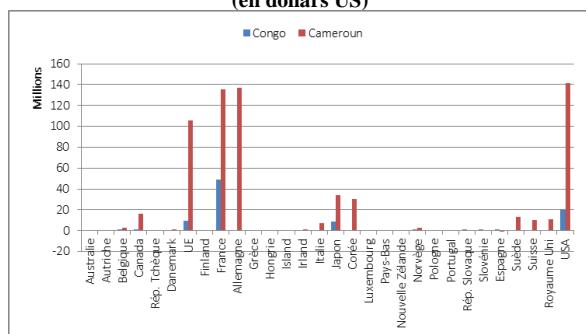
7.1. Etat des lieux des défis à relever pour une meilleure mobilisation de l'aide extérieure

7.1.1. L'accroissement des décaissements des flux d'APD et leur canalisation vers les priorités nationales et les ODD

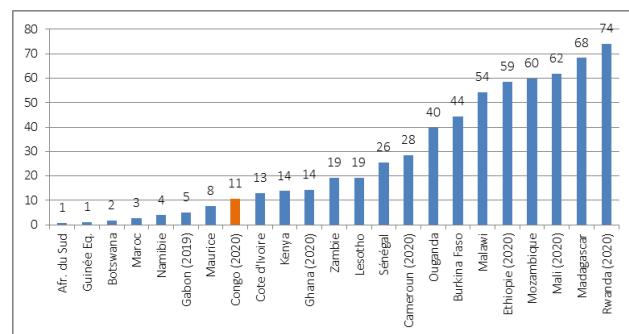
Selon la définition du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, on entend par « aide publique au développement » tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays et territoires sur la liste des bénéficiaires d'APD, ou à des institutions multilatérales, et qui répondent aux critères suivants :

- (i) Emaner d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics ;
- (ii) Avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ;
- (iii) Etre assortie de conditions favorables correspondant à un élément de don.

Graphique 12: Répartition de l'aide publique au développement reçu par le Congo et le Cameroun par membre du CAD en 2021 (en dollars US)



Graphique 13: Aide publique au développement en pourcentage des dépenses de l'Etat central dans certains pays africains en 2021



Source : Données de la Banque Mondiale, WDI 2023

En vertu de son statut de pays à revenu intermédiaire producteur de pétrole, la République du Congo reçoit très peu d'aide au développement. Sur la période 2013-2021, la République du Congo

est l'un des pays africains qui a reçu le plus faible montant d'aide publique au développement, que ce soit en valeur absolue ou en pourcentage des dépenses de l'Etat central (graphique 13).

La faible mobilisation de l'aide publique au développement s'explique aussi par le fait que les pourvoyeurs de l'aide à la République du Congo sont très peu nombreux (*Cf. Graphique 12*). En 2021, parmi les pays du CAD, les pourvoyeurs de l'aide au Congo sont la France (48 millions USD), les Etats unis (20 millions USD), l'Union européenne (10 millions USD) et le Japon (9 millions USD). D'autres pays de la CEMAC comparables à la République du Congo, parviennent à mobiliser d'importantes ressources d'APD auprès du Canada (16 millions USD), de l'Allemagne (137 millions USD), de l'Italie (76 millions USD), de la Corée du Sud (0 millions USD), de la Suède (13 millions USD), de la Suisse (11 millions USD), ou encore du Royaume uni (11 millions USD).

7.1.2. Le renforcement de la coordination de l'action des partenaires soutenant développement durable en République du Congo

La coordination de l'APD permet un meilleur alignement des partenaires sur les priorités nationales de développement et évite le saupoudrage et la duplication des actions sur le terrain. Plusieurs cadres de coordination existent à la fois au niveau national et au niveau sectoriel (forêt, eaux) en République du Congo, mais il convient de les renforcer. En 2021, à l'initiative du système des nations Unies au Congo, il a été créé une plateforme des partenaires au développement, sous l'appellation de forum des partenaires au développement du Congo, pour servir de cadre d'échange et de concertation pour tous les partenaires au développement, et par ricochet, avec le gouvernement dans l'esprit de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en 2005 et de l'agenda d'Accra de 2008. Cette plateforme avait été créée à l'initiative du Coordonnateur résident du Système des Nations unies (SNU), qui avait reçu mandat d'engager l'ensemble des pays membres présents dans le pays dans la perspective de l'atteinte des ODD par une meilleure efficacité de l'aide publique au développement.

Bien que cette plateforme ait été créée, et qu'il existe d'autres cadres spécifiques de coordination des partenaires, soit par pays d'origine (union européenne, OCDE, monde arabe, BRICS), soit par secteur d'intervention (économie verte, économie bleue), la coordination globale de l'action des interventions des partenaires au développement par le Gouvernement mérite d'être renforcée. Ce renforcement devrait se traduire par l'établissement d'un système de gestion informatisée de l'aide (SGIA) pour produire et faciliter l'échange des flux d'information en temps réels entre les partenaires et le gouvernement sur les montants, les pays donateurs, et les secteurs d'affectation de l'aide publique au développement au Congo. Un tel système permettrait d'identifier rapidement les secteurs sous-financés et de procéder à des ajustements et à des réallocations rapides.

7.2. Actions et réformes stratégiques pour une meilleure mobilisation et une meilleure gestion de l'aide

7.2.1. Renforcer la coopération avec les agences de développement des pays membres de l'OCDE qui affichent une volonté ferme d'apporter leur assistance aux pays en développement

Pour augmenter les décaissements que le pays reçoit de l'aide publique au développement, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires pour renforcer sa coopération au développement avec les pays qui affichent une ferme volonté d'apporter l'assistance aux pays en développement. Les plus gros donneurs d'APD et ceux respectant l'engagement de consacrer 0,7% du RNB à l'APD. Il s'agit notamment des Etats Unis, de l'Allemagne, du Danemark, du Luxembourg, de la Norvège, de la Suède, de l'Union Européenne, du Canada, de la France, du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de l'Italie ou encore du Japon. Malheureusement la République du Congo ne reçoit pas une aide significative de ces pays, ce qui appelle à un renforcement de la coopération avec les agences officielles de coopération de ces derniers.

7.2.2. Renforcer la coopération avec les agences de développement des pays non membres du comité d'aide au développement de l'OCDE, y compris les pays émergents

En plus des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, l'aide publique au développement provient de plus en plus des pays émergents. Selon l'OCDE, en 2022, les autres pays non membres du CAD qui ont également apporté des contributions de grande ampleur aux efforts de coopération pour le développement pour des raisons qui n'étaient pas liées à l'accueil des réfugiés du conflit russe-ukrainien sont : (i) Israël en raison d'une hausse de son APD bilatérale, principalement à destination des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; (ii) le Qatar, la Roumanie, l'Arabie Saoudite, la Turquie, la Thaïlande ou encore les Emirats arabes unis (OCDE, 2023).²⁶ Les ministères sectoriels joueront donc un rôle actif et stratégique en collaborant avec les agences officielles de ces pays, individuellement et collectivement, y compris les nouveaux donateurs comme la Chine, la Russie et l'Inde.

7.2.3. Crée un système de gestion de l'information sur l'aide au développement (SGIAD) géré par le Ministère en charge du plan

Les agendas des pays pourvoyeurs de l'aide sont divers et variés. Pour que les fonds mobilisés aient un impact élevé sur le développement économique, l'usage des fonds et les actions de ces partenaires doivent être coordonnés par le gouvernement. Cette coordination doit être portée par les administrations sectorielles en charge du suivi des ODD et de la programmation investissements publics. A cet effet, en collaboration avec le PNUD et l'ensemble des partenaires, le Ministère du Plan, de la statistique et de l'intégration régionale veillera à ce que mettra sur pied un système de gestion informatisé de l'aide au développement en République du Congo. Le gouvernement pourra à cet effet s'inspirer du modèle qui a été élaboré au Cameroun où chaque partenaire renseigne dans une plateforme d'information et dans un canevas bien défini, les informations sur les décaissements qu'il a effectués au profit du gouvernement en précisant les

²⁶ OCDE (2023). Niveaux d'APD en 2022 – Données préliminaires-Note de synthèse détaillée. Paris.

secteurs d'intervention. L'accès à la plateforme étant réservé uniquement aux partenaires détenteurs de clés d'accès et aux personnes habilitées par le Gouvernement pour la gestion de la plateforme.

7.2.4. Créeer un cadre de coordination des interventions des partenaires désireux d'investir dans le développement économique local

Le développement économique local est un développement ‘par’ et ‘pour’ les populations d’une localité ou d’un territoire, c'est-à-dire, un développement à la fois : (i) **participatif et inclusif** : les autorités locales, les communautés locales, le secteur privé, la société civile, les groupes marginalisés, et les services déconcentrés de l’Etat travaillent ensemble pour trouver des solutions aux problèmes d’une localité ; (ii) **porté par un leadership local** : les stratégies de développement sont conçues et implémentées par les gouvernements locaux (communes et régions) et non pas imposées par le gouvernement central ou les bailleurs de fonds ; et (iii) **basé sur des valeurs locales** : ce sont les valeurs des populations locales qui conduisent le processus et guident le choix des solutions (UNHABITAT, 2013).

Il est important d'accorder une attention toute particulière au développement local parce que les communautés et les territoires peuvent avoir des besoins spécifiques qui ne peuvent pas être satisfaits au niveau central. Plusieurs agences de développement des pays développés et émergents accordent une attention toute particulière au développement local. Cependant, compte tenu de des contraintes observées dans la mise en œuvre de la décentralisation et le transfert effectif des ressources aux collectivités locales d'une part, et d'autre des problèmes de gouvernement et de corruption observés dans l'appareil administratif de l'Etat, le transit des ressources des partenaires voulant investir dans le développement local par le gouvernement central peut être inefficace.

Il conviendrait donc de développer un mécanisme permettant de capter ces fonds en dépit de la faible qualité de la gestion des finances publiques des collectivités locales. Le Gouvernement compte accompagner la mobilisation des ressources pour le financement du développement local auprès des partenaires par : (i) la promotion des projets de développement intercommunaux (intercommunalité), notamment les projets d'adaptation des populations rurales et des minorités aux changements climatiques et à la destruction des forêts ; (ii) la création, avec l'appui des partenaires, d'un programme de développement participatif chargée de mobiliser les ressources auprès des partenaires et de les investir dans des projets de développement des collectivités locales à des taux d'intérêt extrêmement bas ; (iii) l'appui à la réalisation et à l'actualisation des plans communaux de développement (PCD) alignés sur les priorités du PND et pouvant servir de base aux partenaires pour leurs interventions ; (iv) renforcer le cadre réglementaire et promouvoir la coopération internationale décentralisée par les initiatives de jumelage bénéfiques entre les villes congolaises et les villes des pays développés et émergents ; (v) la réforme du fonds des collectivités locales pour qu'il soit capable de jouer le rôle de banque des collectivités locales, en centralisant toutes les ressources versées par l'Etat et les partenaires au développement aux collectivités locales.

Les institution financières bilatérales et multilatérales de développement qui ont le plus participé au financement des projets de développement des collectivités locales dans les autres pays de l'Afrique centrale sont : (i) la Banque Africaine de développement à travers le Fonds africain de

développement (FAD) ; (ii) la Banque Mondiale à travers les crédits de l'Association Internationale de Développement (IDA) ; (iii) l'Union Européenne à travers le Fonds Fiduciaire d'Urgence (FFU) et le Fonds Européen de Développement (FED) ; (iv) la Coopération allemande à travers la GiZ et la Banque de développement KfW ; (v) la Coopération française à travers l'Agence française de développement (AFD) dans le cadre des contrats de désendettement et de développement (C2D) ; (vi) le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; (vii) la Coopération japonaise à travers l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) ; (viii) le Fonds International de Développement Agricole (FIDA).

Les autres agences nationales de développement disposant des guichets pour la décentralisation et le développement local sont : (a) la Banque de Développement Autrichienne (OEeb) ; (b) la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) ; (c) le Fonds suisse d'investissement pour les marchés émergents (SIFEM) ; (d) le Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) ; (e) le Fonds mondial pour le développement des villes (FMDV).

7.2.5. Promouvoir le financement mixte (Blended Finance) des projets par un mixage de l'APD avec les financements privés, les transferts de la diaspora et les financements publics

Pour s'assurer que l'aide publique au développement a un impact significatif sur les ODD, les flux d'APD pourront être associés aux fonds de la diaspora, aux financements du secteur privé, domestique et étranger, et aux financements du secteur public pour constituer des financements mixtes (blended finance). Pour ce faire, le gouvernement va promouvoir l'augmentation de l'utilisation des instruments de financement mixte des projets, notamment pour le financement de la croissance verte. La République du Congo a créé un fonds dédié à la croissance verte pour canaliser les investissements des secteurs public et privé vers la croissance verte, mais ce fonds doit encore être développé. La poursuite de la mobilisation des financements du secteur privé par le biais d'instruments de financement mixte au Congo nécessitera l'élaboration de cadres réglementaires sectoriels pertinents pour le financement mixte et la fourniture d'une assistance technique pour la structuration de projets de financement mixte.

Etant donné que le pays est en surendettement, la République du Congo, a besoin de capitaux plus abordables de la part des banques multilatérale de développement (BMD) et des institutions financières de développement (IFD). Le Gouvernement poursuivra donc sa collaboration avec les BMD et les IFD et d'autres acteurs clés du secteur privé (en particulier les institutions financières) pour améliorer la cote de crédit du pays, ce qui lui permettra d'acquérir des capitaux plus abordables auprès d'autres bailleurs de fonds. Il conviendra aussi de mettre en œuvre des incitations fiscales appropriées et efficaces pour attirer les investissements du secteur privé vers secteurs qui génèrent des résultats en matière d'infrastructures durables et de croissance verte.

7.2.6. Renforcer la coopération avec les agences du système des Nations unies non résidentes en République du Congo

Le Système des Nations unies (SNU) joue un rôle très important pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement du développement, y compris auprès des autres partenaires techniques et financiers. Mais en plus de ce rôle de mobilisation, les agences du Système des

Nations unies représentées en République du Congo disposent de ressources ordinaires qui ont l'avantage d'être directement alignées sur les ODD.

Tableau 15: Bilan global du PNUAD en République du Congo en 2022 (USD)

Effet	Budget prévu			Budget alloué			Ressources dépensées		
	Total des ressources	Ressources ordinaires	Ressources mobilisées	Total des ressources	Ressources ordinaires	Ressources mobilisées	Total des ressources	Ressources ordinaires	Ressources mobilisées
Effet 1	1 613 225	1 003 225	220 000	1 223 225	1 003 225	220 000	1 095 695	1 003 225	220 000
Effet 2	15 095 721	319 000	14 776 721	14 332 404	319 000	14 013 404	12 994 059	319 000	12 884 059
Effet 3	40 145 482	769 939	37 224 304	37 837 439	769 939	37 067 725	24 702 995	769 939	26 130 252
Effet 4	73 389 560	24 212 020	49 177 540	14 078 055	5 078 055	9 000 000	6 151 013	3 473 915	2 677 098
Total	130 243 988	26 304 184	101 398 565	67 471 123	7 170 219	60 301 129	44 943 762	5 566 079	41 911 409

Source : Rapport des résultats du PNUAD pour l'année 2022

En 2022, le budget prévisionnel global du système des nations unies était de 130,2 millions de dollars environ. Ce budget est calculé sur la base des activités des agences du système, notamment celles ayant une représentation en République du Congo comme le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation internationale du travail (OIT), le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM). Le gouvernement s'engage donc à faire le plaidoyer nécessaire pour augmenter le nombre d'agences du système des nations unies résidentes en République du Congo.

8.PLANS DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT AU CONGO

Evalué à plus huit mille (8000) milliards de FCFA, le PND 2022-2026, porte en lui l'ambition de voir s'exécuter un programme d'investissement public de plus de 300 projets concourant notamment à la création d'emplois et au recul de la pauvreté dans notre pays.

Pour autant, l'accomplissement de ce vaste chantier requiert une forte mobilisation de ressources financières publiques et privées s'accompagnant nécessairement de progrès dans la gestion des finances publiques et d'un environnement des affaires propice.

Il convenait donc de préciser la marche à suivre à travers les divers outils et mécanismes de financement, véritables leviers de performance garantissant l'atteinte des objectifs visés par le PND. A cet effet, le gouvernement a élaboré un instrument indispensable, à savoir : la stratégie de financement du PND 2022-2026. Cette stratégie est appuyée et complétée par la SNFI dans le CNFI

8.1. MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE FINANCEMENT DES SIX PILIERS DU PND 2022-2026

Le tableau suivant (*Tableau 6*) donne les principaux repères d'un plan d'action de financement des six piliers du PND 2002-2026. Il donne, pour chaque pilier, les atouts du secteur, les contraintes structurelles et de financement, les Objectifs du plan de financement du secteur, les principales réformes pour atteindre ces objectifs, le terme de leur mise en œuvre et les structures responsables.

Tableau 16 : MATRICE PLAN D'ACTION DE FINANCEMENT DES SIX PILIERS du PND 2022-2026

PILIER	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTE S STRUCTURELLE S ET DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DU PLAN DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE S	PRINCIPALES REFORMES			PERIOD E DE MISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABL ES/ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				REFORMES STRUCTURELLE S	REFORMES STRATEGIQUE S	REFORMES OPERATIONNEL LES		

AGRICULTURE AU SENS LARGE	<p><i>Terres arables 10 millions d'hectares (environ 2% exploitée)</i></p> <p><i>Techniques agricoles peu modernes (forte agriculture paysanne et traditionnel et</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer le financement de la productivité et la compétitivité de l'agriculture du pays ; ▪ Accroître les financements au secteur agricole au sens large ; ▪ Accroître l'efficacité et l'efficience de la participation des à la construction d'une économie forte, diversifiée, compétitive, résiliente, et créatrice d'emplois. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer le climat des affaires ; ▪ Mettre en place un cadre institutionnel et budgétaire de financement du secteur agricole, intégrant les dispositions de l'Acte Uniforme OHADA sur les sociétés coopératives ; ▪ Mettre en place d'une régulation pour protéger les producteurs agricoles ; ▪ Faire le choix des spéculations agricoles et de sous-secteurs à avantages compétitifs pour la stratégie d'import/Substitution 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les segments prioritaires (champ d'intervention) du financement dans tous les sous-secteurs de (semence, fabrication des machines et outils agricoles ; agro-alimentaires et agro-industrie, boisson, chaîne logistique, appui technique, finance inclusive etc...) ; ▪ Identifier les cibles socioéconomiques (entreprises publiques et privées ou les sociétés mixtes, particuliers, coopératives, populations vulnérables et genre, la finance inclusive (EMF) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer les différents mécanismes et instruments pour le développement du financement du secteur agricole ▪ Déterminer le niveau de participation des revenus pétroliers au financement du secteur ▪ Mettre place du Fonds de développement agricole (Fonds d'Investissement agricole) ▪ Mobiliser les mécanismes de garantie et d'assurance contre les pertes des IFD et BMD. 	<i>CT</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MEF ▪ MAE ▪ MEPSIR ▪ MAEC ▪ MBCPPP
----------------------------------	---	--	--	--	--	-----------	--

PILIER	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTESTRUCTURELLES ET DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DU PLAN DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLES	PRINCIPALES REFORMES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABLES/ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				REFORMES STRUCTURELLES	REFORMES STRATEGIQUES	REFORMES OPERATIONNELLES		
	Abondantes ressources en eau (250 000 km2) très faiblement exploitées.	Répartition déséquilibrée de la population sur le territoire national (60% à Brazzaville et Pointe-Noire- Sud plus peuplé)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître les ressources de financement de la politique d'import/Substitution des produits de base, - d'augmenter les exportations des produits agricoles et les réserves de change ▪ Financer l'autosuffisance alimentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des dispositions fixant la catégorisation des entités agricoles ; ▪ Mettre en place des incitations et conditions d'accès aux divers types de financement (désintermédiaire et intermédiaire) ; ▪ Mettre en place des mesures d'accompagnement et d'appui et de ; ▪ Soutien à la mécanisation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au niveau des banques et EMF : <ul style="list-style-type: none"> (i) Simplifier les procédures d'octroi du crédit agricole, en tenant compte que plusieurs chefs d'exploitation sont d'un niveau institutionnel assez faible ; (ii) Installer un système d'information allégeant à la fois les procédures et garantissant le suivi ; (iii) Instaurer un moyen de suivi évaluation et de mesure d'impact de la contribution de la banque dans l'investissement agricole ; (iv) Raccourcir les délais d'attente, vu la particularité de l'activité agricole qui est organisée autour 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des mécanismes de garantie locaux ▪ Mobiliser les mécanismes de garantie partielle des BMD ou des IFD et autres instruments d'assurance spécifique (assurance indicielle), l'assurance vie, les assurances mutuelles (les contrats d'assurance collectifs entre les agriculteurs), la subvention des coûts des primes d'assurance principalement pour les petits agriculteurs ▪ Développer des produits de micro-assurance agricole, en partenariat avec des compagnies d'assurance, 	CT	

PILIER	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTESTRUCTURELLES ET DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DU PLAN DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLES	PRINCIPALES REFORMES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABLES/ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				REFORMES STRUCTURELLES	REFORMES STRATEGIQUES	REFORMES OPERATIONNELLES		
					<p>de saisons et des délais bien déterminés :</p> <p>(v) Inciter les EMF à travailler davantage dans le milieu rural avec les petits producteurs et les coopératives.</p> <p>▪ Mettre en place un dispositif de subventions à coûts partagés.</p>	<p>assurance sur les intrants qui couvre le/les premiers mois de la culture ;</p> <p>▪ Mettre en place en Fonds de pension des populations du secteur agricole.</p>	MT	
	Les besoins alimentaires représentent 40% des importations totales, (1,2 milliard USD)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enclavement des bassins de production ; et coût élevé de l'aliment de bétail ▪ Faible distribution de l'énergie électrique ; ▪ Faible mécanisation du secteur agricole ; ▪ Manque de structures de financement adaptées, d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les ressources à hauteur de 10% du PIB. Pour le financement du secteur agricole ▪ Attirer les investisseurs (étrangers et nationaux), les participations des entreprises publiques, du système bancaire et financier, des allocataires institutionnels de ressources, des PTF, BMD, IFD, Les IDE, de la 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer le cadre d'intervention des différents acteurs impliqués dans le financement du secteur agricole au sens large pour éviter des chevauchements, sources d'inefficacité et inefficience et mieux valoriser les atouts et apports des uns et des autres (Etat, API, ZES, PTF, secteur financier, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un dispositif permettant le développement du capital investissement, des SPV pour faire participer plusieurs types d'investisseurs (publics et privés, bilatéraux et multilatéraux ainsi que les mécanismes d'assistance technique et d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des instruments spécifiques (bons de la diaspora) pour le financement du secteur agricole (développement local). ▪ Développer le financement commercial par créances, par Nantissement des actifs corporels (warrantage). ▪ Procéder à des aménagements financiers incitatifs 	CT	

PILIER	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTESTRUCTURELLES ET DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DU PLAN DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLES	PRINCIPALES REFORMES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABLES/ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				REFORMES STRUCTURELLES	REFORMES STRATEGIQUES	REFORMES OPERATIONNELLES		
	ment des acteurs et d'assistance technique.	diaspora et autres. ■ Financer le développement des ZAP.	secteur privé, interprofession, ONG) ; ■ Mettre en place dispositif élargissant les assurances obligatoires (Code CIMA article 308) ■ Reformer les fonds de pension ; ■ Mener une étude de faisabilité d'un fonds d'investissement agricole du Congo (fonds souverain).	■ Mettre en place un basket funds des fonds des PTF pour les petits exploitants agricoles.	(Titrisation Joint-venture, etc.)	MT		
	Volonté politique de combler le déficit d'ici à 2032	■ Crée des mécanismes et instruments de mobilisation des ressources pour le secteur.	■ Définir le cadre réglementaire des instruments de garantie appropriés au secteur agricole au sens large (les certificats d'entreposage, les warrants, les bourses de matière agricole,) de l'agriculture contractuelle, etc.					

PILIER	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTE S STRUCTURELLE S ET DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DU PLAN DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLE S	PRINCIPALES REFORMES			PERIOD E DE MISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABL ES/ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				REFORMES STRUCTURELLE S	REFORMES STRATEGIQUE S	REFORMES OPERATIONNEL LES		
	<i>Appui des PTF</i>							

PILIER S	Atouts du secteur	Contraintes structurelles et de financement	Objectifs du plan de financement du secteur agricoles	Principales réformes			Période de mise en œuvre (CT, MT, LT)	Responsables/Acteurs de mise en œuvre
				Réformes structurelles	Réformes stratégiques	Réformes opérationnelles		
SECTEUR INDUSTRIEL	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pression fiscale est relativement faible comparé à d'autres pays africains et étrangers ■ Les ressources naturelles du pays, constituent un capital à mieux exploiter pour promouvoir l'industrialisation ■ Garantie souveraine de l'Etat aux PME 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Système bancaire : plus de crédits à CT qu'à LT ■ Accès au crédit sujet au dépôt de garanties de niveau prohibitif ■ Financements disponibles pour les PME peu appropriés à l'accompagnement des projets d'industrialisation et du secteur agricole ■ Epargne nationale faible ■ Niveau d'endettement inquiétant ■ Accès à l'énergie faible, ■ Baisse des IDE APD ; - IDE orientés vers des secteurs autres que ceux stratégiques pour la diversification 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aux niveaux macro et micro éliminer tous les goulots d'étranglement et d'ordres juridique et institutionnel, entravant les investissements nationaux et étrangers et influant sur la compétitivité du pays ■ Accroître les capacités productives du pays et rendre son industrie compétitive au niveau local et mondial ■ Faire émerger des champions dans le potentiel naturel et traditionnel, 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Axer la stratégie d'industrialisation sur les ressources naturelles du pays ; ■ Renforcer le système judiciaire pour une amélioration du cadre de règlement des disputes commerciales ; ■ Améliorer la gouvernance, les systèmes de régulation et les systèmes judiciaires du pays ; ■ Bâtir de nouvelles capacités managériales et entrepreneuriales ; ■ Mettre en place un cadre adapté de développement de la finance islamique, à 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer une cartographie permettant de regrouper les projets en fonction de leur compétitivité et de leur degré de préparation à l'industrialisation; ■ Identifier les priorités du secteur industriel ; ■ Mettre en place des stratégies et des mécanismes pour promouvoir l'industrialisation, en y orientant les IDE pour la transformation locale totale ou partielle des ressources naturelles extraites ■ Mettre en place de stratégies pour augmenter 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place de la banque nationale d'investissement à guichets multiple calqué sur le modèle privé ; ■ Mettre en place des fonds souverains une très bonne gouvernance calquée sur celle de la Norvège ; ■ Mettre en place des fonds de garantie ciblés pour les PME (terminer la restructuration du FIGA) ; ■ Mettre en place du Fonds d'investissement pour les infrastructures (restructuration et transformation du fonds routier) ; 	<ul style="list-style-type: none"> CT CT CT MT CT CT 	<ul style="list-style-type: none"> MDIPSP MEH MBCPPP MEF MEPSIR MZESD MHC

		<p>de l'économie du pays</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible diversification des instruments financiers disponibles sur la BVMAC (quelques entreprises cotées, emprunts obligataires de quelques entreprises et organisations ainsi que des obligations gouvernementales). Instruments qui y sont cotés peu liquides et des instruments financiers plus structurés et complexes comme les produits dérivés (les options d'achat et de vente, les contrats à terme, les fonds communs de placement cotés, les fonds indiciels, etc.) ne sont pas disponibles. ▪ Inexistence des fonds d'investissement ou de banques 	<p>du pays du bois, du cacao, de l'huile de palme, de la viande et volaille, produits halieutiques –</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire émerger la transformation locale des abondantes ressources minières du pays (gaz, le pétrole, fer etc.) de ▪ Faire émerger des champions étatiques et non étatiques de la technologie (biotechnologie, TIC et IA, etc), pleinement intégrées dans les chaînes de valeur nationale, régionales et mondiales ▪ Mobiliser les dons d'appui de l'Union africaine 	<p>côté du système financier traditionnel ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre les codes des investissements plus attrayants ; ▪ Créer un cadre propice au financement participatif; ▪ Améliorer la qualité du portefeuille de projets grâce à des indicateurs solides, à une analyse crédible des chaînes de valeur et à des études de diagnostic de la croissance ; ▪ Améliorer les systèmes d'information et d'intelligence économique pour faciliter la formulation de modèles macroéconomiques et d'outils de prévision pertinents, nécessaires au renforcement du pouvoir de négociation du pays ; 	<p>l'offre de crédits ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer une stratégie de densification du secteur financier et déconcentration du secteur bancaire : ▪ Réaliser une étude de faisabilité de la Banque Nationale de Développement ou d'un fonds d'investissement à guichets multiples 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des bons spécifiques des diasporas ; ▪ Renforcer les capacités en ingénieries financière des équipes chargées de mobiliser les Instruments et outils innovants de financement (PPP et financement par projet, euro-obligations, Les ressources des caisses de retraite et de prévoyance sociale, les ressources des diasporas, des Institutions financières et véhicules financiers spécialisés d'appui à l'industrialisation. Les fonds souverains ; ▪ Mobiliser les instruments du marché des capitaux (tels que les émissions 	
--	--	---	---	---	--	--	--

		<p><i>de développement opérationnelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ pour l'Accord de libre-échange continental africain (ZLECAF), ■ Renforcer le positionnement du pays sur les marchés de ZLECAF; ■ Mobiliser les fonds d'atténuation climat. ; ■ Faire passer la proportion de projets soutenus et qui sont gérés par des femmes de zéro à 30 % ; ■ Faciliter l'accès à des financements des PME du secteur manufacturier (entre autres). 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Explorer des alternatives de financement plus innovantes et à renforcer la capacité du pays pour une meilleure mobilisation des ressources internes, d'atténuation climatique et autres. 		<p><i>d'actions, d'obligations ou de produits fiduciaires, ou modèle de financement de projets par le biais de partenariats public-privé (PPP), JV, Contrats Offset s, joint-venture, diasporas, finance inclusive, finance climat.</i></p>		
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Les APD sont généralement orientées vers le secteur public pour le financement d'infrastructures, de projets sociaux et souvent pour 			<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer une orientation stratégique vers les hautes technologies dans l'industrie automobile, et le domaine médical.” 		

		<p><i>combler les déficits budgétaires.</i></p> <ul style="list-style-type: none">■ <i>La mobilisation des ressources fiscales inefficiente.</i>					
--	--	--	--	--	--	--	--

PILIER S	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTE S STRUCTURELLES ET DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DU PLAN DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLES	PRINCIPALES REFORMES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABLE S/ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				Réformes structurelles	Réformes stratégiques	Réformes opérationnelles		
ZONES ECONOMIQUES SPECIALES	Dispose d'un cadre institutionnel et réglementaire sur le développement des ZES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de coordination entre les acteurs de la promotion des investissements, éviter le chevauchement des mandats gouvernementaux 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les financements pour Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable, et favoriser l'innovation à travers les ZES ; ▪ Soutenir les investissements dans les secteurs prioritaires du Congo et de surmonter les contraintes liées à la conduite des affaires ; ▪ Mobiliser les financements pour soutenir l'industrialisation inclusive et durable ainsi la transformation structurelle du Congo ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir le cadre de collaboration entre les différents acteurs de la promotion et de gestion des ZES ; ▪ Autonomiser la gestion financière et technique l'agence des ZES ▪ Cadre institutionnel pour doter l'Agence des ressources propres afin de réaliser les procédures foncières de délimitation et de sécurisation de sites des ZES, procéder à des aménagements conséquents ▪ Assurer la séparation 	Détermination des modalités de financement de ZES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la planification des ZES axées sur les besoins du marché répondant à la demande réelle d'investissement et aux besoins réels des investisseurs ; ▪ Formaliser les mécanismes de mobilisation des : <ul style="list-style-type: none"> i). Financements traditionnels alternatifs et innovants dans les ZES ii). Investissements directs ou indirects du secteur public ; iii). Instruments du marché des capitaux (tels que les émissions d'actions, d'obligations ou de produits fiduciaires, ou modèle de 	CT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PRC ▪ PM ▪ MEPSIR ▪ MEF ▪ MBCPPP ▪ MZESDE ▪ MCIPPP

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les financements pour aider les entreprises à surmonter les contraintes pesant sur les infrastructures d'entreprise ainsi que les obstacles à l'accès des entreprises aux marchés ; ▪ Mobiliser les financements pour une productivité élevée et compétitive, pour promouvoir l'investissement et de favoriser l'inclusion sociale et la protection de l'environnement. 	<p>institutionnellement des rôles liés à la réglementation, autant que possible, des rôles de propriétaire, promoteur et exploitant.</p>		<p>financement de projets par le biais de partenariats public-privé, JV, Contrats Offsets, joint-venture, diasporas, finance inclusive, finance climat,</p>		
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alignement sur les politiques ESG des bailleurs de fonds et investisseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider le pays à mobiliser divers partenaires, ressources financières et connaissances dans le but de créer les synergies nécessaires 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des technopôles (agricoles et industriels), etc. (dans le cadre de coopération Sud-Sud par exemple). 		

			<i>afin de promouvoir et de mettre en œuvre le développement industriel et de maximiser les opportunités de développement suite à la création des ZES.</i>				
--	--	--	--	--	--	--	--

PILIER S	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTE S STRUCTURELLES ET DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DU PLAN DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLES	PRINCIPALES REFORMES			PERIOD E DE MISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABLE S/ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				Réformes structurelles	Réformes stratégiques	Réformes opérationnelles		

Secteur touristique	Stratégie de développement du tourisme en République du Congo					
	Objectifs	Actions	Stratégies	Actions	Stratégies	Actions
<ul style="list-style-type: none"> ■ Patrimoine touristique important et diversifié, avec de grandes plages, une faune et une flore variées, de nombreuses attractions naturelles et culturelles et un potentiel d'aventure certain. ■ Les possibilités de développement du tourisme (safaris, plages, affaires et diaspora) sont considérables . 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Environnement des affaires peu propice si le Congo doit augmenter sa part des investissements touristiques sur les marchés mondiaux. ■ Respects des normes internationales en matière hôtelière ■ Coût élevé des déplacements intérieurs et intrarégional ■ Transports routiers difficiles vers les sites touristiques ■ Difficultés rencontrées pour obtenir des visas, réserver un hébergement et organiser un voyage. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmenter la part du pays dans le total des investissements touristiques en Afrique et dans le monde 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Détermination de l'ampleur du développement recherché par les pouvoirs publics ; ■ Déterminer le marché ciblé par la destination en termes de revenu ; ■ Formuler une stratégie sectorielle puis de coordonner les administrations, les entités privées avec ou sans but lucratif et les communautés locales concernées. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobiliser le soutien politique en faveur du tourisme à un niveau élevé au sein du gouvernement ; ■ Dialoguer avec bailleurs de fonds et donateurs externes pour apporter le capital et l'assistance technique indispensables au soutien du secteur et aider à son développer ; ■ Encourager les responsables du tourisme à se concentrer sur la valeur compétitive de leur offre, sur le marché international. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer le développement du financement du secteur privé pour les lieux d'hébergement, les attractions et les services touristiques, et le transfert de connaissances de ce secteur ; ■ Comprendre et maîtriser les besoins d'informations des investisseurs et l'intérêt (intelligence économique) de la mise en place des guichets uniques où ils peuvent les obtenir (API) ; ■ Assurer une bonne maturation des projets publics et privés ; ■ Assurer l'organisation et la participation à des forums d'investissement mobilisant investisseurs, prêteurs, sociétés d'assurance, agences 	<p>MDIPS MZESDE MCIPPPP MTE MBCPPPMEF</p> <p>MT</p> <p>CT</p>

					<i>immobilières et institutions financières.</i>		
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accès aux terres, accès des investisseurs aux crédits, taxes sur les investissements touristiques, faibles compétences touristiques, sécurité précaire, santé publique, visas obligatoires et bureaucratie. 	.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer des infrastructures de base et élaborer des plans de promotion pays en termes de marketing et d'investissement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les transports aériens (besoin impérieux de services aériens plus compétitifs et de meilleure qualité) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à une programmation des investissements sur cinq à dix ans ; ▪ Formaliser le respect des conditions de succès des projets (la viabilité financière, économique, environnementale et sociale) ; ▪ Développer et mettre en place en place des mécanismes d'ingénierie financière pour la mobilisation des ressources et le financement de l'industrie (SPV, Co-entreprise, PPP) ; ▪ Développer des sociétés d'asset management par certaines entreprises (BCH) et autres ; 	<i>MT</i> <i>CT</i>

						<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les instruments des BMD ET IFD (ConTour Afreximbank). 		
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût du crédit relativement élevé auprès des banques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer un modèle de financement et d'investissement touristique au Congo 					
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'informations sur les sources de financement pour ledit secteur. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer le financement des PME pour leur plus grande participation dans le développement de l'industrie du tourisme 					
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Irrégularité ou absence de liaisons aériennes intra régionales et nationales limitant l'accès aux destinations intérieures. 						

PILIER S	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTE S STRUCTURELLES ET DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLES	OBJECTIFS DU PLAN DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLES	PRINCIPALES REFORMES			PERIOD E DE MISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABLES/ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				Réformes structurelles	Réformes stratégiques	Réformes opérationnelles		
NUMÉRIQUE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Axe majeur de la stratégie de diversification de l'économie congolaise ■ Une stratégie nationale de développement de l'économie numérique du Congo baptisée « Congo Digital 2025 » disponible 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faible disponibilité des données, faible services électriques, ■ Compétences insuffisantes, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Doter le pays d'infrastructure numérique permettant aux particuliers, aux entreprises et au Gouvernement de se mettre en ligne et d'accéder aux services numériques nationaux et mondiaux, intégrant ainsi efficacement les utilisateurs dans l'économie numérique mondiale 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place cadre juridique pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie et le développement de l'économie numérique ; ■ Développer La coordination stratégique de la stratégie nationale de transformation numérique ; ■ Crée un environnement propice au développement des compétences numériques au sein du système éducatif national ; ■ Améliorer la stabilité financière en modernisant 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place d'une stratégie claire et un leadership fort nécessaire pour mener à bien la transformation numérique nationale ; ■ Crée un environnement propice à l'investissement privé à différents niveaux de l'écosystème numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer la maturation des projets dans les objectifs fixés, mener les études de faisabilité et les montages financiers conséquents ; ■ Déterminer la société porteuse du projet de la transformation numérique – Agence de régulation et FASUCE juridique. 		<ul style="list-style-type: none"> ■ PRC ■ PM ■ MPTEN ■ MEF ■ MCIPPPP ■ MBCPPP

				<p><i>les systèmes financiers ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Améliorer la gestion des finances publiques et de la gestion des dépenses ;</i> ▪ <i>Elargir l'assiette fiscale et digitaliser et sécuriser les recettes fiscales et non fiscales.</i> 				
<i>Soutien de la BM (PATN)</i>			<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Doter le pays des compétences numériques soutenant la création d'un capital humain doté de capacité numériques essentielles à la mise en place d'une économie numérique robuste et compétitive dans laquelle des services, des industries et des modèles commerciaux innovants peuvent émerger.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Améliorer l'autonomisation, la gouvernance, la redevabilité du Fds pour l'accès et le service universel des communications électroniques (FASUCE) et Agence de régulation.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mobiliser, coordonner et mutualiser les apports financiers et non financiers des pouvoirs publics, PTF, IFD, BMD dans un mécanisme pour le développement de l'industrie du numérique au Congo (FASUCE restructuré et redynamisé).</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Structurer la mobilisation des fonds privés à travers des mécanismes de co-entreprise, des SPV, de concession, d'incitations, PPP ;</i> ▪ <i>Mobiliser les mécanismes de garantie et d'assurance contre les pertes des IFD et BMD ;</i> ▪ <i>Mobiliser des contrats offsets (direct, indirects) et La RSE (opérateurs de la téléphonie) pour le développement</i> 	<i>CT</i>	

					<i>du financement des entreprises du numérique, fonds des diasporas, IDE ;</i>	<i>MT</i>	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Dispositions juridiques relatives à la cybersécurité (loi n°26-2020 du 5 juin 2020) et à la protection des données à caractère personnel (loi n° 29-2019 du 10 octobre 2019)</i> ▪ <i>Lutte contre la cybercriminalité (loi n°27-2020 du 05 juin 2020 portant lutte contre la cybercriminalité)</i> 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Doter le pays des plateformes numériques permettant les transactions et les échanges numériques, prenant en charge les nouvelles entreprises numériques et les nouveaux modèles numériques de prestation de services publics par le gouvernement</i> 		<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Procéder à la restructuration du FASUCE et en faire un instrument de levier du financement du numérique ;</i> ▪ <i>Mettre en place une taxe sur le chiffre d'affaires des sociétés de télécommunications non supportée par le consommateur ;</i> 	<i>CT</i>	
	<i>Connexion fibre optique disponible</i>		<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Doter le Congo de services financiers numériques (SFN) fournissant aux particuliers et aux ménages des moyens de</i> 				

			<i>paiement pratiques et abordables et d'épargner et d'emprunter à l'aide d'outils et de plateformes numériques.</i>					
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Doter le pays d'un écosystème de l'entrepreneuriat numérique et de l'innovation numérique aidant à donner vie à l'économie numérique et à accélérer la transformation numérique</i> 					

PILIER S	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTE S STRUCTURELLES ET DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DU PLAN DE FINANCEMENT DU SECTEUR AGRICOLES	PRINCIPALES REFORMES			PERIOD E DE MISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABLES/ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				Réformes structurelles	Réformes stratégiques	Réformes opérationnelles		

PROMOTION IMMOBILIÈRE	Déficit de logements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'accès à des terrains titrés et des parcelles abordables ▪ Peu de promoteurs immobiliers 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir le développement du financement de l'immobilier ▪ Promouvoir des nouveaux mécanismes et instruments de financement de l'immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fusionner le FNH et BCHs ▪ Elaborer les éléments juridiques, comptables, financiers et stratégiques de cette fusion (lois, décrets, procédures, etc.) Faire adopter et promulguer le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un mécanisme d'apurement des créances de BH vis-à-vis du trésor Public ; ▪ Mettre en place de nouveaux mécanismes de financement de l'industrie immobilière ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Finaliser et signer les textes et autres documents de restructuration de fusion de la BCH-FNH ; ▪ Digitaliser la collecte de la taxe foncière à travers les opérateurs de téléphonie mobile ; 	CT	MEF MBCPPP
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etat principal acteur du secteur du logement ▪ Services de base insuffisamment développés et peu de projets sont conduits par le secteur privé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Redonner à l'Etat son rôle de régulateur du financement de l'industrie immobilière 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place le cadre juridique pour l'allocation efficace et stratégiques du des fonds prélevés sur les salaires au bénéfice du développement du financement de l'immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la numérisation des cadastres ; ▪ Réduire le temps de résolution des litiges liés au foncier à travers des tribunaux Spécialisés ; ▪ Réduire les coûts d'enregistrement d'un bien immobilier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les ressources longues des banques ; ▪ Renforcer les incitations pour la promotion immobilière (commerciales, fiscale, administrative s) ; ▪ Déterminer les marchés et les partenaires techniques et financiers les capitaines d'industrie du secteur ; ▪ Mettre en place une stratégie de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une stratégie mobilisations de financements écologiques ; ▪ Développer des partenariats public-privé (PPP) avec FNH ou BCH et sa SOPRIM ; ▪ Développer des SPV et autres mécanismes alternatifs et innovants ; ▪ Mobiliser les IFD, BMD, fonds 	CT	
							CT	

					<i>recrutement des grands groupes immobiliers.</i>	<i>d'investissement, etc. pour le financement de l'industrie immobilière ;</i> ■ <i>Fonds des diasporas ;</i> ■ <i>Finance inclusive ;</i>		
	<i>Accélération de la municipalisation et le de la décentralisation territoriale</i>	■ <i>Réinscription chaque année de l'hypothèque auprès du cadastre, et ce pour toute la durée du prêt.</i>				■ <i>Renforcement des capacités des promoteurs immobiliers.</i>		
	<i>Garantie de l'Etat aux projets chinois-BCH</i>	■ <i>Recours à des crédits à la consommation au lieu des prêts immobiliers ;</i> ■ <i>Les banques octroient peu de crédit LT</i> ■ <i>Absence de politique cohérente de l'habitat ;</i> ■ <i>Non-respect des normes en matière d'urbanisme et de construction ;</i> ■ <i>Coût élevé des matériaux de construction ;</i>						

		▪ <i>Difficultés liées à l'accès à la propriété foncière.</i>						
--	--	---	--	--	--	--	--	--

8.2. MOBILISATION DES RECETTES DE L'ÉTAT

Tableau 17 : PLAN D'ACTION POUR AMELIORER LA FISCALITÉ ET LES RECETTES FISCALES

PILIER	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTESTRUCTURELLES ET DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DU PLAN DU PLAN D'ACTION	PRINCIPALES REFORMES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABLES/ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				Réformes structurelles	Réformes stratégiques	Réformes opérationnelles		
Fiscalité et recettes fiscales	Les réformes de l'administration fiscale améliorent les résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Economie dominée par l'informel ▪ L'impôt sur le revenu prélevé sur des bases étroites ▪ Instabilité des recettes pétrolières ▪ Améliorer l'environnement fiscal des affaires ; ▪ Rationaliser et maîtriser la dépense fiscale ; ▪ Renforcer le recouvrement des recettes de service ; ▪ Renforcer le recouvrement des recettes de portefeuille ; ▪ Accroître les recettes pétrolières et minières ; ▪ Optimisation de la gestion de recouvrement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières ; ▪ Élargir l'assiette des impôts ; ▪ Sécuriser les recettes ; ▪ Améliorer l'environnement fiscal des affaires ; ▪ Rationaliser et maîtriser la dépense fiscale ; ▪ Renforcer le recouvrement des recettes de service ; ▪ Renforcer le recouvrement des recettes de portefeuille ; ▪ Accroître les recettes pétrolières et minières ; ▪ Optimisation de la gestion de recouvrement 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer la stratégie fiscale progressive et durable du secteur informel incluant sa feuille de route ; ▪ Adapter la fiscalité et la parafiscalité aux exigences d'un développement accéléré basé sur la création des richesses ; ▪ Réactualiser des conditions d'octroi des avantages fiscaux et douaniers ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les contribuables et le personnel de l'administration fiscale et douanière aux règles et procédures) ▪ Renforcer la lutte conjointe contre l'évasion fiscale et la fraude douanière ; ▪ Etablir des procédures normalisées pour les consultations publiques sur la législation fiscale avant sa mise en œuvre ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire progressivement le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) ; ▪ Modifier l'assiette fiscale pour certaines taxes (celles assises sur le chiffre d'affaires et l'investissement) ; ▪ Exonérer de taxes les bénéfices réinvestis dans les secteurs prioritaires du PND ; ▪ Réaliser un audit du système de la parafiscalité en vue d'en réduire le 	CT	MEF MAE MEPSIR MAEC MBCPPP

		<p>recettes de portefeuille ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer le niveau des ressources douanières ; ■ Accroître la lutte contre l'évasion fiscale, la fraude fiscale et les flux financiers illicites (IFF) ; ■ Appuyer l'élaboration d'une étude diagnostique afin de déterminer le potentiel de revenus de diverses sources et d'évaluer les taux d'imposition/prélèvements et les règlements qui doivent être ajustés et révisés ; ■ Appuyer l'étude et le renforcement des capacités des cadres nationaux sur la fiscalité verte, foncière, etc. ■ Appuyer la participation efficace aux réunions de l'ECOSOC et du Comité fiscal des Nations unies des fonctionnaires de la direction générales des impôts et du domaine, du ministère des Finances, du budget et du plan. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Alléger et simplifier des procédures de contrôle fiscal, social et administratif ; ■ Éliminer les goulets d'étranglement dans les transactions ; ■ Accompagner la directive communautaire sur l'arrêt des exportations des grumes par une compensation sur la transformation locale ; ■ Redéfinir le cadre institutionnel d'octroi des exonérations fiscales et douanières pour les réduire ou en supprimer ; ■ Passer des exonérations fiscales aux incitatifs fiscaux basés sur les coûts ; 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place la conformité volontaire, de pair avec l'application de la loi. ■ Renforcer les capacités des autorités compétentes sur la fiscalité y compris la fiscalité des industries extractives (secteurs miniers et gaziers) ; ■ Collecter la taxe foncière par les entreprises de fintech et de téléphonie mobile ; ■ Maîtriser les flux (Informer toutes les étapes de la procédure douanière ; ■ Renforcer l'appropriation par les douaniers du système informatique, l'accélération des opérations, 	<p>nombre de taxes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Baisser le taux des impôts sur les salaires pour les nouveaux emplois créés dans les secteurs prioritaires du PND ; ■ Réduire la taxe professionnelle ; ■ Lever les contraintes liées au crédit de TVA ; ■ Réviser la loi sur la charte des investissements ; ■ Actualiser les modalités et les conditions d'éligibilité aux avantages fiscaux et douaniers ; ■ Opérer le choix des secteurs bénéficiant des avantages octroyés ; ■ Fixer la nature des produits à exonérer des 	
--	--	---	---	---	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utiliser davantage les technologies de l'information pour renforcer le contrôle et faciliter la conformité fiscale ; ▪ Accroître l'utilisation de l'évaluation fondée sur les risques pour effectuer des vérifications de toutes les taxes ; ▪ Accroître la taxe sur les billets d'avion ; ▪ Introduire une taxe sur : (i) le chiffre d'affaires des opérateurs de la téléphonie mobile et des plateformes numérique entreprises non résidentes (fiscalité numérique) ; (ii) les billets de loterie et de paris ; (iii) les 	<ul style="list-style-type: none"> <i>la sécurisation et le paiement des droits et taxes) ;</i> ▪ Rationaliser les contrôles à travers la gestion des risques ▪ Renforcer la mobilisation des recettes de portefeuille et l'efficacité de l'organe de suivi ; ▪ Réaliser des études sur la promotion d'une fiscalité sensible au genre, fiscalité verte, la décentralisation fiscale. 	<ul style="list-style-type: none"> droits de douanes ; ▪ Procéder à la modulation du taux d'abattement fiscal ; ▪ Supprimer les frais illégaux créés par certaines administrations et organismes publics ; ▪ Réduire le nombre des contrôles et éliminer ceux qui sont abusifs ; ▪ Renforcer le dispositif de dialogue dans les procédures de contrôle ; ▪ Mettre en place un Comité national de facilitation des échanges ; ▪ Améliorer les déterminants du commerce transfrontalier ; ▪ Réduire les coûts de passage ; 		
--	--	--	--	---	--	--	--

				<p><i>transactions financières (prélèvement sur la rubrique « produits des opérations divers », compte de résultat des banques, établissement s financiers et EMF) ; (iv) les versements espèce auprès des banques et EMF (sauf sur compte d'épargne des particuliers et ménages) ; (v) taxe / hl de boisson alcoolisée (contribution volontaire) ; (vi) les produits de base (consommation courante) dont la substitution locale est disponible (dédiée au financement des PME) ; (vii) la pollution principe du</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser la chaîne logistique ; ▪ Organiser des services impliqués dans les procédures (préciser les responsabilités et des rôles dans l'organisation) ; ▪ Elaborer et diffuser des manuels de procédures ; ▪ Elaborer un barème transactionnel d'amendes sur les infractions pour l'amélioration de la conformité volontaire ; ▪ Renforcer l'efficacité de l'administration fiscale et douanière ; ▪ Equiper les administrations et moderniser les procédures (digitalisation des procédures fiscales et douanières, digitalisation 	
--	--	--	--	---	--	--

				<p><i>pollueur-payant (transport, terrestre, fluviale, maritime, aérien, ferroviaire, mines solides et liquides, sociétés de distribution des hydrocarbures, toute activité liée à l'écoulement des gaz et produits portant atteinte à l'environnement et à la biodiversité et au climat,</i></p> <p><i>(viii) le plastique (importé ou produit localement).</i></p>		<p><i>des bases de données, renforcement des immatriculations, procédures de contrôle ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Maîtriser la base de perception des recettes de service ;</i> ▪ <i>Elargir la base fiscale des entreprises publiques par des contrats de performance axes sur la rentabilité financière et managériale (améliorer la gouvernance, la comptabilité, etc.)</i> ▪ <i>Accroître les investissements dans l'administration fiscale, en particulier dans le personnel, les services électroniques et les bases de données numériques.</i> ▪ <i>Réajuster le recouvrement</i> 	
--	--	--	--	--	--	--	--

						<p><i>des taxes sur le carburant et réduction ou supprimer les subventions au carburant.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Imposer des clauses de temporisation à tous les nouveaux incitatifs fiscaux afin d'assurer des examens réguliers.</i> ▪ <i>Renforcer la dématérialisation du timbre fiscal ;</i> ▪ <i>Mettre en œuvre un programme TIWB dans les contrôles fiscaux des multinationales</i> 	
			<p><i>Actions majeures des secteurs pétrolier et minier</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Améliorer la mobilisation des ressources pétrolières et minières.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Capter le maximum les recettes pétrolières</i> ▪ <i>Gérer de façon transparente les revenus pétroliers</i> ▪ <i>Gérer les excédents des recettes pétrolières.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Assurer efficacement le suivi de paiement des bonus : le bonus de signature du CPP, le bonus de propagation du permis d'exploitation ;</i> ▪ <i>Prendre en compte la redevance</i> 	

					<p><i>superficiaire, au-delà de la redevance minière proportionnelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mettre en place de nouvelles dispositions de gestion de la provision de démantèlements des sites ;</i> ▪ <i>Instaurer la taxe sur la plus- value de cession des intérêts participatifs dans les CPP ;</i> ▪ <i>Attribuer les nouveaux permis par appel d'offre ;</i> ▪ <i>Procéder au passage de tous les champs pétroliers régis en régime de concession en régime de partage de production</i> ▪ <i>Assurer l'exclusivité de l'attribution des titres miniers des hydrocarbures à la société nationale de pétrole du Congo (SNPC) ;</i> 		

						<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supprimer la clause de banalisation Prise en compte du contenu local qui est devenu une exigence dans l'attribution des permis miniers et d'hydrocarbures ; ▪ Utiliser en priorité les entreprises de sous-traitance de droit congolais et réservé les emplois et la formation prioritairement au personnel congolais ; ▪ Réaliser des projets sociaux ; ▪ Interdire le torchage de gaz nécessaire à la transformation en électricité ; ▪ Assurer le maintien de la stabilité fiscale ; ▪ Assurer le suivi mensuel des engagements de 		
--	--	--	--	--	--	--	--	--

						<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>l'Etat sur le droit à l'huile ;</i> ■ <i>Renforcer les audits des couts pétroliers conformément à l'application des contrats de partage de production (CPP) ;</i> ■ <i>Mettre en place un mécanisme de gestion des provisions pour le démantèlement des sites : création d'un compte séquestre domicilié à la banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) ;</i> ■ <i>Assurer la certification par un cabinet indépendant des recettes pétrolières transférées au Trésor public ;</i> ■ <i>Mettre en place des mécanismes de gestion de fonds de stabilisation ;</i> 	
--	--	--	--	--	--	--	--

						<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer le placement du fonds des générations futures dans les places financières. 		
--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau xxx : PLAN D'ACTION POUR AMELIORER LA FISCALITÉ ET LES RECETTES FISCALES

PILIER	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTESTRUCTURELLES ET DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DU PLAN DU PLAN D'ACTION	PRINCIPALES REFORMES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABLES/ ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				Réformes structurelles	Réformes stratégiques	Réformes opérationnelles		
Fiscalité et	Les réformes de l'administration fiscale améliorent les résultats	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Economie dominée par l'informel ▪ L'impôt sur le revenu prélevé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières ▪ Élargir l'assiette des impôts ; ▪ Sécuriser les recettes ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer la stratégie fiscale progressive et durable du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser les contribuables et le personnel de l'administration fiscale et 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire progressivement le taux de l'impôt sur les sociétés (IS) ; 	CT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MEF ▪ MAE ▪ MEPSIR

		<ul style="list-style-type: none"> ■ sur des bases étroites ■ Instabilité des recettes pétrolières ■ Evasion fiscale, FFI, ■ Interdiction des exportations de grumes de bois ■ Lobbies et non-adhésion du corps sociale et économique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer l'environnement fiscal des affaires ; ■ Rationaliser et maîtriser la dépense fiscale ; ■ Renforcer le recouvrement des recettes de service ; ■ Renforcer le recouvrement des recettes de portefeuille ; ■ Accroître les recettes pétrolières et minières ; ■ Optimisation de la gestion de recouvrement des recettes de portefeuille ; ■ Améliorer le niveau des ressources douanières ■ Accroître la lutte contre l'évasion fiscale, la fraude fiscale et les flux financiers illicites (IFF) ; ■ Appuyer l'élaboration d'une étude diagnostique afin de déterminer le potentiel de revenus de diverses sources et d'évaluer les taux d'imposition/prélèvements et les règlements qui doivent être ajustés et révisés ; 	<ul style="list-style-type: none"> informel incluant sa feuille de route ; ■ Adapter la fiscalité et la parafiscalité aux exigences d'un développement accéléré basé sur la création des richesses ; ■ Réactualiser des conditions d'octroi des avantages fiscaux et douaniers ■ Alléger et simplifier des procédures de contrôle fiscal, social et administratif ; ■ Éliminer les goulots d'étranglement dans les transactions ■ Accompagner la directive communautaire sur l'arrêt des exportations 	<ul style="list-style-type: none"> douanière aux règles et procédures) ■ Renforcer la lutte conjointe contre l'évasion fiscale et la fraude douanière ■ Etablir des procédures normalisées pour les consultations publiques sur la législation fiscale avant sa mise en œuvre ■ Mise en place de la conformité volontaire et l'application de la loi devraient aller de paire ■ Renforcer les capacités des autorités compétentes sur la fiscalité y compris la fiscalité des industries extractives (secteurs miniers et gaziers) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Modifier l'assiette fiscale pour certaines taxes (celles assises sur le chiffre d'affaires et l'investissement) ; ■ Exonérer les bénéfices réinvestis dans les secteurs prioritaires du PND ; ■ Réaliser un audit du système de la parafiscalité en vue d'en réduire le nombre de taxes ; ■ Baisser le taux sur les salaires pour les nouveaux emplois créés dans les secteurs prioritaires du PND ; ■ Réduire la taxe professionnelle ; ■ Lever les contraintes liées au crédit de TVA ; 		<ul style="list-style-type: none"> ■ MAEC ■ MBCPPP
--	--	--	--	---	---	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> ■ Appuyer l'étude et le renforcement des capacités des cadres nationaux sur la fiscalité verte, foncière, etc. ; ■ Appuyer la participation efficace aux réunions de l'ECOSOC et du Comité fiscal des Nations Unies des fonctionnaires de la direction générales des impôts et du domaine, du ministère des Finances, du budget et du plan. 	<ul style="list-style-type: none"> des grumes par une compensation sur la transformation locale ; ■ Redéfinir le cadre institutionnel d'octroi des exonérations fiscales et douanières pour les réduire ou en supprimer ; ■ Passer des exonérations fiscales aux incitatifs fiscaux basés sur les coûts ; ■ Utiliser davantage les technologies de l'information pour renforcer le contrôle et faciliter la conformité fiscale ; ■ Accroître l'utilisation de l'évaluation fondée sur les risques pour effectuer des versifications 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Collecter la taxe foncière par les entreprises de fintech et de téléphonie mobile ■ Maîtriser les flux (Informer toutes les étapes de la procédure douanière, ■ Renforcer l'appropriation par les douaniers du système informatique, l'accélération des opérations, la sécurisation et le paiement des droits et taxes) ■ Rationaliser les contrôles à travers la gestion des risques ; ■ Renforcer la mobilisation des recettes de portefeuille et l'efficacité de l'organe de suivi ; ■ Réaliser des études sur la promotion 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réviser la loi sur la charte des investissements ; ■ Actualiser les modalités et les conditions d'éligibilité aux avantages fiscaux et douaniers ; ■ Fixer les secteurs bénéficiant des avantages octroyés, (xi) la nature des produits à exonérer des droits de douanes ; ■ Procéder à la modulation du taux d'abattement fiscal ; ■ Supprimer les frais illégaux créés par certains organismes et administrations publics ; ■ Réduire le nombre des contrôles et éliminer ceux qui sont abusifs ; 	
--	--	--	--	---	--	--

			<p><i>de toutes les taxes ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Accroître la taxe sur les billets d'avion ;</i> ▪ <i>Introduire une taxe sur :</i> <ul style="list-style-type: none"> (1) <i>le chiffre d'affaires des opérateurs de la téléphonie mobile et des plateformes numérique entreprises non résidentes (fiscalité numérique) ;</i> (2) <i>les billets de loterie et de paris ;</i> (3) <i>les transactions financières (prélèvement sur la rubrique « produits des opérations divers »</i> <i>comptes de résultat des banques, établissement s financiers et EMF ;</i> (4) <i>les versements espèce auprès</i> <p><i>d'une fiscalité sensible au genre, fiscalité verte, la décentralisation fiscale</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Renforcer le dispositif de dialogue dans les procédures de contrôle ;</i> ▪ <i>Mettre en place un Comité national de facilitation des échanges ;</i> ▪ <i>Améliorer les déterminants du commerce transfrontalier ;</i> ▪ <i>Réduire les coûts de passage ;</i> ▪ <i>Optimiser la chaîne logistique.</i> ▪ <i>Organiser des services impliqués dans les procédures (préciser les responsabilités et des rôles dans l'organisation ;</i> ▪ <i>Elaborer et diffuser des manuels de procédures ;</i> ▪ <i>Elaborer un barème transactionnel d'amendes sur les infractions</i> 	
--	--	--	---	---	--

			<p><i>des banques et EMF (sauf sur compte d'épargne des particuliers et ménages)</i></p> <p><i>(5) taxe / hl de boisson alcoolisée (contribution volontaire)</i></p> <p><i>(6) taxe sur les produits de base (consommation courante) dont la substitution locale est disponible (dédiée au financement des pme)</i></p> <p><i>(7) la pollution principe du pollueur-payant (transport, terrestre, fluviale, maritime, aérien, ferroviaire, mines solides et liquides, sociétés de distribution des hydrocarbures, toute activité liée à l'écoulement</i></p>	<p><i>pour l'amélioration de la conformité volontaire ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Renforcer l'efficacité de l'administration fiscale et douanière ;</i> ▪ <i>Equiper les administrations et moderniser les procédures (digitalisation des procédures fiscales et douanières, digitalisation des bases de données, renforcement des immatriculations des procédures de contrôle) ;</i> ▪ <i>Maitriser la base de perception des recettes de service ;</i> ▪ <i>Elargir la base fiscale des entreprises publiques par des contrats de performance axés sur la rentabilité financière et</i> 	
--	--	--	--	---	--

				<p>des gaz et produits portant atteinte à l'environnement et à la biodiversité et au climat,</p> <p>(8) le plastique (importe ou produit localement.</p>		<p>managériale (améliorer la gouvernance, la comptabilité, etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accroître les investissements dans l'administration fiscale, en particulier dans le personnel, les services électroniques et les bases de données numériques ; ▪ Réajuster le recouvrement des taxes sur le carburant et réduction ou supprimer les subventions au carburant ; ▪ Imposer des clauses de temporisation à tous les nouveaux incitatifs fiscaux afin d'assurer des examens réguliers ; ▪ Renforcer la dématérialisation du timbre fiscal ; ▪ Mettre en œuvre un programme 	
--	--	--	--	--	--	---	--

						<i>TIWB dans les contrôles fiscaux des multinationales</i>		
			<i>Actions majeures des secteurs pétrolier et minier</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Améliorer la mobilisation des ressources pétrolières et minières. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Capter le maximum les recettes pétrolières ; ■ Gérer de façon transparente les revenus pétroliers ; ■ Gérer les excédents des recettes pétrolières. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer le suivi de paiement des bonus : le bonus de signature du CPP, le bonus de propagation du permis d'exploitation ; ■ Prendre en compte la redevance superficiaire, au-delà de la redevance minière proportionnelle ; ■ Mettre en place de nouvelles dispositions de gestion de la provision de démantèlement s des sites ■ Instaurer la taxe sur la plus-value de cession des intérêts participatifs dans les CPP Attribution des nouveaux permis par appel d'offre ; 		

						<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Passage de tous les champs pétroliers régis en régime de concession en régime de partage de production ;</i> ▪ <i>Exclusivité de l'attribution des titres miniers des hydrocarbures à la société nationale de pétrole du Congo (SNPC) ;</i> ▪ <i>Suppression de la clause de banalisation ;</i> ▪ <i>Prise en compte du contenu local qui est devenu une exigence dans l'attribution des permis miniers et d'hydrocarbures ;</i> ▪ <i>Utilisation prioritaire des entreprises de sous-traitance de droit congolais, emplois prioritaires et formation du</i> 	
--	--	--	--	--	--	---	--

					<p><i>personnel congolais ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Réalisation des projets sociaux ;</i> ▪ <i>Interdiction de torchage de gaz nécessaire à la transformation en électricité ;</i> ▪ <i>Maintenir la stabilité fiscale ;</i> ▪ <i>Assurer le suivi mensuel des engagements de l'Etat sur le droit à l'huile ;</i> ▪ <i>Renforcer les audits des couts pétroliers conformément à l'application des contrats de partage de production (CPP) ;</i> ▪ <i>Mettre en place un mécanisme de gestion des provisions pour le démantèlement des sites : création d'un compte séquestre domicilié à la banque des Etats de</i> 	
--	--	--	--	--	---	--

						<p><i>l'Afrique centrale (BEAC) ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Faire certifier par un cabinet indépendant les recettes pétrolières transférées au Trésor public ;</i> ▪ <i>Mettre en place des mécanismes de gestion de fonds de stabilisation ;</i> ▪ <i>Assurer le placement du fond des générations futures dans les places financières.</i> 	
--	--	--	--	--	--	---	--

Tableau xxx : PLAN D'ACTION POUR LES FINANCEMENTS VIA LES MARCHÉS FINANCIERS RÉGIONAUX

PILIER	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTE S STRUCTURELLE S ET DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DU PLAN DU PLAN D'ACTION	PRINCIPALES REFORMES			PERIOD E DE MISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABLE S/ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				Réformes structurelles	Réformes stratégiques	Réformes opérationnelles		
PLAN D' ACTION POUR LES FINANCEMENTS VIA LES MARCHÉS FINANCIERS	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence du PND 2022-2026 ; ▪ Titres publics sur source de financement relativement certaine ; ▪ Source en monnaies locale ▪ Volonté politique pour la mobilisation des ressources ; ▪ Profondeur de l'épargne locale et l'intérêt des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible taille des marchés sous régionaux tant à l'échelle mondiale qu'à celle des économies africaines ; ▪ Liquidité souvent inexisteante, rebutant des investisseurs étrangers ; ▪ Entreprises hésitantes à entrer en bourse, et ne parvenant que rarement à se financer par le biais d'emprunts obligataires. ▪ Exigences de la cotation ; ▪ Respect des 4 critères de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la participation de la population à l'introduction en bourse des entreprises publiques ou d'économie mixte (permettant à la fois d'atteindre des objectifs économiques et politiques (gagner durablement le soutien populaire tout en développant de nouveaux produits d'épargne) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une cellule de maturation des projets. ▪ Renforcer les capacités de la Direction Générale du Trésor en matière de gestion et de structuration de la mobilisation des ressources sur les marchés financier ▪ Mettre en place éventuellement une salle des marchés au sein – 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire adopter les projets à financer dans le cadre de la loi de finances ; ▪ Elaborer un plan de financement aligné sur le cycle d'investissement et la durée de maturation des OTA et emprunts obligataires ; ▪ Mettre en place des mécanismes de mobilisation des ressources sur le marchés financiers fonds souverains (Fonds vert climat, Fonds de développement agricole, fonds des ▪ Suivi et évaluation de la performance des projets, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une unité de d'investissement (Investment Unit pour l'analyse des projets, la préparation des prérequis et de la documentation à produire pour les projets éligibles, préparation des notices d'information en collaboration avec les SVT et autres PSI ; 	<ul style="list-style-type: none"> MEF APEC MEPSIR CCA 	CT

	<p>investisseurs nationaux pour les places boursières ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Existence du marché obligataire des titres publics ; ■ Instruments du marché des titres publics, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) à maturité de « -à jours au plus et les Obligations (OTA) à maturité allant au-delà de 2ans- (BVMAC) ; ■ Emprunts obligataires et autres instruments de mobilisation sur les marchés financiers. 	<p>convergence de la surveillance multilatérale (taux d'inflation, niveau d'endettement, solde budgétaire, reste à payer).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer la transparence et la notoriété du Congo. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place un comité de coordination et d'allocation des fonds issus des emprunts pour le financement des projets du PND ; ■ Ouvrir à la BEAC un compte spécial dédié au financement des projets du PND et dépositaire de l'ensemble des fonds mobilisés. 	<p>infrastructures, fonds de développement immobilier (asset management, Fonds pour le développement de l'éducation et de la santé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faire procéder à la notation des entreprises publiques ; ■ Améliorer la notation pays du Congo ; ■ Respecter les critères de convergence de la surveillance multilatérale (taux d'inflation, niveau d'endettement, solde budgétaire, reste à payer pour améliorer le taux de pondération sur les engagements du Congo auprès des banques. 	<p>préparation de l'entrée en bourse des sociétés d'Etat, etc ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mobilisation des instruments de garantie des IFD et BMD. 		
--	---	--	---	---	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau xxx : Plan d'actions pour plan d'action pour accéder aux marchés des obligations durables

PILIER	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTESTRUCTURELLES ET DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DU PLAN DE FINANCEMENT	PRINCIPALES REFORMES ET ACTIONS PRIORITAIRES			PERIODE DE DEMISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABLES/ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				Réformes structurelles	Réformes stratégiques	Réformes opérationnelles		
<i>Plan d'action pour accéder aux marchés des obligations durables,</i>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coopération existante entre le Congo et le Système des Nations Unies pour le Développement (SNUD) ; ▪ Pays membre du Bassin du Congo. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible maturité des projets d'investissement responsable (IR) ; ▪ Faible mobilisation de la finance verte et des fonds verts ; ▪ Inexistence de mécanismes locaux de la finance solidaire, du Social 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Combler le déficit de financement des ODD par des obligations vertes, sociales et durables (GSS) ; ▪ Assurer le financement des besoins critiques de croissance verte et d'adaptation au Congo ; ▪ Renforcer la qualité des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser et étudier les options d'émission potentielle d'obligations vertes et d'autres obligations GSS ; ▪ Définir un cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD) ; ▪ Mettre en place un fonds solidaire de développement du financement de l'éducation et de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collecter et participer au partage des informations sur le marché international des obligations GSS et le potentiel des obligations GSS ; ▪ Mettre en place une politique d'endettement pour le financement du PND et des ODD incluant l'émission des eurobonds et le 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographier les ressources disponibles internes et externes (les recettes fiscales et non fiscales ; les partenariats public-privé, le crédit intérieur au secteur privé ; l'engagement des Fondations, des ONG et Responsabilité Sociale des Entreprises, l'APD, l'emprunt publics sur les marchés financiers, les IDE, l'épargne des migrants) ; ▪ Elaborer une étude sur le Fonds solidaire du développement du 	MT CT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MDIPS ▪ MZESDE ▪ MCIPPPP ▪ MTE ▪ MBCPPP ▪ MEF

		<p><i>business et de la Finance à impact ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Inexistence d'une réglementation locale ou sous régionale sur la finance durable</i> ▪ <i>Fardeau de la dette et coût d'emprunt historiquement élevé.</i> 	<p><i>institutions et de la gouvernance ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Accélérer le développement du capital humain (éducation, santé) ;</i> ▪ <i>Soutenir la transformation structurelle de l'économie et son industrialisation</i> ▪ <i>Développer et entretenir les infrastructures et leur répartition harmonieuse sur l'étendue du territoire national ;</i> ▪ <i>Renforcer l'intégration régionale et internationale (exemple bassin du Congo)</i> ▪ <i>Renforcer la capacité de partage des expériences en termes d'analyse, de facilitation et</i> 	<p><i>(contributions volontaires) ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mise en place d'un Fonds fiduciaire multipartenaire pour le CCDD</i> ▪ <i>Développer le partenariat avec le secteur privé ;</i> ▪ <i>Instaurer un plaidoyer sur l'application des critères extra financiers appelés ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans le financement des investissements ;</i> ▪ <i>Mettre en place un mécanisme de gouvernance et de coordination de l'ensemble de la stratégie de mobilisation des ressources de finance durables (l'ensemble de la Stratégie de mobilisation de ressources est placé sous la gouvernance du Comité Directeur conjoint (CDC) Gouvernement/Nations Unies /bailleurs</i> 	<p><i>recours au marché financier sous régional ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Procéder à l'émission d'obligations «SUKUK » (produit de la finance islamique).</i> ▪ <i>Tirer profit de l'accompagnement du SNU en appui au financement des ODD ;</i> ▪ <i>Développer le recours au financement des marchés monétaires et financiers par l'émission de bons du Trésor et les emprunts obligataires ;</i> ▪ <i>Elaborer un mécanisme d'Appui à la coordination de l'aide publique au développement ;</i> ▪ <i>Mettre en place un cadre de facilitation de</i> 	<p><i>financement de l'éducation et de la santé, la Coopération Sud-Sud, la Coopération triangulaire) ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mettre en place un réseau local du Pacte mondial pour accroître les engagements du secteur privé en faveur des ODD ;</i> ▪ <i>Développer une plateforme philanthropique pour les ODD ;</i> ▪ <i>Mettre en un Cadre de Coopération pour le Développement Durable (CCDD) et en définir les priorités stratégiques (l'inclusivité du processus de développement, le capital humain, la transformation structurelle de l'économie, les changements climatiques et les problèmes environnementaux et la gouvernance par exemple) ;</i> ▪ <i>Mettre en place une stratégie de soutien interne à la mobilisation des ressources (harmonisation des messages,</i> 	
--	--	--	--	---	--	---	--

		<p>d'information afin de réduire les duplications et d'assurer la cohérence et la complémentarité des efforts ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Augmenter le niveau des ressources extrabudgétaires. ■ Aider le Gouvernement à renforcer les capacités de gestion et de mise en œuvre des politiques et programmes de développement en vue d'augmenter la capacité d'absorption des financements mobilisés ; ■ Appuyer le Gouvernement à établir des mécanismes permanents de dialogue interne (au 	<p>bilatéraux et multilatéraux/Prive.</p>	<p>la coopération sud-sud et triangulaire en matière de développement durable ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Développer des relations partenariales avec les Etats et les organismes de coopération bilatérale (actions visant à développer des relations partenariales avec les organismes de coopération bilatérale potentiels identifiés en vue de disposer de ressources nécessaires ; ■ Mobiliser des ressources par les Fonds, Agences, Programmes et Entités du SNUD ('Joint SDG Fund', le Fonds sur la sécurité humaine 'UNTFHS', le fonds pour la Migration 	<p>communication, visibilité et rapportage).</p>		
--	--	--	---	--	--	--	--

		<p>sein du Gouvernement) et externe (entre ce dernier et ses partenaires) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Consolider les sources existantes de financement, à travers notamment une meilleure connaissance des stratégies d'assistance des partenaires et un appui pour mitiger les risques de gouvernance qui créent des incertitudes dans l'environnement de la mobilisation des ressources pour le développement ;</i> ▪ <i>Élargir la gamme des partenaires conventionnels en les engageant dans une programmation multi-</i> 	<p>'MMPTF', etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Mieux orienter le choix de nouveaux partenaires ;</i> ▪ <i>Elaborer et /ou à actualiser les requêtes pour une soumission à financement ;</i> ▪ <i>Renforcer les capacités du personnel en mobilisation des ressources garantir le bon fonctionnement des activités/bonne gestion des ressources.</i> 		
--	--	---	---	--	--

			<p><i>annuelle, en exploitant davantage les mécanismes traditionnels et innovants de financement (FTI, Trust Fund, etc.)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Améliorer la collaboration entre les différentes parties (Gouvernement et les partenaires au développement) en vue de favoriser le développement des capacités et améliorer les impacts des actions pour la réalisation de progrès vers les ODD ;</i> ■ <i>Puisez dans les sources non-conventionnelles de financement, y compris les pays émergents, les</i> 			
--	--	--	--	--	--	--

			<i>fondations, les institutions régionales, les entreprises privées, les ONG et la diaspora.</i>				
--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau xxx : Plan d'action pour la mobilisation des financements verts et des fonds climatiques

PILIER S	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTE S STRUCTURELLE S ET DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DU PLAN DE FINANCEMENT	PRINCIPALES REFORMES			PERIOD E DE MISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABLE S/ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				REFORMES STRUCTURELLES	REFORMES STRATEGIQUES	REFORMES OPERATIONNELLES		

<p>Mobilisation des financements verts et les fonds climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Grande partie du pays recouverte de forêts tropicales (taux de couverture en forêts de 65%) ; ▪ Dispose également d'une des plus vastes zones de tourbières tropicales, écosystème fragile qui capte le carbone de l'atmosphère et le stocke, contribuant ainsi à freiner le réchauffement climatique ; ▪ Faible taux de déforestation ; ▪ Engagements climatiques (dans le cadre de l'accord de Paris) ▪ Opportunités de décarbonisation (Le torchage du gaz une source importante d'émissions d'équivalent de carbone) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre réglementaire peu contraignant et est vulnérable aux changements résultant de l'évolution des priorités politiques ; ▪ Faible coordination des décisions limitant la capacité à intégrer le climat dans la planification de l'action pour le climat ▪ Faible intégration du changement climatique dans les outils de planification budgétaire ou dans le processus budgétaire, compromettant la mise en œuvre des actions pour le climat ; ▪ Mécanismes de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transformer la crise climatique en opportunité pour mettre fin à la pauvreté et promouvoir une prospérité partagée ; ▪ Elaborer une stratégie sur les risques et les opportunités climatiques, la coordination et le renforcement des capacités ; ▪ Saisir les opportunités d'atténuation du changement climatique nécessitant des investissements et des interventions ; ▪ Intégrer les risques liés au climat dans les pratiques de surveillance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réformer la gouvernance pour renforcer les rôles réglementaires et la coordination dans la mise en œuvre de l'agenda climatique au Congo ; ▪ Procéder à l'intégration des engagements climatiques de la CDN et des risques climatiques ; ▪ Formuler une stratégie sectorielle puis de coordonner les administrations, les entités privées avec ou sans but lucratif et les communautés locales concernées ; ▪ Mettre en œuvre des réformes du secteur forestier approuvées récemment par le 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mobiliser les ressources nécessaires au développement de l'industrie touristique le soutien ; ▪ Dialoguer avec bailleurs de fonds et donateurs externes pour apporter le capital et l'assistance technique indispensables au soutien du secteur et aider à son développement ; ▪ Organiser la préparation à la participation aux marchés du carbone, notamment en mettant en place des cadres politiques et juridiques qui répondent aux exigences des marchés internationaux de conformité et en renforçant les capacités institutionnelles requises, en s'appuyant sur les initiatives existantes telles que le soutien de 	<p>MT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographier les fonds et stratégies publiques organisés sous l'autorité de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques et du Protocole de Kyoto (fonds prévus par la Convention), les fonds gérés directement par des organismes bilatéraux, la Banque Mondiale, la BAD, ou d'autres institutions multilatérales (financement non prévu par la Convention), dont les fonds d'investissement pour le climat, gérés conjointement par les banques multilatérales de développement, la Banque Mondiale faisant fonction d'administrateur. les initiatives de financement 	<p>CT</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ MDIPS ▪ MZESDE ▪ MCIPPPP ▪ MTE ▪ MBCPPM EF
---	--	---	--	--	--	---

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pays à faible émission de GES (0,06% des émissions mondiales) ; ▪ Pays dispose des Stratégies et plans en rapport au climat ; ▪ Plan National de Développement (2022-2026) ; ▪ Plan National de Développement Durable (2016-2022). 	<p>transparence et redevabilité en rapport aux politiques climatiques embryonnaire s ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Changements politiques ; ▪ Risques importants sur le capital naturel, physique et humain, et donc sur les aspirations du Congo en matière de développement ; ▪ Vulnérabilité au changement ; ▪ Investissem ents fortement freinés par les coûts de transaction élevés des petits projets qui sont en grand nombre. 	<p>et dans le suivi de la stabilité financière afin d'améliorer la gestion des risques liés au climat pour le secteur financier</p> <p>▪ Tirer parti de l'appétit croissant des investisseurs pour les produits verts et les marchés internationau x du carbone.</p>	<p>gouvernement pour (i) promouvoir une gestion participative et inclusive des ressources naturelles avec un partage adéquat des bénéfices, le respect des droits des communautés locales et en particulier des populations autochtones (loi n° 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier) ;</p> <p>▪ Développemen t de l'approche d'agriculture climato-intelligente pourrait renforcer la résilience aux chocs liés au changement climatique.</p>	<p>la Banque mondiale et de la FAO aux efforts du Congo ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser la préparation à la participation du marché carbone et la formation ; ▪ appliquer l'interdiction d'exportation de grumes et amélioration des chaînes de valeur du bois ; ▪ Mener une évaluation approfondie de la faisabilité. 	<p>public international et, le Mécanisme pour un Développement Propre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographier et mobiliser Les instruments financiers Innovants dans les financements climatiques (Les fonds pour le climat, les Crédits Carbone ou crédits pour l'environnement, (Fonds BioCarbone (Initiative du Fonds bio-carbone (ISFL), les obligations vertes, les produits d'assurance, les Instruments de la dette pour le climat, Opérations de « blending ». 	
--	---	--	--	--	--	--	--

<p>Mobilisation des financements verts et les fonds climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contributions déterminées au niveau national (2017-2025-2030) ; ▪ Politique forestière nationale, 2014 ; ▪ Stratégie nationale de boisement et de reboisement, 2018 ; ▪ Stratégie national RED D+, 2016 ; ▪ Plan d'Investissement de la Stratégie National RED D+, 2020 ; ▪ Stratégie nationale d'accès aux ressources énergétiques, 2017 ; ▪ Plan d'investissement agricole climato-résilient, 2020 ; ▪ Stratégie nationale et plan d'action pour la gestion des risques de catastrophe 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume des financements internationaux insuffisants dans le domaine climatique ; ▪ Faible participation du secteur privé (nombre x obstacles) ; ▪ Déséquilibre dans la répartition des financements entre atténuation et adaptation ; ▪ Dépendance à l'égard du secteur pétrolier et gazier expose le Congo aux risques liés à la transition mondiale vers la décarbonisation climatique ; ▪ Défis de la mobilisation de l'épargne publique ; ▪ Défis de la mobilisation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ancrer les efforts de diversification économique pour relever les défis posés par le changement climatique ; ▪ Tirer parti du financement climatique grâce à la gestion durable des ressources agricoles et Forestières ; ▪ Élargir les investissements et le financement pour le climat ▪ Redresser la performance financière et opérationnelle du secteur de l'électricité afin d'améliorer la qualité du service et encourager la participation du secteur privé ; ▪ Investir dans des centrales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des réformes politiques et institutionnelles, ainsi que la mobilisation de financements et d'investissements pour l'atténuation des effets du torchage et de la mise à l'air. ▪ Dans le secteur énergie, mettre en œuvre des changements politiques et des réformes institutionnelles tout en mobilisant des financements et des investissements en faveur du climat ▪ Mobiliser des IDE comme important canal d'orientation et financement de l'atténuation et de l'adaptation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Explorer d'autres possibilités de lever des fonds pour des investissements avec le soutien continu de la Banque Mondiale à la comptabilité du capital naturel ; ▪ Mettre en place un Fonds de développement ou un fonds national d'investissement ; ▪ Mettre en place et en service de la Commission interministérielle et des réformes concernant les pouvoirs et le fonctionnement de la Commission forestière pour favoriser la bonne gouvernance ; forestière et la transparence dans l'octroi des permis d'abattage ; ▪ Investir dans des sources d'énergie alternatives en raison des limites des réserves de gaz ; ▪ Développer et mettre en place des mécanismes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises et soutenir les labels d'action privée "verte", et l'Économie circulaire ; ▪ Mettre en place une unité spécialisée dans la structuration des financements climatiques, (le « Green Investment Unit ») environnementaux et de biodiversité, au regard de différentes filières de financement et l'architecture mondiale du financement climat ; ▪ Mener des études pour le développement de l'inclusion financière verte et de produits d'assurance sur mesure contre les risques climatiques ; ▪ Procéder à la maturisation des projets publics et 	
--	---	---	---	--	--	--

	(SNPAGRC) 2022-2026.	<p>de l'épargne privée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de marge de ▪ Manœuvre budgétaire. <p>hydroélectriques nouvelles ou réhabilitées et dans des énergies renouvelables variables sur la base de la méthode de décarbonisation au moins coûteux ;</p> <p>Réduire les émissions et s'attaquer aux défis associés au secteur des transports ;</p> <p>Renforcer la résilience des villes congolaises par l'atténuation du changement climatique.</p>	<p>aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans le secteur de l'eau, remise en état des infrastructures et l'investissement dans des mesures de résilience au climat ; ▪ Renforcer la coordination multisectorielle (entre la sylviculture, l'agriculture et l'exploitation minière) pour la planification de l'utilisation des terres et la gestion intégrée des paysages; garantir l'octroi de titres fonciers aux communautés (avec des dispositions claires également dans les zones de développement 	<p>d'ingénierie financière pour la mobilisation des ressources et le financement climat dans le secteur l'industrie (SPV, Co-entreprise. PPP.).</p>	<p>privé climatiques ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mener des études pour la mise en place d'un Fonds climat et la promotion des politiques visant à libérer des opportunités d'investissements privés dans des pratiques résilientes au climat (telles que la transformation locale du bois pour diversifier les revenus et réduire l'impact de l'exploitation forestière). 		
--	-------------------------	--	--	---	---	--	--

*t
communautair
e des
concessions.*

Tableau xxx : Plan d'action pour le système financier

PILIER	ATOUTS DU SECTEUR	CONTRAINTESTRUCTURELLES ET DE FINANCEMENT	OBJECTIFS DU PLAN DE FINANCEMENT	PRINCIPALES REFORMES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE (CT, MT, LT)	RESPONSABLES/ ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE
				Réformes structurelles	Réformes stratégiques	Réformes opérationnelles		
I. Mobilisation des financements bancaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système financier résilient ; ▪ Niveau des liquidités des banques appréciable ; ▪ Existence des tontines (épargne informelle). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau élevé de créances n souffrance ; ▪ Niveau d'activités et de profitabilité en baisse ; ▪ Dépôts à court terme plus importants (66%) ; ▪ Crédits aux entreprises restent insuffisants (concentration aux grandes entreprises (77%)) ; ▪ Faible diversification et d'approfondissement des produits d'assurance pour mobiliser l'épargne longue ; ▪ Faible inclusion financière ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmenter l'épargne longue ; ▪ Assurer la liquidité de l'économie et le financement du PND ; ▪ Faciliter l'accès au financement moyen et long terme. ▪ Améliorer l'environnement bancaire pour renforcer les capacités de distribution des crédits. ▪ Optimiser les modalités d'endettement de entreprises ; ▪ Renforcer le taux de bancarisation ; ▪ Rendre le système 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider le système financier dans son ensemble ; ▪ Innover financièrement pour accompagner la diversification économique ; ▪ Mettre en place des mécanismes pour améliorer la capacité d'endettement de entreprises ; ▪ Augmenter le Nombre des assurances obligatoires pour un accroissement de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider le système financier dans son ensemble et innover financièrement ; ▪ Mettre en place un processus financier d'appui à la diversification ; ▪ Renforcer le dispositif d'accompagnement de entreprises ; ▪ Consolider les mécanismes de garantie ▪ Assainir l'environnement comptable des entreprises afin de crédibiliser les états financiers ; ▪ Mettre en place des outils de renforcement des compétences des chefs d'entreprises afin de faciliter le dialogue avec les banques ; ▪ Développer la finance inclusive pour accompagner 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des établissements bancaires de proximité, spécialisés dans le financement des PME agricoles et des PMI exerçant leurs activités dans les zones rurales ; ▪ Développer des basket-Funds pour le financement des micro-projets par des micro-financements couplés à l'assistance technique et à l'incubation ; ▪ Mettre en place une réglementation sur le crédit contre la prolifération des mauvais débiteurs ; ▪ Consolider le système 	MT CT	MEF

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance structurelle de l'épargne logue ; ▪ Insuffisance d'outils de mobilisation de l'épargne ; 	<p>financier solide ((bilan nettoyé des créances douteuses et autres « actifs toxiques ») et profond (instruments innovants, notamment pour le financement de PME, dans l'agriculture et dans la construction et le logement, fintech, banque mobile, etc.) ;</p> <p>▪ Faciliter l'accès des ME au crédit ;</p> <p>▪ Diversifier l'offre de financement et d'innovation financière pour accompagner la diversification de l'économie ;</p> <p>▪ Tirer parti du développement de la finance durable.</p>	<p>l'épargne longue ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la finance inclusive pour accompagner les petits opérateurs et mobiliser l'épargne informelle ▪ Réformer le système d'épargne logement ; ▪ Réformer le système de retraire en lien avec l'épargne logement. 	<p>les petits opérateurs surtout pour le financement du pilier Agriculture» ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exiger des entreprises du secteur des hydrocarbures et des mines, de souscrire au moins 30 % des polices d'assurance globale « dommage » auprès des ▪ Compagnies locales et des réassurances de la sous-région pour augmenter la mobilisation de l'épargne longue ; ▪ Crer ou restructurer les fonds souverains du Congo (politiques, stratégies, domaines, ...) ▪ Moderniser le dispositif de gestion des liquidités et simplifier les instruments de politique monétaire ; ▪ Mettre à niveau par la BEAC la Centrale des Risques avec un outil informatique performant ; ▪ Introduire une réforme fiscale incitative pour favoriser la constitution de 	<p>financier dans son ensemble avec la création des structures spécialisées dans le financement long et mécanismes de financement alternatif et innovant (sociétés de capital-risque ou capital développement, banque de développement, société financière, crow funding, SPV, etc.);</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer les innovations financières de long terme pour accompagner la diversification parmi lesquelles on trouve la promotion de la finance verte ; ▪ Déployer des outils permettant une meilleure maîtrise des risques (centrale des risques telle que projetée par la 	
--	--	--	---	--	---	---	--

					<p><i>l'épargne longue, par la promotion de l'assurance vie ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Elargir la gamme des produits d'assurance obligatoires au regard du code CIMA et de réglementation nationale n la matière ;</i> ▪ <i>Mettre en place un système de fonds de retraite complémentaire (secteur rurale minier (solides et liquides et autres) pour mobiliser l'épargne longue de l'affectation des excédents des ressources pétrolières, minières et forestières, des obligations et taxes carbone, etc. ;</i> ▪ <i>Mettre en place un cadre pour l'accès à l'liquidité d'urgence aux banques, afin d'assister celles qui sont en difficulté de liquidité, mais réputées solvables ;</i> ▪ <i>Autoriser l'ouverture des comptes en devises pour une catégorie d'opérateur économiques ;</i> <p><i>BEAC, bureau de crédit, la centrale des bilans au sein du CNIECG etc.) ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Restructurer le FIGA ;</i> ▪ <i>Evaluer le mécanisme de garantie souveraine des PME et étudier les conditions de sa pérennisation ;</i> ▪ <i>Améliorer l'offre de crédit adaptée aux catégories de populations ciblées comme acteurs de la transformation de l'économie, (refinancement des EMF) ;</i> ▪ <i>Mettre en place des plateformes de paiement de collecte numérique de l'épargne (épargne scolaire, santé, épargne projets) pour collecte l'épargne du secteur informel à travers les</i> 	
--	--	--	--	--	---	--

					<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un processus financier d'appui à la diversification de l'économie ; ▪ Mettre en place des fonds communs de créances et des fonds communs de placement pour la diaspora congolaise. 	<p><i>EMF ou la caisse d'épargne postale et les TelCo (ayant l'agrément conséquent de la BEAC).</i></p>		
--	--	--	--	--	---	---	--	--

2. MOBILISATION DES FINANCEMENTS BANCAIRES

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Système financier résilient ; ▪ Niveau des liquidités des banques reste appréciable. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Niveau élevé de créances en souffrance niveau d'activités et de profitabilité é en baisse ; ▪ Dépôts à court terme plus importants (66%) ▪ Crédits aux entreprises restent insuffisants (concentration aux grandes entreprises (77%)) ; ▪ Faible diversification et d'approfondissement des produits d'assurance ; ▪ Faible inclusion financière. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la liquidité a l'économie, et le financement du PND ; ▪ Faciliter l'accès au financement moyen et long terme ; ▪ Améliorer l'environnement bancaire pour renforcer les capacités de distribution de s crédits ; ▪ Optimiser les modalités d'endettement de entreprises ; ▪ Renforcer le taux de bancarisation ; ▪ Rendre le système financier solide (bilan des créances douteuses et autres "actifs toxiques) et profond (instruments innovants, notamment pour le financement de' 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider le système financier dans son ensemble ; ▪ Innover financièrement pour accompagner la diversification ; ▪ Mettre en place des mécanismes pour améliorer la capacité d'endettement de entreprises ; ▪ Nombre limité des assurances obligatoires ; ▪ Développer la finance inclusive pour accompagner les petits opérateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider le système financier dans son ensemble et innover financièrement ; ▪ Mettre en place un processus financier d'appui à la diversification ▪ Renforcer le dispositif d'accompagnement de entreprises ; ▪ Consolider les mécanismes de garantie ; ▪ Assainir l'environnement comptable des entreprises afin de crédibiliser les états financiers ; ▪ Mettre en place des outils de renforcement des compétences des chefs d'entreprises afin de faciliter le dialogue avec les banques ; ▪ Développer la finance inclusive pour accompagner les petits opérateurs surtout pour le financement du pilier « agriculture » ; ▪ Exiger des entreprises du secteur des hydrocarbures, des mines, de souscrire au moins 30 % des polices d'assurance globale dommage auprès des COMPAGNIES 	<p>ME F</p> <p>MT</p> <p>CT</p>
---	---	--	---	---	--

		<p>pme, dans l'agriculture et dans la construction et le logement, fintech, banque mobile , etc.) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faciliter l'accès des ménages au crédit ; ▪ Diversifier l'offre de financements et innovation financière pour accompagner la diversification de l'économie ; ▪ Tirer parti du développement de la finance durable. 	<p><i>LOCALES ET DES réassurances DE L sous-région ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Créer ou la restructurer les fonds souverains du Congo (politiques, stratégies, do aines, etc.) ;</i> ▪ <i>Moderniser le dispositif de gestion des liquidités et la simplification des instruments de politique monétaire ;</i> ▪ <i>Mettre à niveau par la BEAC la centrale des risques avec un nouvel outil informatique performant ;</i> ▪ <i>Introduire une réforme fiscale incitative pour favoriser la constitution de l'épargne longue, par la promotion de l'assurance vie, l'élargissement de la gamme des produits d'assurance obligatoires au regard du code CIMA et l'installation des fonds de pension retraite complémentaire, de l'affectation des excédents des ressources pétrolières, minières et forestières, des obligations et taxes carbone, etc.;</i> ▪ <i>Restructurer le FIGA ;</i> ▪ <i>Evaluer le mécanisme de garantie</i> 	<p><i>mécanismes de financement alternatif et innovant (sociétés de capital-risque ou capital développement, banque de développement, société financière, crowdfunding, spv, etc.) ;</i></p> <p><i>Développer les innovations financières de long terme pour accompagner la diversification parmi lesquelles on trouve la promotion de la finance verte ;</i></p> <p><i>Déployer des outils permettant une meilleure maîtrise des risques (centrale des risques telle projetée par la BEAC, bureau de crédit, la centrale des bilans au sein du NIECG, etc.) ;</i></p>	
--	--	--	---	--	--

					<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un cadre pour l'accès à l'liquidité d'urgence aux banques, afin d'assister celles qui sont en difficulté de liquidité, mais réputées solvables ; ▪ Autoriser des ouvertures des comptes en devises pour une catégorie d'opérateur économiques ; ▪ Mettre en place un processus financier d'appui à la diversification ; ▪ Mettre en place des fonds communs de créances et des fonds communs de placement pour la diaspora congolaise. 	souveraine des pme et étudier les conditions de sa pérennisation ,		
							M T	

Tableau & : Plan d'action pour mobiliser les financements de la diaspora

PILIERS	Atouts du secteur	Contraintes structurelles	Objectifs du plan de financement	Principales réformes			Période de mise en ŒUVRE (CT, MT, LT)	Responsables/ Acteurs de mise en œuvre
				Réformes structurelles	Réformes stratégiques	Réformes opérationnelles		
<i>Plan d'action pour mobiliser les financements de la diaspora</i>	Diaspora active	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Petite taille d la diaspora ; ▪ Coûts de transactions élevés ; ▪ Absence de fichier des congolais de la diaspora. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les envois des fonds à des niveaux satisfaisants au regard des besoins de leur mobilisation ; ▪ Concevoir des politiques et des mécanismes et instruments pour amener la diaspora à investir dans les projets de développement du pays ; ▪ Mobiliser les fonds d la diaspora ; ▪ Mobiliser la diaspora pour la création et le développement des pôles de compétence technologique et industrielle ; ▪ Mobiliser les fonds de la diaspora pour la participation au financement du PND et des ODD. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un cadre structurel de développement de la mobilisation et d'allocation des ressources de la diaspora, d'information, de communication, d'analyse des opportunités de mobilisation des ressources, d'investissement, de transfert de technologie et de compétences ; ▪ Explorer des alternatives de financement plus innovantes et renforcer la capacité du pays pour une meilleure mobilisation des ressources internes, d'atténuation climatique, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Élaborer de la cartographie d la diaspora ; ▪ Mettre en place une politique de confiance avec la diaspora ; ▪ Préparer auprès des représentations diplomatiques des réunions ou des road-show de présentation des notices d'information sur les projets à besoin de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un Guichet d'investissement de la diaspora (information, communication, facilitation, investissement, plateforme de distribution, mission d'intelligence économique, etc.) ; ▪ Identifier les priorités d'investissement (orientés PND et DD et genre) ; ▪ Structurer des mécanismes et instruments de mobilisation des fonds de la diaspora (divers supports, et incitations administratives, commerciales, fiscales) ; ▪ Mettre en place des mécanismes de transfert de 	CT CT MT CT CT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MDIPSP ▪ MEH ▪ MBCPPP ▪ MEF ▪ MEPSIR ▪ MZESD ▪ MHC

						<i>fonds à coûts réduits.</i>		
--	--	--	--	--	--	-------------------------------	--	--

8.3. MOBILISATION DES FINANCEMENTS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

		Indicateur	Unité de mesure	Resp. du suivi	2023	2024	2025	2026
Objectif stratégique (Impact) 1 :	Renforcer l'autonomie financière des collectivités locales	Recettes propres des CTD en pourcentage des ressources transférées	%					
Résultat 11	La mobilisation des recettes propres des collectivités locales (taxes facultatives) s'améliore	Poids des recettes propres dans les recettes totales des collectivités locales	%					
Action 111	Légaliser les taxes parafiscales des collectivités locales dont le bien-fondé est établi	Nombre de taxes parafiscales légalisées	Unité					
Action 112	Accélérer la dématérialisation du paiement des taxes facultatives dans les grandes agglomérations	Nombre de taxes facultatives dont le paiement a été dématérialisé	Unité					
Action 113	Définir un modèle efficace de péréquation des ressources entre les collectivités locales	Modèle de péréquation adopté	oui/non					
Résultat 12	Les ressources transférées par l'Etat aux collectivités locales augmentent	Montant des ressources transférées	FCFA					
Action 121	Transférer aux collectivités locales toutes les compétences et toutes les ressources prévues par la loi	Pourcentage des compétences transférées	%					
Action 122	Fixer un pourcentage minimal de ressources à transférer aux collectivités pour le financement de la décentralisation	Pourcentage défini	oui/non					
Action 123	Définir et publier les clés de répartition des ressources transférées par l'Etat aux collectivités locales	Clés de répartition définies	oui/non					
Résultat 13	Renforcer le champ de la fiscalité partagée	Nombre d'impôts et taxes inscrits dans le champ de la fiscalité partagée	Unité					

Action 131	Inclure les collectivités locales dans le partage du produit des recettes pétrolières, minières et gazières	Collectivités incluses	oui/non					
Action 132	Réduire les charges fiscales supportées par les collectivités locales dans les exonérations relatives à la fiscalité partagée	Dépense fiscales des collectivités locales	FCFA					
Objectif stratégique (Impact) 2:	Renforcer le' capacités d'emprunt des collectivités locales	Dette des collectivités locales	FCFA					
Résultat 21	La participation des partenaires au développement au financement des projets des collectivités locales s'améliore	Décaissements effectués par les partenaires	FCFA					
Action 211	Créer un cadre de coordination des interventions des partenaires désireux d'investir dans le développement économique local	Cadre créé	oui/non					
Action 212	Promouvoir et développer les projets intercommunaux dans 'es projets d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques	Nombre de projets intercommunaux mis en œuvre avec l'appui des partenaires	Unité					
Action 213	Elaborer et/ou mettre à jour les plans communaux et départementaux de développement et les aligner sur le PND et les ODD	Nombre de plans communaux élaborés et/ou mis à jour	unité					
Action 214	Renforcer la coopération au développement décentralisée par le jumelage des villes et des communes	Nombre d'accords de jumelage signés	unité					
Action 215	Réformer du fonds de développement des collectivités locales pour qu'il serve d'interface entre les collectivités locales et les partenaires au développement	Fonds de développement renforcé	oui/non					
Action 216	Assainir la gestion des finances publiques locales	Proportion des communes ayant assaini la gestion de leurs finances publiques	%					
Résultat 22	Renforcer le cadre de planification du des collectivités locales							
Action 221	Appuyer la réalisation et l'actualisation des plans locaux de développement (PLD) et les aligner sur les priorités du PND							
Action 222	Produire avec l'appui de l'Institut national de la statistique et des partenaires au développement un Indice de développement local (IDL) pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des PLD.							

Plan d'Actions – Renforcement de la chaîne PPBSE

8.4. RENFORCEMENT DE LA CHAINE PPBSE								
		Indicateur	Unité de mesure	Responsable du suivi	2023	2024	2025	2026
Objectif stratégique (impact) 1 :	Renforcer le cadre national de planification du développement							
Résultat 11	Les plans nationaux de développement sont adossés sur une vision prospective de long terme							
Action 111	Elaborer et adopter une vision prospective de long terme du développement pour une durée de 30 ans							
Action 112	Intégrer le prochain PND dans le séquençage de la vision prospective							
Résultat 12	Toutes les stratégies sectorielles sont mises à jour							
Action 121	Mettre à jour les stratégies sectorielles obsolètes et les aligner sur l'horizon du prochain PND							
Action 122	Elaborer les stratégies sectorielles inexistantes et les aligner sur l'horizon du prochain PND							
Action 123	Associer à chaque stratégie sectorielle un plan de financement							
Résultat 1.3.	Renforcer les capacités des acteurs intervenant dans la chaîne de planification							

Action 1.3.1	Renforcer les capacités des DEP de CNEEPIP et du plan						
Action 1.3.2	Elaborer les outils opérationnels de planification de CNEEPIP et des DEP						
Objectif stratégique (impact) 2 :	AMELIORER LA PREPARATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU BUDGET PROGRAMME						
Résultat attendu 21	La préparation du budget dans le cadre du budget-programme est améliorée						
Action 211	Renforcer l'appui à la maîtrise du cadrage macroéconomique et des outils de projection et de simulation des recettes et de la dette						
Action 212	Adopter la budgétisation en mode autorisations d'engagements (AE) et crédits de paiement (CP)						
Action 213	Produire toutes les annexes au projet de lois de finances tel que prévu par la loi organique						
Action 214	réduction des délais de dépôt à l'Assemblée nationale des documents servant de base au débat d'orientation budgétaire						
Action 215	Créer et faire fonctionner le comité interministériel d'examen et de validation des programmes et le sous-comité permanent de révision des programmes						
Action 216	Produire les guides d'élaboration du budget-programme, des CDMT, du CBMT, des PAP et du RAP						
Action 217	Rendre effectif le décaissement des fonds alloués à chaque programme						

Résultat 22	Les dépenses non prioritaires sont rationalisées et les ressources budgétaires sont alignées sur les priorités nationales de développement et les ODD						
Action 221	Réduire le poids des exonérations fiscales (dépense fiscale) dans le budget de l'Etat						
Action 222	Réduire les transferts de ressources effectués au profit des entreprises publiques, notamment celles du secteur de l'énergie						
Action 223	Augmenter le poids des dépenses sociales dans le budget (santé, éducation, protection sociale, autonomisation des femmes, etc.)						
Action 224	Augmenter le montant et le poids du budget d'investissement public						
Action 225	Prioriser les ministères sectoriels en charge des piliers du PND 2022-2026						
Objectif stratégique (impact) 3 :	AMELIORER L'EFFICACITE, LA TRANSPARENCE ET LA REDEVABILITE DANS L'EXECUTION DU BUDGET						
Résultats 31	La gestion des investissements publics est systématisée						
Action 311	Programmer les investissements publics sur la base des priorités du PND 2022-2026, de leur contribution à la diversification de l'économie, et de leur impact sur la réalisation des ODD						
Action 312	Adopter une méthodologie standard de sélection et de programmation des projets d'investissement public						

Action 313	Adopter une méthodologie standard d'évaluation de la mise en œuvre et du suivi de l'exécution des projets d'investissement public						
Action 314	Elaborer un guide méthodologique de contrôle de l'exécution financière et physique des investissements publics dans le cadre du budget-programme						
Action 315	Opérationnaliser le Système intégré de gestion de projets d'investissements publics						
Action 316	Créer une cellule de maturation des projets logée au Ministère en charge du Plan						
Résultat 32	La transparence et la redevabilité sont améliorées dans l'exécution du budget						
Action 321	Sortir de la loi de finances des dispositions relatives au pilotage de l'exécution du budget et les insérer dans une note circulaire du ministre en charge des finances						
Action 322	Clarifier, au besoin par un décret, des modalités de circulation verticale et horizontale des rapports d'audit interne ainsi que leur publication						
Action 323	Mettre en place des outils de suivi des programmes dans les ministères sectoriels						
Action 324	Faire certifier les comptes de l'Etat par le Commissariat aux Comptes						
Action 325	Produire en même temps que le projet de loi de finances, le budget citoyen						
Action 326	Préciser par un texte réglementaire les fonctions soumises à l'obligation de déclaration du						

	patrimoine des citoyens élus ou nommés aux hautes fonctions publiques ;						
Action 327	Evaluer les progrès réalisés depuis la publication du rapport diagnostic sur la gouvernance établi en 2018						
Résultat 33	Le dispositif de suivi-évaluation des programmes économiques est renforcé						
Action 331	Réduire les délais de mise en place des cadres institutionnels de suivi-évaluation des programmes économiques et du PND						
Action 332	Améliorer le partage et la diffusion des rapports de suivi-évaluation des programmes économiques et du PND						
Action 333	Renforcer les capacités du système statistique national pour un meilleur suivi des programmes économiques et restaurer le site web de l’Institut national de la statistique						
Action 334	Renforcer l’autonomie de l’Institut national de la statistique						
Action 335	Renforcer les capacités humaines et les moyens des comités de coordination mis en place pour le suivi du PND						
Résultat 34	Les plateformes de collaboration et de dialogue entre le Gouvernement, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement sont renforcées.						
Action 341	Créer un cadre de rencontre permanent entre les pouvoirs publics et le secteur privé						

Action 342	Tenir des réunions tripartites entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé élargies aux partenaires pour les questions de financement de l'économie						
Action 343	Créer un cadre de dialogue entre les collectivités locales et les partenaires au développement ayant des guichets de financement pour la décentralisation et le développement local						
Action 344	Créer des cadres de dialogues entre les communes et leurs associations de ressortissants pour le financement des projets de développement communaux						
Action 345	Créer un cadre de dialogue permanent entre le Gouvernement et la diaspora pour la sécurisation des transferts de fonds et des investissements de la diaspora						

8.5. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D'EMPRUNT DE L'ÉTAT

		Indicateur	Unité de mesure	Responsable du suivi	2023	2024	2025	2026
Objectif stratégique (impact) 1 :	Renforcer les capacités d'emprunt sur les marchés financiers domestiques							
Résultat attendu 1.1	Le coût de l'émission des titres publics sur le marché de la BEAC est réduit							
Action 111	Améliorer la note du pays par les principales agences de notation des dettes souveraines							
Action 112	Réduire l'écart entre le coût moyen d'émission des titres publics dans le CEMAC et le coût d'émission des titres de l'Etat congolais (OTA, BTA, OT)							
Action 113	Exécuter rigoureusement le programme économique et financier appuyé par la facilité élargie de crédit du FMI							
Action 114	Respecter les échéances de remboursement des titres publics par le trésor pour crédibiliser la signature de l'Etat.							
Résultat attendu 1.2	Les arriérés de paiement sur la dette intérieure et extérieure commerciale sont apurés							
Action 121	soliciter auprès des partenaires d'un traitement PPTE des arriérés commerciaux extérieurs antérieurs à l'initiative PPTE							
Action 122	Utiliser les recettes pétrolières exceptionnelles pour apurer les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs à moyen terme							
Action 123	Interdire l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et commerciaux extérieurs							
Action 124	Mettre en œuvre le protocole d'accord signé le 08 août 2023 entre le gouvernement et les banques commerciales pour le financement des projets d'investissement public inscrits dans le							

	PND 2022-2026, le suivi et le contrôle de la mise en œuvre desdits projets						
Objectif stratégique (impact) 2	Renforcer les capacités d'emprunt de l'Etat à l'extérieur						
Résultat attendu 2.1	La vitesse d'absorption des prêts et de décaissement des SENDS est accélérée						
Action 211	Elaborer un document de portefeuille des projets non performants et de suivi des SEND's problématiques de l'année						
Action 212	Annuler les conventions de prêt de certains anciens projets non performants ne donnant aucun résultat et rechercher de nouveaux financements plus appropriés pour l'achèvement desdits projets						
Action 213	Renforcer le suivi des décaissements des conventions de prêt et le respect les plans de décaissement des fonds						
Action 214	Réaliser en mode d'urgence les études de faisabilité des projets prioritaires du PND 2022-2026						
Action 215	Suspendre toute procédure de signature de convention de prêt pour tous les projets ne disposant pas d'études de faisabilité et nécessitant des fonds de contrepartie						
Résultat attendu 2.2	L'émission par les pouvoirs publics d'obligations durables et les SWAPS de dette augmente						
Action 221	Soumettre l'agenda ODD de la République du Congo à une évaluation volontaire par les pairs						
Action 222	Attribuer un cahier des charges au ministère de l'économie et des finances pour piloter les émissions des obligations durables avant la fin de l'échéance du PND en 2026						
Action 223	Etablir une liste de projets à fort impact sur les cibles pertinentes des ODD, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques						

Action 224	Elaborer un programme d'émissions d'obligations vertes par les collectivités locales forestières pour les projets intercommunaux d'atténuation et/ou d'adaptation aux changements climatiques.						
Action 225	concevoir, avec l'appui des partenaires intéressés, un programme d'échanges de dette contre nature pour convertir les remboursements de dettes en investissements essentiels dans la protection de la biodiversité						
Action 226	Concevoir, avec l'appui des partenaires intéressés, d'un programme d'échanges de dette contre santé (conversion des remboursements de dettes en investissements essentiels dans la santé)						
Action 227	Créer un fonds d'affectation spécial en devises fortes pour la protection de la nature						

8.6. MOBILISATION ET GESTION DES FINANCEMENTS PUBLICS EXTÉRIEURS

		Indicateur	Unité de mesure	Responsable du suivi	2023	2024	2025	2026
Objectif stratégique (impact) 1 :	Augmenter les flux d'aide publique au développement (APD) reçus par le Congo							
Résultat attendu 11	La coopération avec les membres et les pays non membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE est renforcée							
Action 111	Renforcer la coopération avec les plus gros donateurs d'aide publique au développement du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE							
Action 112	Renforcer la coopération avec les pays membres de l'OCDE respectant l'engagement de 0,7% du RNB à consacrer à l'APD							
Action 113	Promouvoir le financement mixte des projets (blended finance) par un mixage de l'APD avec les financements privés, les transferts de la diaspora et les financements publics							
Action 114	Renforcer la coopération avec les agences et les partenaires ayant montré leur engagement pour la décentralisation et le développement local dans d'autres pays de la CEMAC, notamment la GiZ, KfW, AFD, FAD, IDA, Union Européenne, JICA, FIDA.							
Action 115	Renforcer la coopération avec les fonds et les agences de développement des pays non membres du comité d'aide au développement de l'OCDE, y compris les pays émergents et le monde arabe							
Action 116	Promouvoir la coopération au développement décentralisée							

Action 117	Renforcer la coopération avec les agences du système des Nations unies et faire le plaidoyer pour augmenter le nombre des agences résidentes						
Objectif stratégique (impact) 2 :	Améliorer l'efficacité de l'aide publique au développement						
Résultat attendu 21	Un cadre de coordination des interventions et de l'utilisation des fonds reçus au titre de l'aide publique au développement est créé						
Action 211	Créer une plateforme numérique, logée au Ministère du Plan, permettant à chaque partenaire, y compris les pays non membres de l'OCDE, de renseigner sous le contrôle du Gouvernement, les informations sur les décaissements effectués au titre de l'aide publique au développement, et des secteurs dans lesquels les fonds ont été injectés. Les secteurs sont choisis de commun accord avec le Gouvernement conformément aux priorités nationales définies dans le PND et les agendas internationaux de développement.						
Action 212	Transformer le Fonds de développement des collectivités locales en Programme national de développement participatif (PNDP) pour mutualiser les interventions des partenaires, du gouvernement et des collectivités locales au profit de la décentralisation et du développement local. Le programme serait logé au Ministère du Plan et permettra d'apporter des prêts à moyen terme à des conditions de taux très favorables aux collectivités locales ayant assaini leur gestion des finances publiques et disposant d'un plan local de développement (PLD). Les critères d'éligibilité des collectivités locales, les domaines d'intervention prioritaires, seraient						

	choisis de commun accord par le Gouvernement et les partenaires participant au Programme.						
--	---	--	--	--	--	--	--

8.7. MOBILISATION DES RESSOURCES PAR LE SECTEUR PRIVÉ DOMESTIQUE

		Indicateur	Unité de mesure	Responsable du suivi	2023	2024	2025	2026
Objectif stratégique (impact) 1 :	Augmenter le crédit domestique au secteur privé							
Résultat attendu 1.1	la mobilisation des ressources par les banques et les établissements de microfinance augmente							
Action 111	Emettre des certificats de dépôts sur le marché des créances négociables							
Action 112	Promouvoir les plans d'épargne logement (PEL) et les plans d'épargne retraite (PER) des banques							
Action 113	Renforcer le cadre juridique qui encadre le traitement des créances en souffrance et des débiteurs indélicats des banques et des établissements de microfinance							
Action 114	Créer une société congolaise de recouvrement des créances, ayant pour compétence de racheter les créances des banques							
Action 115	Renforcer la collaboration entre les banques congolaises et les fonds philanthropiques internationaux							
Action 116	Accompagner la création des établissements financiers non bancaires (sociétés financières,							

	institutions financières spécialisées) et le développement des Fintech						
Action 117	Renforcer la couverture du territoire par les guichets bancaires et les établissements de microfinance, surtout en zone rurale						
Action 118	Promouvoir la syndication des banques domestiques pour le financement des projets rentables du PND						
Action 119	Elaborer une stratégie de développement de la micro-assurance et de la finance inclusive						
Action 120	Consolider le système financier dans son ensemble avec la création des structures spécialisées dans le financement long et mécanismes de financement alternatif et innovant (sociétés de capital-risque ou capital développement, banque de développement, société financière, crowd-funding, SPV, etc.)						
Action 121	Déployer des outils permettant une meilleure maîtrise des risques (centrale des risques telle que projetée par la BEAC, bureau de crédit, la centrale des bilans au sein du CNIECG etc.)						
Action 122	Développer les mécanismes de refinancement des EMF						
Action 123	Mettre à niveau par la BEAC la Centrale des Risques avec un outil informatique performant						
Résultat attendu 1.2	Les instruments de la finance islamique sont promus						
Action 121	Elaborer une feuille de route (stratégie) de développement de la finance islamique par le Ministère en charge des finances, avec l'appui de la BEAC, l'APECC, l'association des EMF, la Banque islamique de développement (BIsD) et la Banque arabe de développement économique en Afrique (BADEA)						

Action 122	Créer un fonds d'investissement islamique avec l'appui de la BIIsD et de la BADEA, et le loger dans une banque congolaise						
Objectif stratégique (impact) 2 :	Renforcer la participation des entreprises congolaises sur le marché financier sous régional et leur présence à l'international						
Résultat attendu 2.1	Accompagner la structuration des PME et l'entrée à la cote de la BVMAC des grandes entreprises						
Action 211	Créer au sein des banques des incubateurs de structuration et de maturation des projets d'investissement innovants des PME du secteur agricole, industriel et des services éligibles à la garantie de financement du FIGA						
Action 212	Accompagner les entreprises désireuses de s'inscrire à la cote de la BVMAC ou d'y émettre des obligations						
Action 213	Elaborer une stratégie nationale de l'éducation financière et entrepreneuriale						
Action 214	Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des coopératives du secteur agricole au sens large						
Action 215	Réformer le FIGA pour qu'il contribue à la structuration et à la maturation des projets des PME et que sa garantie soit crédible						
Action 216	Evaluer le mécanisme de garantie souveraine des PME et étudier les conditions de sa pérennisation						
Action 217	Mettre en place des outils de renforcement des compétences des chefs d'entreprises afin de faciliter le dialogue avec les banques et les EMF						
Résultat attendu 2.2	Renforcer la collecte de l'épargne par les banques et les investisseurs institutionnels						
Action 221	Produire les statistiques sur les fonds mobilisés par les caisses de retraite et les intégrer dans les rapports annuels du Comité national économique et financier (CNEF)						

Action 222	Promouvoir et développer la branche « assurance-vie »						
Action 223	Transformer certains comptes spéciaux du trésor en fonds d'investissement spécifiques capables d'apporter des concours financiers aux entreprises pendant une durée de 3 ans maximum						
Action 224	Créer au sein de la Caisse nationale de sécurité sociale d'un capital-investissement capable pour les prises de participations dans des sociétés non cotées en bourse et le confier à un grand gestionnaire de fonds ayant une notoriété internationale avérée						
Action 225	Créer un fonds souverain de l'Etat et l'attribution de sa gestion à une banque d'investissement spécialisée au nom du Ministère des finances qui arbitrera les choix d'investissement						
Action 226	Apurer la dette de l'Etat envers les caisses de retraite						
Action 227	Mettre en place des plateformes de paiement de collecte numérique de l'épargne du secteur informel à travers les EMF ou la caisse d'épargne postale (ayant l'agrément conséquent de la BEAC),						
Action 228	Exiger des entreprises des secteurs des hydrocarbures, des mines et forestier, de souscrire au moins 30 % des polices d'assurance globale « dommage » auprès des compagnies locales et des réassurances de la sous-région pour augmenter la mobilisation de l'épargne longue ;						
Action 229	Introduire une réforme fiscale incitative pour favoriser la constitution de l'épargne longue, par la promotion de l'assurance vie						
Action 230	Elargir la gamme des produits d'assurance obligatoires au regard du code CIMA et de règlementation nationale en la matière						

Action 231	Mettre en place un système de fonds de retraite complémentaire, (secteur rural, secteur de la mine solide) pour mobiliser l'épargne longue						
Action 232	Réformer le système d'épargne logement et d'épargne retraite par les banques (plans d'épargne logement (PEL) et plans d'épargne retraite (PER))						
Résultat attendu 2.3	Les capacités de déploiement des entreprises congolaises à l'international sont renforcées						
Action 231	Créer des mécanismes incitatifs pour amener les entreprises congolaises à s'installer dans les zones économiques spéciales déjà créées						
Action 232	Renforcer l'autonomie de l'Agence de promotion des zones économiques spéciales pour que son fonctionnement ne soit pas entravé par les lourdeurs administratives et institutionnelles						
Action 233	Créer une agence congolaise de garantie des crédits d'exportation pour les entreprises congolaises opérant dans le secteur agricole, le secteur manufacturier et le tourisme						
Action 234	Renforcer les relations diplomatiques, économiques et commerciales avec les autres communautés économiques régionales africaines et la RDC						
Action 235	Renforcer les mesures de facilitation des échanges, notamment le temps et les procédures d'exportation et d'importation des marchandises au port autonome de Pointe Noire						
Action 236	Simplifier les procédures de délivrance des titres de propriété foncière, des permis de bâtir et d'implanter aux entreprises exportatrices						
Action 237	Faciliter les procédures d'ouverture des comptes libellés en dollars aux entreprises exportatrices pour faciliter leurs transactions internationales						
Action 238	Tenir un catalogue des grands champions nationaux capables de porter la politique d'industrialisation et d'exportation du pays						

8.8. MOBILISATION DES RESSOURCES PRIVÉES EXTÉRIEURES

		Indicateur	Unité de mesure	Responsable du suivi	2023	2024	2025	2026
Objectif stratégique (impact) 1 :	Améliorer la capacité de mobilisation des ressources auprès des agents privés non-résidents sont améliorés							
Résultat attendu 1.1	Un environnement favorable aux affaires est créé							
Action 111	Créer un observatoire national du climat des affaires							
Action 112	Créer guichet unique pour le commerce extérieur							
Action 113	Optimiser les délais de règlement d's conflits d'affaires dans les juridictions							
Action 114	Préserver la stabilité macroéconomique et la soutenabilité de la dette publique							
Action 115	Renforcer la lutte contre la corruption dans l'administration publique							
Action 116	Renforcer l'inclusivité et le consensus dans la vie politique pour préserver la stabilité politique							
Action 117	Faire respecter les droits de l'homme par l'internalisation et la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux et régionaux sur les droits de l'Homme							
Résultat attendu 1.2	Les investissements directs étrangers (IDE) sont orientés dans le secteur non pétrolier							
Action 121	Examiner par des études approfondies l'efficacité potentielle des incitations fiscales pour mobiliser les IDE vers les piliers stratégiques du PND							

Action 122	Développer une politique de charme et de promotion de la destination Congo à travers l'organisation de forums d'investissement, de tables-rondes et de campagne médiatique dans les réseaux sociaux et les médias internationaux						
Action 123	Elaborer et mettre en œuvre une politique d'attraction des IDE dans les zones économiques spéciales						
Action 124	Créer un guichet de création des entreprises au sein de l'Agence pour la promotion des investissements (API)						
Action 125	Améliorer l'offre d'énergie électrique, l'accès à l'eau potable, les réseaux de transport et de télécommunications dans les zones économiques spéciales						
Action 126	Alléger, avec la collaboration de la BEAC, les conditions de transfèrement des fonds associés à un retour sur investissement et faciliter l'ouverture de comptes bancaires libellés en dollar aux investisseurs étrangers						
Action 127	Renforcer la collaboration entre l'Agence pour la promotion des investissements (API) et les promoteurs des zones économiques spéciales (ZES)						
Action 128	Renforcer les pouvoirs et les capacités humaines et financières de l'API en matière de négociation des conventions bilatérales d'investissement						
Action 129	Actualiser et mettre en œuvre le document de stratégie de promotion des investissements avec l'appui de la Banque Mondiale et d'autres partenaires au développement						
Action 130	Elaborer et adopter tous les textes d'application de la Charte des investissements						
Action 131	Créer au sein de l'API, un observatoire des investissements directs étrangers						
Action 132	Renforcer la synergie entre l'API et la Commission nationale des investissements et						

	repréciser leurs missions de compétences en matière de promotion des investissements.						
Action 133	Promouvoir et développer les financements Offset pour bénéficier du transfert de technologie						
Résultat attendu 2.2	Les partenariats public-privé innovants sont promus et développés						
Action 221	Mettre en place tous les organes de gouvernance des PPP conformément à la loi relative aux PPP						
Action 222	Elaborer et diffuser auprès des administrations sectorielles et les collectivités locales, un guide de montage de l'architecture financière des PPP innovants en fonction des projets éligibles						
Action 223	Collaborer avec la BEAC pour optimiser la limitation des transferts de fonds à l'étranger par la BEAC et faciliter l'ouverture de comptes libellés en dollars pour certaines catégories d'opérateurs économiques						
Action 224	Produire à brève échéance l'ensemble des études de faisabilité des projets prioritaires du PND 2022-2026 et les médiatiser						
Action 225	Renforcer l'Agence de promotion des investissements publics (APIP) dans sa mission de promotion des PPP						
Action 226	Tenir au sein de l'API un catalogue de projets matures pouvant être financés en mode PPP.						
Résultat attendu 2.3	La collaboration entre les pouvoirs publics et la diaspora est renforcée						
Action 231	Créer un cadre permanent de dialogue et d'échange entre l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé et les ressortissants de la diaspora						
Action 232	Renforcer la collaboration entre les collectivités locales et leurs associations de ressortissants vivant dans la diaspora						

Action 233	Emettre des obligations de la diaspora (diaspora bonds)						
Action 234	Développer les plateformes locales de crowdfunding par les collectivités locales pour le financement des projets d'intérêt local						
Action 235	Créer auprès des représentations diplomatiques des road-show de présentation des notices d'information sur les projets à besoin de financement						
Action 236	Élaborer une cartographie des ressortissants de la diaspora de la diaspora congolaise par pays et domaine de compétence spécifique						
Action 237	Mettre en place les mécanismes de transfert de fonds à coûts réduits par les ressortissants de la diaspora congolaise						
Action 238	Identifier les priorités d'investissement et les secteurs attractifs pour les ressortissants de la diaspora						
Action 239	Mettre en place un Guichet d'investissement de la diaspora (information, communication, facilitation, investissement, plateforme de distribution, mission d'intelligence économique, etc.)						
Action 240	Mettre en place des fonds communs de créances et des fonds communs de placement pour la diaspora congolaise						

9. CADRE OPERATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE SNFI DU CONGO

9.1. Gouvernance et Coordination

La mise en œuvre de la stratégie de financement nécessite la définition d'un cadre opérationnel dédié, devant assurer un fonctionnement efficient. A cet effet, il est question de préciser : les instruments de mobilisation et de gestion des différents financements ; le dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation ; les mécanismes de transparence et de redevabilité ; et l'optimisation de la qualité des dépenses publiques.

Il s'agit d'identifier les modalités de gouvernance et de coordination nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie nationale de financement intégré et les associer aux structures existantes. Afin d'aligner la vision et la feuille de route de la stratégie sur la politique et la planification nationales existantes et de voir une intégration réussie de la celle-ci dans les budgets nationaux et infranationaux avec le financement privé. La SNFI devra utiliser une approche pangouvernementale et pansociétale en République du Congo, les engagements en cours pour surveiller et réaliser l'Agenda 2030 signifient qu'une architecture importante a déjà été établie et il est logique que les mécanismes de gouvernance et de coordination de la SNFI s'y intègrent. Une fois finalisés, les mécanismes de gouvernance et de coordination de la stratégie s'approprieront l'ensemble du processus du Cadre National de Financement Intégré (CNFI/INFF) – des évaluations et diagnostics à la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'examen des politiques.

1.1. Objectif de gouvernance et de coordination du CNFI/INFF

Avant d'entreprendre une évaluation exploratoire des dispositifs de gouvernance existants et des recommandations associées, il convient de souligner brièvement le rôle de la structure de gouvernance et de coordination dans le cadre de la gouvernance globale du financement intégré et comment cela s'applique en République du Congo.

La structure de gouvernance et de coordination est au cœur de la mise en œuvre de l'INFF, de la traduction de l'INFF de la théorie à la pratique. Elle est donc une structure centrale dans la planification de l'INFF dès le départ. Si l'on veut que de nouveaux mécanismes de financement

soient introduits et rationalisés avec succès dans l'ensemble de l'économie congolaise, ils doivent parvenir à un consensus et tirer parti de la contribution collaborative des diverses parties prenantes.

La République du Congo prendra à cet effet en compte les meilleures pratiques d'autres pionniers. En ce qui concerne les mesures adaptées et hétérogènes pour remplir les fonctions de gouvernance basée sur les structures et les capacités existantes, la nature des flux de financement existants, les priorités de la stratégie de financement du PND et la politique économique de ce qui est réalisable. Cependant, dans l'ensemble, un examen des premiers utilisateurs des CNFI/INFF suggère qu'il existe trois fonctions fondamentales de la gouvernance et de la coordination pour contribuer au succès de la stratégie :

- 1) *Engagement et leadership* : par les dirigeants politiques de haut niveau dans la phase initiale de l'INFF, l'adhésion se fera à travers les acteurs gouvernementaux, de la société civile et du secteur privé. Cependant, il est important de noter que cette adhésion ne peut pas être liée à des dirigeants politiques individuels mais intégrée dans les mandats et les fonctions des structures existantes afin que l'engagement envers l'INFF soit pérenne même pour les gouvernements suivants.
- 2) *Connaissances et perspectives* : garantit que les diverses connaissances techniques (existant à tous les niveaux du gouvernement et de la société civile) ne sont pas perdues lors la conception, de la mise en œuvre et de l'examen des modules de l'INFF. La direction de l'INFF ne pouvant pas être au courant à priori de tous les besoins, priorités et intérêts des acteurs du financement, elle devra identifier les contributeurs pertinents de connaissances.
- 3) *Coordination et harmonisation* : si la fonction de connaissance garantit que l'identification des experts techniques n'est pas limitative, la coordination et l'harmonisation devront garantir que des mécanismes eux, sont bien en place à toutes les étapes de l'INFF, pour inclure les principales perspectives et enjeux et assurer un bon alignement des flux de financement au sein de l'économie.

La figure 6 ci-dessous présente la théorie du changement pour la gouvernance et la coordination de l'INFF. L'évaluation dans la phase de démarrage consistera à effectuer une cartographie des institutions et des processus nécessaires pour réaliser les trois fonctions clés décrites ci-dessus, ensuite une évaluation complète par la structure formelle de gouvernance et de coordination mise en place.

1.2. Bilan des mécanismes de gouvernance existants

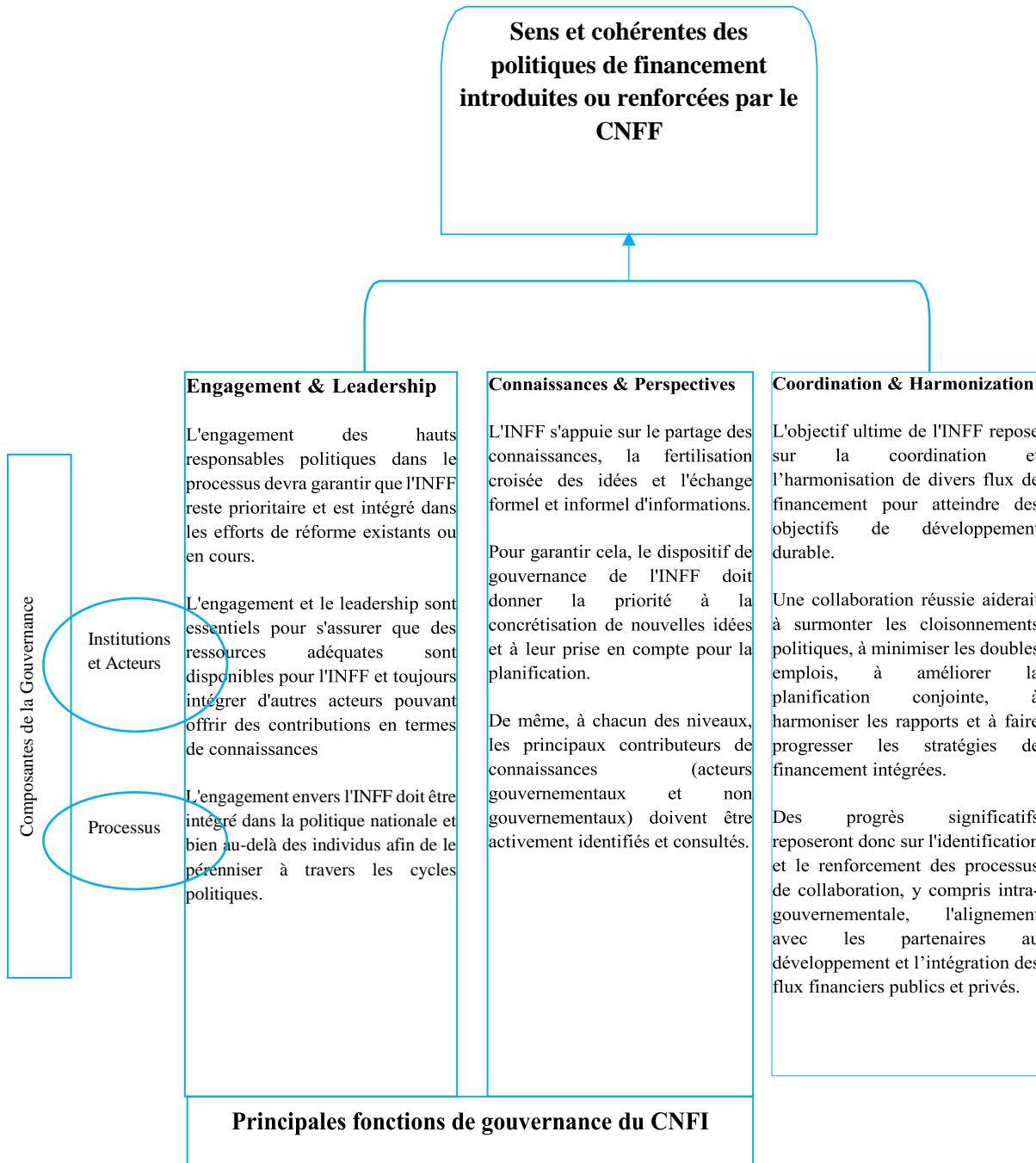
Le siège institutionnel du processus INFF soit étroitement associé à la structure de gouvernance existante des ODD, établie par des textes règlementaires et législatifs conséquents notamment le Centre national d'études et d'évaluation des projets d'investissement publics (CNEEPIP). Cela sert de base juridique pour la mise en œuvre et la coordination des ODD et l'alignement du Programme 2030 sur les stratégies gouvernementales plus larges.

La supervision de l'Agenda 2030 relève en dernier ressort de l'équipe nationale de coordination des ODD. Cette équipe est chargée de: (i) introduire et d'accroître la sensibilisation et la participation des parties prenantes aux questions de durabilité ; (ii) intégrer le principe de durabilité dans le programme de développement des parties prenantes ; (iii) et veiller à ce que le programme

de développement durable soit lié aux sources de financement et d'investissement - même innovantes.

L'équipe de coordination se compose de divers organes distincts. Il s'agit notamment du comité directeur, du coordonnateur national, de l'équipe de mise en œuvre, d'une équipe d'experts, d'un secrétariat, de quatre groupes de travail organisés autour de différents piliers des ODD et de divers sous-groupes de travail. Il existe également des équipes de coordination infranationales.

Figure 4.1 : Synoptique de la coordination et de la gouvernance



1.3. Identification d'un foyer institutionnel pour l'INFF

L'INFF pour la République du Congo représente une opportunité pour le gouvernement d'identifier, d'évaluer et de rationaliser les structures et mécanismes de coordination existants, en vue de minimiser leur prolifération et de maximiser leur efficience et leur efficacité. L'objectif ultime est de faciliter une approche globale de la formulation et de la mise en œuvre des politiques de financement, en coordonnant tous les processus et instruments financiers pertinents, y compris les ressources nationales et internationales, afin d'assurer une approche globale et plus efficace pour atteindre les résultats souhaités.

Un mandat fort et de haut niveau émanant des plus hauts dirigeants politiques du pays, doté de ressources suffisantes (financières, humaines, de temps), est essentiel pour fournir une orientation, une vision et un engagement aux efforts visant à accroître la cohérence.

Toutefois, l'INFF nécessitera une action de long terme, capable de couvrir plusieurs cycles politiques. Une expertise technique sera nécessaire pour compléter l'engagement politique visant à guider le processus global de l'INFF, du début à la mise en œuvre, y compris pour informer et façonner les solutions et les choix politiques potentiels.

Un Comité de surveillance de l'INFF peut traduire dans la pratique l'engagement politique et le leadership technique. Le comité de surveillance sera soutenu par le comité technique et le secrétariat du centre de financement des ODD (qui peut être intégré au secrétariat national des ODD). La tâche principale de la plateforme de financement des ODD est de gérer la mise en œuvre des stratégies de financement

Une combinaison de structures institutionnelles descendantes et d'autres mécanismes complémentaires peut être envisagée pour relever les défis. Les points de concentrations de l'unité de gouvernance et de coordination seront les suivants : élargir la coalition directrice, créer un sentiment d'urgence et établir une vision commune du changement pour permettre à l'INFF de s'intégrer pleinement dans les divers plans nationaux.

Une meilleure cohérence entre les politiques financières repose sur la capacité des différentes parties prenantes à travailler ensemble et à dialoguer, toutes synergies étant à exploiter, au bénéfice de tous.

Par ailleurs, l'INFF vise à renforcer la cohérence et l'intégration des ressources en vue de la satisfaction des objectifs nationaux de développement durable. L'INFF nécessite donc une collaboration et un alignement avec et entre les acteurs non étatiques, en particulier le secteur privé et les partenaires au développement.

9.2. Principe de mise en œuvre et de suivi évaluation

La mise en œuvre de la SNFI de la République du Congo s'inscrit dans le processus du financement de l'économie congolaise et du PND 2022-2026 qui dispose déjà d'un Conseil National de Planification, placé sous l'autorité directe du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et sous sa Présidence. Ce Conseil comprend l'ensemble des membres du Gouvernement et comporte en son sein des représentants du secteur privé et de la société civile. Ses principales missions sont les suivantes :

- (i) superviser globalement la mise en œuvre de la stratégie ;

- (ii) veiller constamment à l'alignement et la cohérence de l'ensemble des plans d'actions sectoriels, ministériels, régionaux et communaux sur les priorités définies dans la stratégie ;
- (iii) définir les plans de mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie ;
- (iv) valider les programmes des différentes administrations publiques à exécuter au titre du plan d'actions prioritaires de la stratégie et d'orienter en conséquence la programmation budgétaire ;
- (v) apprécier les résultats, les effets et impacts de la mise en œuvre de la stratégie sur le développement économique et social du pays à travers le suivi régulier des indicateurs clés./-

9.2.1. Mécanismes de mise en œuvre et de coordination

La mise en œuvre du plan (PND) sera faite à travers les comités Planification Programmation Budgétisation et Suivi-évaluation (PPBS) des administrations concernées qui s'assureront de la traduction pratique des éléments contenus dans ce document. Les responsables de cette chaîne veilleront à ce que les options arrêtées soient effectivement traduites dans tous les maillons de la chaîne. Ainsi ils veilleront à ce que les actions des cadres stratégiques de performance des administrations concernées comportent bien les activités identifiées ci-dessus, que la programmation des dépenses les prenne en compte et que celles-ci soit effectivement inscrites dans les budgets des administrations. La coordination et la mise en œuvre de cette SNFI sera assurée par un comité technique composé des principales parties prenantes conformément aux dispositions du [Décret](#)..... Celui-ci devra adresser ses rapports au Comité chargé du suivi- évaluation de la mise en œuvre du PND.

9.2.2. Etudes stratégiques

Des études stratégiques seront réalisées en permanence par le comité technique chargé de l'orientation, de la coordination et du suivi- évaluation de la mise en œuvre du plan d'action. Ces études viseront à explorer les nouveaux produits pouvant faire l'objet d'une endogénération et identifier les potentialités et conditions nécessaires pour qu'ils soient exploités et mis en œuvre de façon permanente ou conjoncturelle. Il s'agira des mécanismes et instrument des ODD et du financement climat de l'épargne de la diaspora, du partage de production des produits de rente (pétrole, mine, bois), de la capture des financements (devises) des projets par les BMD, les IFD exécutés dans le cadre des marchés publics sur la base de la préférence nationale, etc.

9.2.3. Dispositif et outils de suivi-évaluation

Le Gouvernement est engagé dans la modernisation de l'administration publique par l'introduction de l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR). Il appuiera la mise en œuvre et le suivi/évaluation du plan de financement de la PND dans le cadre de la SNFI selon les principes pertinents de cette approche.

1) Dispositif de suivi-évaluation

Le dispositif de suivi-évaluation a pour objectif de donner une vision globale des performances de l'ensemble des acteurs concernés par le plan et d'informer les décideurs des actions à mener pour

améliorer la mise en œuvre de la SNFI. Ce dispositif sera donc basé sur l'approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR).

Le système d'information et de suivi-évaluation du Plan s'inspirera donc des enseignements tirés sur les principes de la GAR. Ce dispositif permettra la production d'informations Fiables pour mieux concevoir les politiques, les exécuter et garantir une utilisation rationnelle des ressources publiques.

Le suivi sera effectué selon une double approche : le suivi axé sur la mise en œuvre et sur l'atteinte des résultats. Le suivi axé sur la mise en œuvre s'intéressera simultanément aux moyens et stratégies (ressources, activités, produits ou biens et services fournis) en termes de mobilisation et d'allocation des ressources. Le suivi des résultats permettra d'apprecier dans quelle mesure les résultats ont été atteints (les ressources mobilisées et les projets réalisés). Le lien entre ces deux niveaux passe par l'interaction entre les moyens et stratégies d'une part et les cibles de réalisation d'autre part. Les cibles des résultats devront être fixées en fonction des moyens et des stratégies, des acteurs désignés porteurs de projets.

Mieux gérée, la communication permet d'atteindre des produits et des résultats supérieurs en favorisant le partage d'information, la sensibilisation, la participation et l'appropriation du processus par tous les acteurs. La mise en œuvre d'un plan de communication permettra d'identifier les besoins en informations pour les différents acteurs et diverses parties prenantes ainsi que les formats adaptés à chacun des utilisateurs.

De même, ce plan de communication permettra de renforcer le dialogue et le débat autour des questions clés sur le Plan d'Action de la SNFI, et favorisera la dissémination des informations à tous les niveaux.

Ainsi, tous les acteurs concernés doivent définir et diffuser une liste d'indicateurs pertinents de suivi, qui permettront de rendre compte périodiquement de la situation de la mise en œuvre de la SNFI. Ces indicateurs d'étapes serviront au suivi global du plan et à mesurer le niveau de réalisation.

A ce titre, les rapports de suivi seront élaborés et la consolidation des informations ainsi que des rapports de mise en œuvre de ce plan d'action se fera avec la participation de tous les acteurs concernés (administrations, organisation des patronales, des bailleurs de fonds publics et privés, des partenaires stratégiques retenus, des Collectivités locales, etc.). Ces informations seront centralisées et traitées par le secrétariat technique qui en assurera également la diffusion.

Un plan triennal intégré de suivi/évaluation et des plans annuels et bi-semestriels seront élaborés de façon participative avec l'implication des intervenants à tous les niveaux. Pour être efficace et exhaustif, le suivi-évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action exige la pleine participation de tous les acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. L'information collectée auprès de ces acteurs sera centralisée et analysée sous forme de rapports semestriels et de rapports annuels de mise en œuvre du Plan d'Action.

Au terme de la période de mise en œuvre du Plan d'Action et dans l'optique de l'appréciation des résultats obtenus, une évaluation finale du Plan d'Action sera faite par un Consultant.

Avant cette évaluation finale, des rencontres et une évaluation à mi-parcours seront organisées. Il s'agit de :

- l'organisation bi- semestrielle des rencontres avec les différents acteurs.

Lors de ces rencontres, il s'agira de : réaliser une revue des performances des périodes écoulées par rapport aux prévisions ; apprécier l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de financement du PND en vue d'améliorer la performance ; actualiser et valider le plan de travail des périodes suivantes. A cet effet, une session se tient à chaque fois avant celle sur le débat parlementaire d'orientation budgétaire et celle de la session parlementaire Ceci afin de permettre un alignement ou cohérence des options du budget avec les besoins de mobilisation et de financement du PND au regard de la SNFI.

- l'évaluation à mi-parcours

Elle permettra de faire le point sur l'état d'avancement des réalisations physiques et financières, de relever les difficultés rencontrées et de formuler des recommandations afin d'améliorer les performances dans la mise en œuvre de la SNFI pour le financement du PND.

2) *Outils de suivi-évaluation et dispositif statistique*

Les Outils de suivi-évaluation et de coordination du Comité pour le suivi-évaluation de la stratégie, les outils suivants seront produits :

- Le Manuel de procédures du Comité ;
- les fiches de suivi-évaluation de réalisation des activités ;
- les rapports annuels des activités des structures responsables de la mise en œuvre ;
- les outils juridiques légaux ou réglementaires ;
- les rapports des revues des stratégies sectorielles et autres (éducation et formation, santé, rural, protection sociale, etc.) ;
- les rapports d'état de la mise en œuvre de la stratégie.

a) Le Manuel de procédures

Le manuel de procédures se veut un outil guide de transparence, d'éthique et de redevabilité tant pour les membres du Comité que pour les partenaires à la réalisation des projets du PND ; A cet effet il encadre, les procédures managériale, financière, sociale et environnementale de suivi de la mise en œuvre de la SNFI. Il précise l'ensemble des outils et indicateurs de suivi-évaluation, la méthodologie de suivi-évaluation notamment des résultats. Par ailleurs il précise l'organisation des missions et tâches du Secrétariat Technique.

b) Les fiches de suivi-évaluation

Les fiches de suivi-évaluation serviront de tableau de bord aux activités de suivi/évaluation. Le Comité de suivi s'attèlera à mettre en place un système d'information pour l'évaluation et la mise en œuvre de la SNFI. Cette activité consistera à créer une plateforme d'informations organisée autour des objectifs et des indicateurs définis dans le plan d'action. Dans le contexte de la décentralisation qui est le nôtre, ce système devra systématiquement intégrer le souci de la remontée des informations relatives aux actions et activités exécutées au niveau local par les producteurs.

c) Le Dispositif statistique

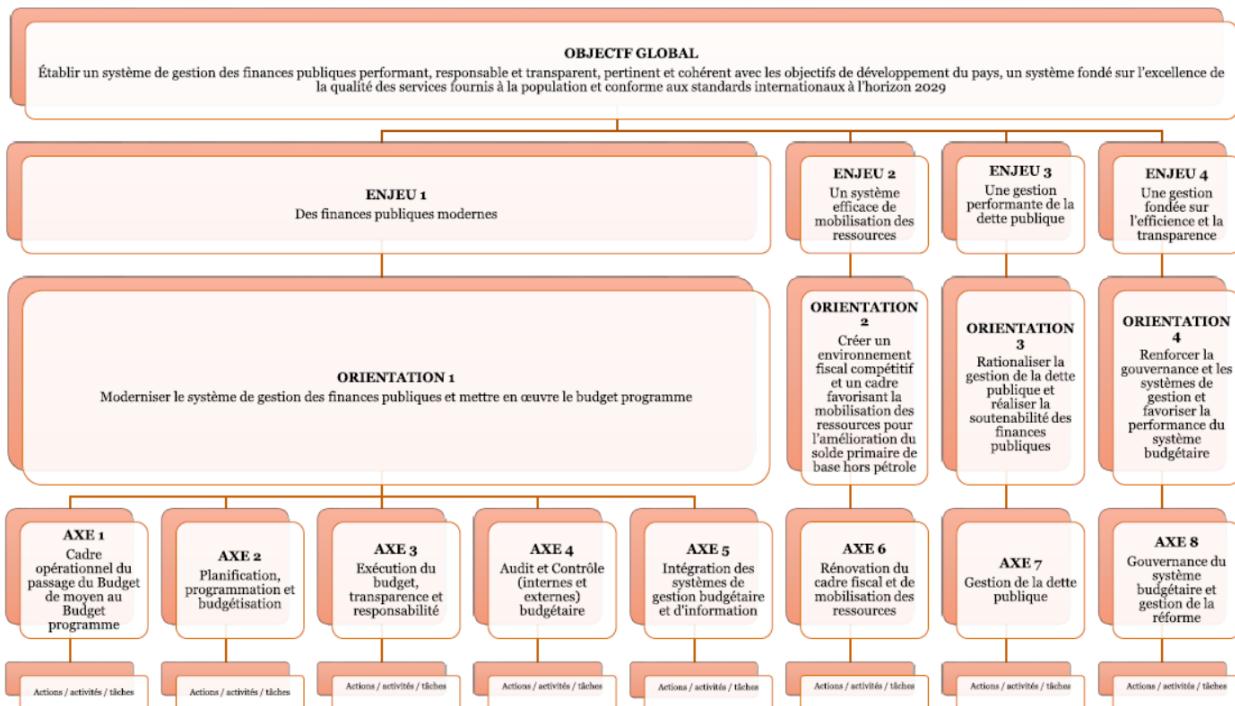
Dans le cadre du suivi-évaluation de la SNFI, le dispositif statistique s'appuiera sur un système d'information adossé sur les structures existantes des principaux acteurs. Ce système

d'information vise à fournir à bonne date une plate-forme commune d'informations aux pouvoirs publics, au secteur privé, aux partenaires au développement et à la société civile pour (a) permettre un bon pilotage des actions de développement de la réalisation efficace du PND et (b) obtenir, grâce à la transparence et la redevance en matière d'information, l'adhésion de ceux qui sont concernés par ces actions et des populations bénéficiaires.

Ce dispositif a pour objectifs spécifiques, entre autres, de : (i) améliorer la connaissance des questions des projets du domaine du PND ; (ii) assurer l'harmonisation, la cohérence et la coordination des systèmes de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données à tous les niveaux ; (iii) déterminer un noyau d'indicateurs pertinents permettant de mesurer objectivement les progrès réalisés en matière de développement de la mise en œuvre des projets du PND ; (iv) mesurer périodiquement les résultats, effets et impacts des interventions, et d'y apporter les corrections nécessaires pour leur meilleur aboutissement et notamment le respect des délais d'exécution ; (v) assurer l'accessibilité de l'information fiable à tous les acteurs ; et (vi) renforcer les capacités des structures nationales en matière de suivi-évaluation.

ANNEXES

Annexe 1 : Schéma du cadre logique de la stratégie de la réforme du système de gestion des finances publiques en République du Congo



Annexe 2 : Présentation des concepts-clés du budget-programme

- (i) **Le principe de sincérité budgétaire** qui se définit comme l'obligation de présenter des comptes publics reflétant une image sincère et fidèle de la situation et des perspectives économiques et patrimoniales nationales, au regard des informations dont dispose le Gouvernement au moment de leur élaboration ;
- (ii) **Le Programme** est un ensemble d'actions à mettre en œuvre au sein d'une administration pour la réalisation d'un objectif stratégique de politique publique auquel sont associés des moyens financiers pour l'atteindre dans une perspective de moyen terme. Le programme n'est pas une simple juxtaposition d'activités, mais le résultat d'une démarche stratégique porteuse de changement.
- (iii) **L'action** est la composante élémentaire d'un programme, à laquelle sont associés des objectifs précis, explicites et mesurables par des indicateurs de performance. elle vise la réalisation d'un objectif intermédiaire du programme auquel elle est associée. Elle comporte un ensemble d'activités et de tâches à exécuter dans le cadre de sa mise en œuvre.
- (iv) **L'activité** est un ensemble cohérent de tâches nécessitant des ressources humaines, financières et matérielles pour la production d'un bien ou d'un service. La tâche est la composante opérationnelle élémentaire d'une activité dans un programme.

- (v) **Le responsable de programme** assure le pilotage des programmes, c'est-à-dire la gestion des crédits budgétaires destinés à la mise en œuvre de la politique publique.
- (vi) **Le débat d'orientation budgétaire** (DOB) sur la base d'un document de programmation pluriannuelle des dépenses (document de cadrage).
- (vii) **Le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) ministériels.** Les CDMT ministériels sont des outils de programmation à moyen terme, sur trois ans, des dépenses du ministère qui tient compte des indications de ressources communiquées par le CBMT. Il propose une ventilation à moyen terme des ressources entre des programmes et actions en vue d'atteindre des résultats attendus sur chaque programme en fonction des objectifs poursuivis. Les CDMT sont validés après un examen de conformité portant notamment sur: (i) le respect des enveloppes communiquées par le CBMT provisoire ; (ii) le respect de l'arrimage aux cadres de référence, puis, ils sont compilés sous la forme d'un CBMT définitif.
- (viii) **Le cadre budgétaire à moyen terme (CBMT)** central est élaboré par le Ministère de l'économie et des finances. Le CBMT est le pré-budget de l'Etat alors que le CDMT est le pré-budget du ministère. Le CBMT est un outil d'évaluation et de programmation à moyen terme, période minimale de trois ans, des ressources et des charges de l'Etat. Il propose une vision globale et synthétique de l'évolution à moyen terme des grandes composantes du budget et constitue le support du débat d'orientation budgétaire (DOB). Le CBMT provisoire définit la ventilation optimale des dépenses en fonction des Ministères, et l'enveloppe à l'intérieur de laquelle chacun doit définir ses programmes de dépenses.
- (ix) **Le projet annuel de performance (PAP)**, qui accompagne le projet de loi de finances et en constitue une annexe, est établi au niveau du ministère pour chaque programme, et détermine les objectifs de performance assortis de leurs indicateurs. c'est un document d'information du parlement et des institutions de pilotage et de suivi-évaluation de la performance des programmes par les responsables des programmes.
- (x) **Le rapport annuel de performance (RAP)**, qui accompagne le projet de loi de règlement, a vocation à rendre compte des résultats obtenus dans l'exécution budgétaire de l'année de référence et à les commenter.
- (xi) **Le débat d'orientation budgétaire** : chaque année, le gouvernement transmet au Parlement les documents de cadrage à moyen terme, accompagnés d'un rapport sur la situation macroéconomique et d'un rapport sur l'exécution du budget de l'exercice en cours (projet de loi de règlement). Sur la base de ces documents et rapports, le Parlement organise un débat d'orientation budgétaire (DOB) en séance publique, mais sans vote. Le DOB permet au parlement d'intervenir en amont pour mieux contribuer à la définition du cadrage macroéconomique et budgétaire. C'est le lieu pour les parlementaires de s'approprier les hypothèses macroéconomiques qui sous-tendent le projet de loi de finances en préparation, et de donner leur onction sur les choix de politique budgétaire du gouvernement.
- (xii) La budgétisation et la gestion des crédits en **Autorisation d'engagement et crédits de paiement**. Les crédits ouverts par la loi de finances sont constitués de crédits de paiement, pour les dépenses de personnel, les acquisitions de biens et services et les dépenses de transfert, et d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement pour les dépenses d'investissement et les contrats de partenariats publics privés.

